

LES
RÉFÉRENTS
DU PAYSAGE :
LE SOCLE
COMMUN



SOMMAIRE



INTRODUCTION

1. LES QUATRE ENTITÉS PAYSAGÈRES DU PARC

• Les causses	5
• Les avant-causses.....	6
• Les rougiers.....	6
• Les monts	7

2. PATRIMOINES ET ENJEUX COMMUNS à TOUTES LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

A. La nature dans le paysage

• Géologie	9
• Climat.....	9
• Eau	11
• Trame écologique : les infrastructures éco-paysagères ...	12
• Cours d'eau	13
• Zones humides : mares et lavognes, prairies humides, tourbières et ripisylves	14
• Forêt.....	14
• Faune sauvage et flore.....	15
• Plantations, haies, bocage.....	16

B. Le bâti dans le paysage

• Occupation de l'espace.....	19
• Voies (chemins, sentiers...)	19
• Urbanisation	20
• Lotissements.....	21
• Architecture	22
• Plates-formes	24
• Bâtiments d'activités	25
• Énergie.....	25

3. PATRIMOINES ET ENJEUX SPÉCIFIQUES AUX CAUSSES

A. La nature dans le paysage des causses

• Géologie	27
• Eau	28
• Trame écologique : le fonctionnement des écosystèmes .	28
• Cours d'eau	29
• Zones humides : lavognes, bas-marais alcalins et tufs	29
• Forêt.....	30
• Faune sauvage et flore.....	31
• Haies de buis et bocage des zones cultivées	31

B. Le bâti dans le paysage des causses

• Occupation de l'espace.....	32
• Voies (chemins, sentiers...)	33
• Urbanisation.....	34
• Architecture	34

4. PATRIMOINES ET ENJEUX SPÉCIFIQUES AUX AVANT-CAUSSES

A. La nature dans le paysage des avant-causses

• Géologie	36
• Eau	37
• Trame écologique	37
• Cours d'eau	38
• Zones humides : lavognes, sources et prairies humides alcalines.....	38
• Forêt.....	38
• Faune sauvage et flore.....	39
• Bocage	40

B. Le bâti dans le paysage des avant-causses

• Occupation de l'espace.....	40
• Urbanisation.....	41
• Architecture	42

5. PATRIMOINES ET ENJEUX SPÉCIFIQUES AUX ROUGIERS

A. La nature dans le paysage des rougiers

• Géologie	44
• Eau	44
• Trame écologique	45
• Cours d'eau	45
• Zones humides : mares, étangs, fossés et ripisylves.....	46
• Forêt.....	46
• Faune sauvage et flore.....	46

B. Le bâti dans le paysage des rougiers

• Occupation de l'espace.....	47
• Urbanisation.....	48
• Architecture	48

6. PATRIMOINES ET ENJEUX SPÉCIFIQUES AUX MONTS

A. La nature dans le paysage des monts

• Géologie	50
• Eau	50
• Trame écologique	51
• Cours d'eau	51
• Zones humides : tourbières et bas-marais acides	52
• Forêt.....	52
• Faune sauvage et flore.....	53

B. Le bâti dans le paysage des monts

• Occupation de l'espace.....	54
• Urbanisme	54
• Architecture	55

INTRODUCTION



Le Plan de référence est un élément constitutif de la Charte du Parc. Il a été introduit par la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993 comme un nouvel outil pour les Parcs. Il constitue la traduction cartographique de la Charte. Il sert de base pour formuler les avis du Parc sur les différents documents d'urbanisme ou projets d'aménagement de l'espace. Il n'est cependant pas suffisamment opérationnel pour véritablement argumenter les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou les Cartes Communales. La Charte dans son article 5.3 - Accompagner la gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine - propose de décliner le Plan de référence à l'échelle des collectivités locales du Parc en décrivant les patrimoines naturels et culturels qui constituent les paysages ainsi que les enjeux qui leur sont liés. Ce sont de véritables diagnostics paysage qui argumentent les politiques de gestion durable de l'espace dans le cadre des procédures d'élaboration de documents d'urbanisme. Pour plus de commodité ces déclinaisons localisées du Plan de référence sont appelées les Référents du paysage.

Ils se décomposent en deux parties :

❖ **Le Socle commun**

❖ **Le Cahier de compatibilité**

❖ **Le Socle commun** décrit

les patrimoines et leurs enjeux communs à tout le territoire du Parc ainsi que les enjeux particuliers de ses quatre grandes entités :

- Causses
- Avant-causses
- Rougiers
- Monts.

Ce document complète le porté à connaissance de l'Etat fourni lors des élaborations, des modifications ou des révisions des documents d'urbanisme.

Il fait l'objet d'une diffusion systématique à l'ensemble des communes et communautés de communes du Parc.

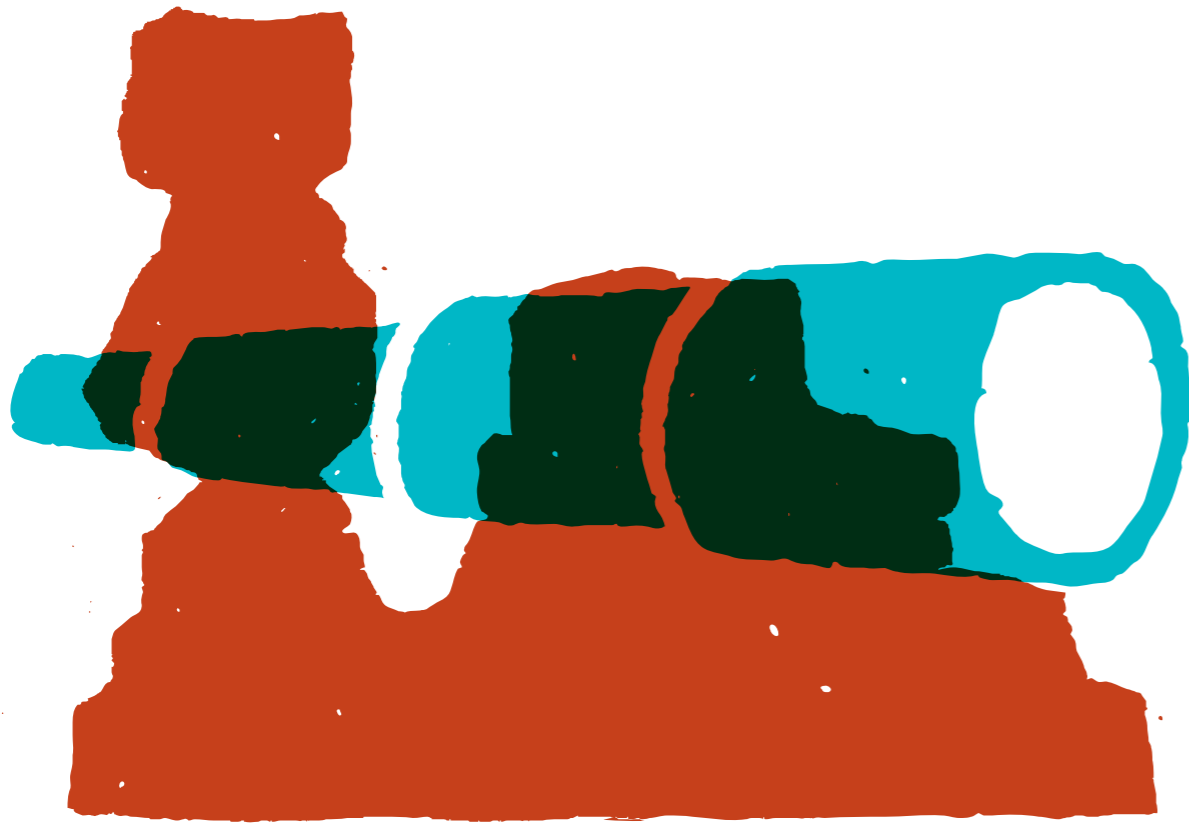
❖ **Le Cahier de compatibilité** quant à lui, décrit les spécificités patrimoniales et environnementales du territoire de la commune et les enjeux qui en découlent. Il s'élabore en concertation avec la collectivité locale et ses habitants, le bureau d'étude ainsi qu'en partenariat avec les services de l'Etat et les organismes publics associés.

- Il rappelle les enjeux patrimoniaux et environnementaux du socle commun.
- Il argumente l'avis du Parc sur le document d'urbanisme.
- Il est joint, avec le Socle commun, aux documents mis à l'enquête publique.
- Il est produit à la faveur de la procédure de création ou de renouvellement des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Par ailleurs, pour les porteurs de projet, le Parc naturel régional des Grands Causses a édité une collection de **Dossiers techniques paysages**. Ils servent d'arguments lors des réunions des **Cellules locales de conseil architectural** mises en place en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et l'Agence Sud, les Chambres consulaires, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement et présidées par le maire de la commune concernée par le projet.

1. LES QUATRE ENTITÉS PAYSAGÈRES DU PARC

Les paysages sont l'œuvre de l'activité humaine sur les milieux naturels. Ils vivent et changent sous l'empreinte des faits et gestes de leurs habitants, de l'évolution du climat, de l'usure du temps... Leur riche diversité actuelle est liée aux variations géologiques, altimétriques, climatiques... et à l'exploitation des différentes ressources qu'ils contiennent. Des paysages d'une grande richesse mais également d'une grande fragilité où le Parc naturel régional des Grands Causses soutient les activités humaines dans le respect des grands principes du développement durable.



Labour aux sources du Gos, Commune de Rebourguit



LES CAUSSES

Parmi les Grands Causses, le Causse de Sévérac, le Causse de Sauveterre, le Causse Noir et le Causse du Larzac sont en partie situés dans le Parc naturel régional des Grands Causses. Ils constituent la zone orientale du Parc avec une altitude moyenne qui décline vers le sud de 1 100 mètres à 700 mètres. Composés d'un sous-sol calcaire très perméable et dépourvus de cours d'eau permanents, ils développent d'importantes surfaces de sols maigres.

Les Causses de Sévérac et de Sauveterre

Ils sont limités au nord par les vallées de la Serre et du Lot, séparés au sud par les Gorges du Tarn et la haute Vallée de l'Aveyron et détachés du Causse Noir par les Gorges de la Jonte. Encadré par les vallées quasi symétriques de l'Aveyron et de la Serre, le Causse de Sévérac constitue les limites nord du Parc comme du département de l'Aveyron, en prolongement ouest du Causse de Sauveterre.

Le Causse Noir

C'est le moins étendu des Grands Causses. Délimité au nord par les

Gorges de la Jonte, il se déploie à l'est jusqu'aux pieds du Massif de l'Aigoual. Dans son prolongement sud-est, en deçà de la Vallée sèche du Trèzezel, il jouxte le Causse Bégon. Les corniches méridionales des Causses Noir et Bégon dessinent, en amont de Millau, les Gorges de la Dourbie. À l'ouest, il se termine en proue sur la cuvette de Millau à la confluence de la Dourbie avec le Tarn.

Le Causse du Larzac

Zone de passage entre le Languedoc et le Rouergue, c'est le plus important en surface. Il constitue les limites sud-est du Parc et du département de l'Aveyron et se déploie dans l'Hérault jusqu'à la

plaine languedocienne.

À l'est, les Avant-Causses de Nant et de Sauclières le séparent des versants ouest du massif cévenol du Guiral. Le lit sec de la perte de la Virenque le sépare du Causse de Campestre dans le Gard. Les avant-causses, irrigués par le Tarn, le Cernon et la Sorgues, découpent ses limites ouest tandis que le plateau du Guilhaumard forme un de ses appendices dans ses limites méridionales. Il est entaillé par les crêtes volcaniques de l'Escandorgue entre La Bastide-des-Fonts et Les Rives. Là prend sa source l'unique fleuve de l'Aveyron, l'Orb qui avec la Virenque sont les seuls cours d'eau du versant méditerranéen.

LES AVANT-CAUSSES

Avec leur joint d'étanchéité de marnes et d'argiles, les avant-causses constituent le piédestal des causses majeurs. Ils offrent un paysage de collines argilo-marneuses posées sur des strates de calcaires plus anciens. Les rivières, dont ils portent souvent le nom et qui y prennent source, ont creusé des vallées qui peuvent être encaissées en amont et larges en aval. À l'exception de l'Avant-Causse du Durzon qui sépare le Larzac des Cévennes, ils forment le pallier ouest des causses. Ils font partie des terroirs les plus habités et sur lesquels est pratiquée l'agriculture la plus intensive du Parc.

L'Avant-Causse de la Serre

Il surplombe la Vallée du Lot et borne au nord, le Causse de Sévérac.

L'Avant-Causse de l'Aveyron

Il se déploie au sud du Causse de Sévérac jusqu'aux piedmonts nord du Lézou.

L'Avant-Causse Rouge

Il occupe les contreforts est des Monts du Lézou en enjambant les vallées de la Muse et du Lumensonnesque jusqu'aux piedmonts des Causses de Sauveterre et Noir. Il est limité, au sud, par le Tarn à partir de Millau jusqu'à Saint-Rome-de-Tarn.

L'Avant-Causse du Cernon et de Saint-Affrique

Il prolonge, en deçà du Tarn, le Causse Rouge jusqu'à Saint-Rome-de-Tarn en remontant au sud-ouest vers Saint-Victor. Il souligne à l'est le Larzac et la butte témoin du Combalou (Roquefort) jusqu'à Saint-Jean-d'Alcapiès et surplombe, à l'ouest et au sud, le Rougier et les basses vallées de la Sorgues et du Dourdou.

L'Avant-Causse de la Sorgues

Il se déploie au sud du Larzac de Massergues à Cornus et enjambe la Vallée de la Sorgues de Fondamente à Saint-Affrique jusqu'aux Monts-d'Orb et au Rougier de Camarès.

L'Avant-Causse du Durzon

Il se déploie au sud du Causse Bégon et de la Vallée de la Dourbie, à l'ouest de Sauclières et de part et d'autre du Vallon du Durzon jusqu'aux piedmonts ouest des Cévennes.

LES ROUGIERS



Pérites et argilites érodées au nord de Verrière, Commune de Montlaur

Constituant l'un des plus importants bassins permien de France¹, ces bancs de grès rougis par l'oxyde de fer surplombent de larges de terres d'argiles rouges. Traversés par des cours d'eau aux vallées ouvertes (la Sorgues, le Dourdou...), ils forment comme un creuset bien irrigué dans le prolongement ouest des avant-causses. Limités au nord par la Vallée du Tarn, de l'aval du Truel jusqu'à Broquiès, ils constituent à l'ouest, les piedmonts du Ségala jusqu'à la Vallée du Rance au sud-ouest. Au sud, ce sont les Monts de Lacaune qui les surplombent jusqu'à la Vallée du Dourdou, relayée en rive droite par les Monts d'Orb. Des îlots de grès rouges ponctuent la Vallée de la Muse sur les piedmonts est du Lézou et les versants nord de la Vallée du Lot, entre Saint-Laurent-d'Olt et la Capelle-Bonance.

LES MONTS



Monts du Lézou à l'est de Viarouge, Commune de Ségur

Les monts cristallins et métamorphiques, tous situés en périphérie du territoire du Parc, ont une altitude moyenne de 900 mètres avec des sommets culminants à plus de 1 000 mètres tels que le Merdelou (1 110 mètres), le Puech du Pal (1 155 mètres) ou encore, le Saint-Guiral (1 366 mètres). Ces points les plus hauts du territoire font partie de cette entité paysagère communément appelée « les monts » qui présente des conditions climatiques et physiques difficiles. Parmi eux, on recense :

L'Aubrac

Au nord de la commune de Saint-Laurent-d'Olt, les rives droites du Lot remontent jusqu'à 1 033 mètres sur la ligne de crête de l'Aubrac par la plus orientale des « boralles » (vallée descendant de l'Aubrac vers le Lot).

Les Cévennes

Elles occupent les versants sud du Massif de Guiral qui culmine en Aveyron à 1 345 mètres sur les communes de Saint-Jean-du-Bruel et de Sauclières. Constituant l'extrémité sud-ouest des Cévennes, il est le point culminant du Parc.

Les Monts d'Orb

Séparés des Cévennes par le détroit du Larzac, entre les communes de Sauclières et de Cornus, les Monts d'Orb découpent l'extrême sud du département de l'Aveyron et du Parc jusqu'à la Vallée du Dourdou. Leur point culminant se trouve au Mont Frech à 1 076 mètres sur la commune de Mélagues.

Les Monts de Lacaune

Les contreforts des Monts de Lacaune constituent le trait d'union entre le Parc naturel régional des Grands Causses et celui du Haut-Languedoc. À l'ouest de la Vallée du Dourdou, ils s'allongent jusqu'à la confluence de la Vallée du Rance avec la Vallée du Tarn. La Vallée du Rance en a creusé les piedmonts aux confins des rougiers. À la fin du XIX^e siècle, on avait coutume de les appeler avec les Monts d'Orb : « La Petite Cévenne ».

Le Ségala

Mitoyen des rougiers avec les communes de Broquiès et Saint-Izaire, le Ségala marque la limite ouest du Parc sur les rives du Tarn, en aval de la commune de Brousse-le-Château et s'adosse au nord-est, au Lézou sur la commune de Lestrade-et-Thouels à 803 mètres d'altitude, non loin de Villefranche-de-Panat.

Le Lézou

Ce vaste plateau cristallin est le « massif central » du département. Il abrite au nord-ouest les Vallées du Tarn et de la Muse en piedmont du Puech du Pal qui culmine à 1 155 mètres sur la commune de Vezins. Il surplombe la haute Vallée de l'Aveyron sur les communes de Recoules-Prévinquières, de Lavernhe et de Sévérac.

2. PATRIMOINES ET ENJEUX COMMUNS À TOUTES LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

A. La nature dans le paysage

GÉOLOGIE

Une grande variété de formations géologiques allant de l'ère primaire à l'ère quaternaire fonde les paysages du Parc. Parmi elles, on recense des calcaires, des dolomies, des schistes, des granites, des alluvions, des basaltes et également une quantité importante de cavités (grottes, gouffres et avens). Certaines d'entre elles possédant des concrétions² d'une grande rareté, comme la Balme del Pastre, l'Aven Noir ou encore le réseau du Gourp, symboles d'un patrimoine d'exception.

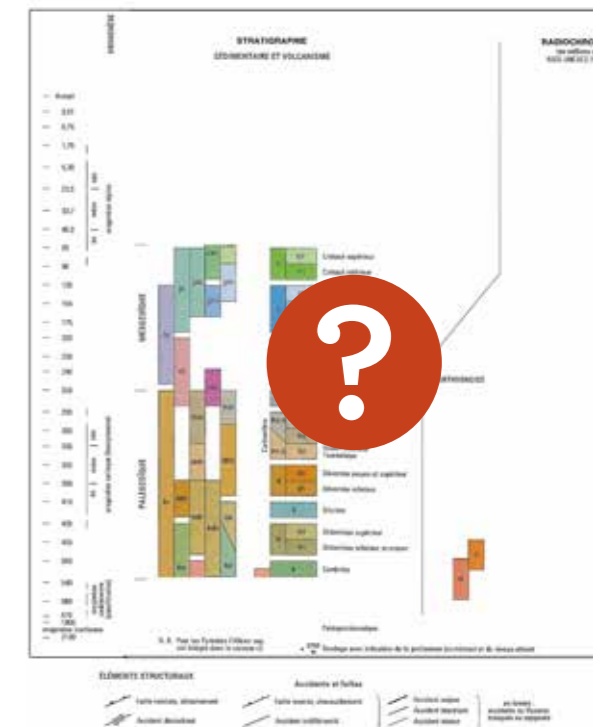
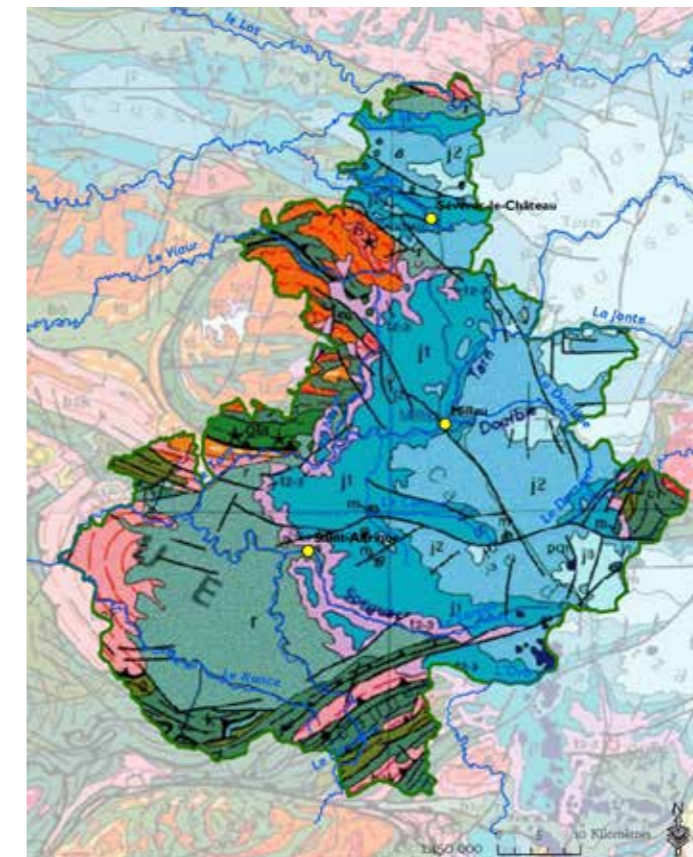
Même singularité concernant le patrimoine paléontologique qui dévoile, entre autre, une grande richesse en ammonites et fossiles dans les formations du jurassique³ ; des empreintes de dinosaures au niveau des formations liasiques ainsi que des restes d'œufs ou encore, des rostrés de bélemnites⁴ dans les marnes⁵, principalement du toarcien.

Une terre d'Histoire à part entière sur laquelle plusieurs mines ont permis d'exploiter depuis des temps immémoriaux différents métaux précieux (cuivre, zinc, plomb, barytine) et autres substances (lignites, huiles).

Enjeux

- Protéger les sites souterrains des détériorations.
- Protéger de la pollution les cavités karstiques et notamment les avens des décharges sauvages, des dépôts toxiques...
- Préserver du pillage les gisements paléontologiques remarquables.
- Informer pour prévenir les impacts des aménagements éventuels sur ce patrimoine exceptionnel.

GÉOLOGIE SIMPLIFIÉE (LÉGENDE VOIR CI-CONTRE)



2. Solidification de corps
3. Période de l'ère secondaire pendant laquelle d'épaisses couches calcaires se sont déposées

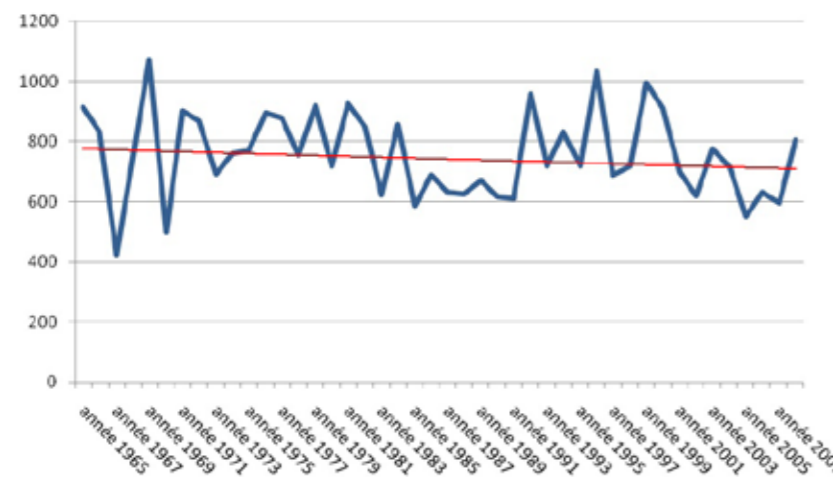
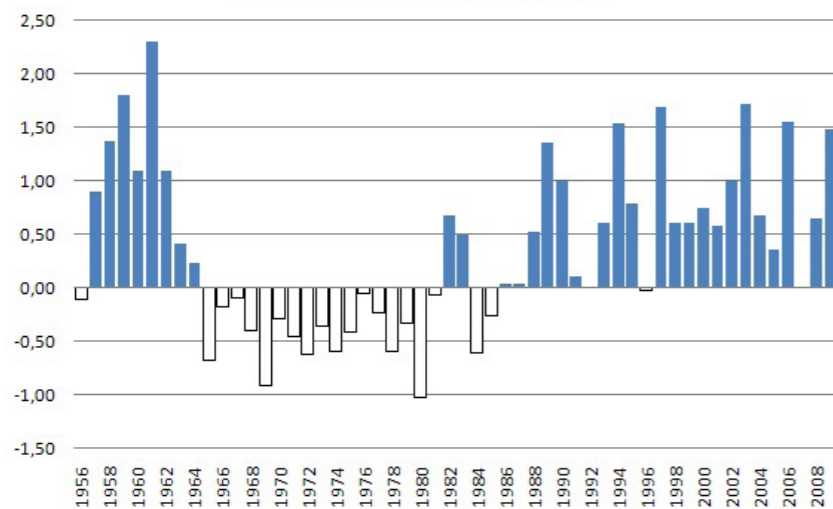
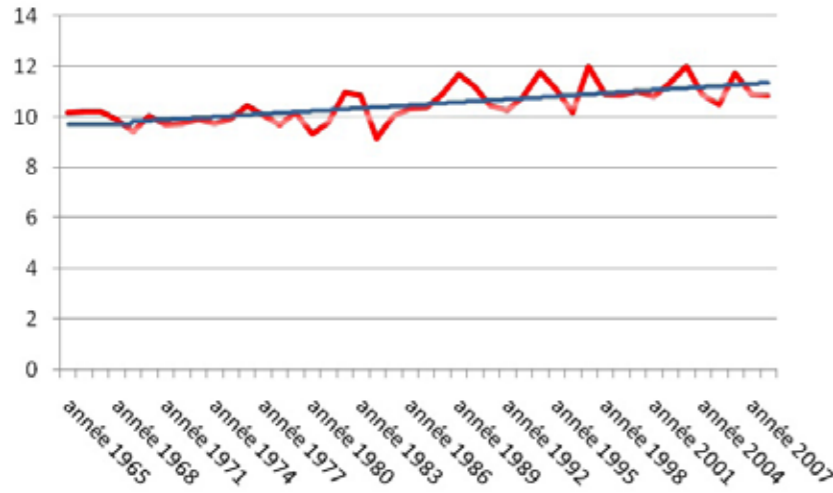
4. Mollusque fossile, proche du calmar
5. Roche sédimentaire composée de calcaire et d'argile

CLIMAT

Étude réalisée avec l'Agence Régionale du Développement durable - ARPE Midi-Pyrénées.

Pas moins de trois climats distincts se retrouvent sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses :

- le climat méditerranéen au sud et à l'est,
- le climat océanique à l'ouest,
- le climat montagnard au nord (Massif Central).



ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE DE 1985 À 2008

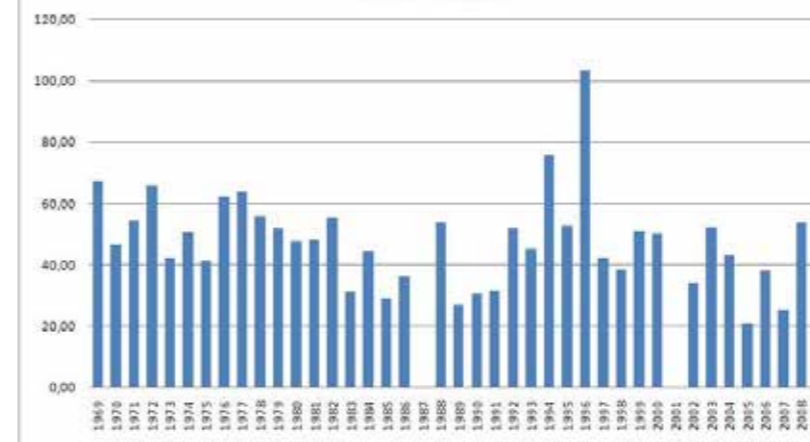
Depuis 1965, on enregistre une évolution significative des températures annuelles à Millau. Ainsi, en 48 ans, elle a augmenté de 1,4°C, soit presque le double de l'augmentation moyenne mesurée à l'échelle mondiale. Une augmentation moyenne bien au-dessus de l'augmentation de 0,9°C enregistrée en moyenne au niveau national et de celle de 1,1°C constatée en région Midi-Pyrénées⁶.

ÉCART À LA NORMALE 61-90 DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE À MILLAU DEPUIS 1956.

L'écart à la normale 61-90, qui recense les températures moyennes entre 1961 et 1990, est un indicateur qui permet d'identifier les années exceptionnelles. Il offre un éclairage intéressant sur les dernières années qui ont grandement participé à l'augmentation de la température moyenne⁷.

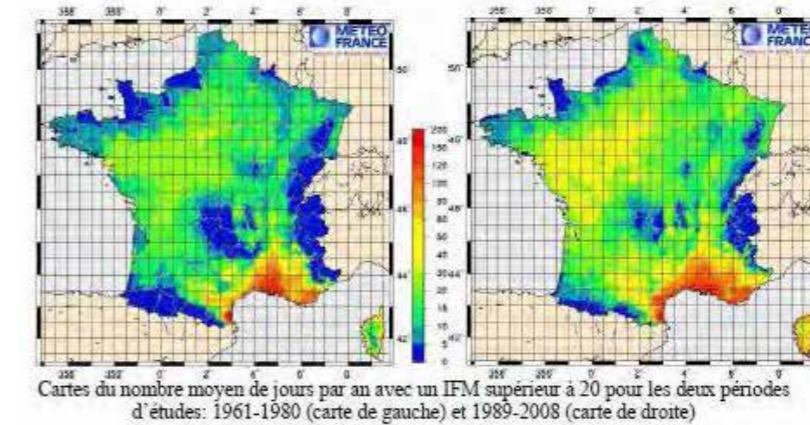
ÉVOLUTION DE LA PLUVIOMÉTRIE ENTRE 1965 ET 2008

Pour la pluviométrie annuelle, on enregistre entre 1965 et 2008 une légère diminution de l'ordre de 8% (environ 60 mm de cumul de précipitations en moins), soit 696 mm au lieu de 756 mm enregistré actuellement. Une faible diminution à pondérer toutefois avec les pluviomètres et la variabilité inter annuelle très forte⁸.



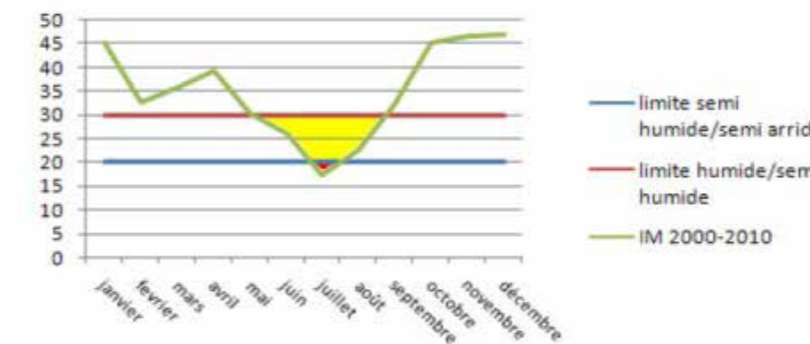
DÉBIT MOYEN ANNUEL EN M³/S ENTRE 1969 ET 2009, LE TARN À MILLAU

Au niveau des débits, l'observation n'est pas simple, car les mesures ne sont pas toujours de qualité. En effet, sur une série de 40 ans (1969-2009), deux années sont incomplètes (1987 et 2001). D'un point de vue général, le débit moyen du Tarn à Millau tend à diminuer, mais les mesures actuelles ne permettent pas d'en être sûr et surtout, le débit naturel n'a pas été reconstitué.



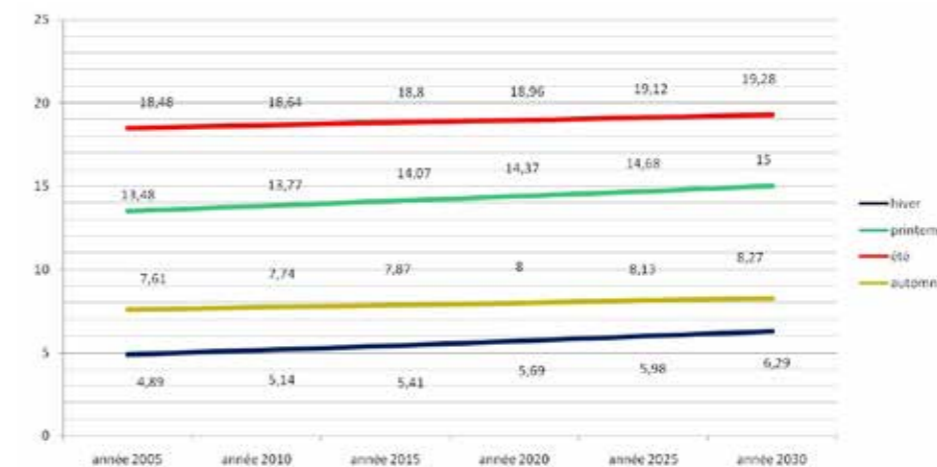
CARTE DU NOMBRE DE JOUR PAR AN AVEC UN IFM SUPÉRIEUR À 20 POUR LES DEUX PÉRIODES D'ÉTUDES : 1961-1980 (carte de gauche) ET 1989-2008 (carte de droite)

Concernant les feux de forêt, l'indice Feux Météo (indice climatique permettant de calculer le risque de feux de forêt) a fortement augmenté, notamment au sud du Massif Central, du fait d'un climat plus sec.



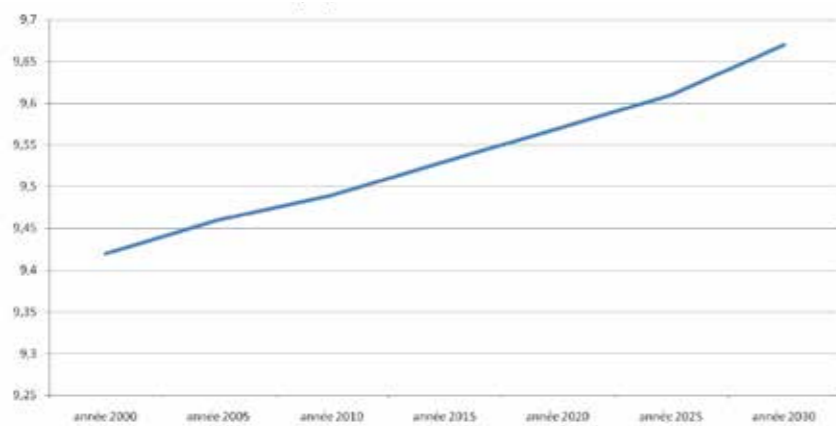
MILLAU : INDICE DE MARTONNE (Moyenne des 10 dernières années)

L'indice de Martonne, qui permet de calculer l'indice d'aridité, montre que la période estivale subit de plein fouet la sécheresse, avec des impacts non négligeables sur les milieux naturels et les activités⁹.



PROJECTION DES TEMPÉRATURES SAISONNIÈRES

La température moyenne annuelle d'ici à 2030 devrait, selon le modèle LE2D, augmenter de plus d'1°C, avec des disparités selon les saisons : augmentation plus forte en hiver et au printemps.



SÉCHERESSE : PROJECTION DU NOMBRE DE DÉCADES SÈCHES

Au niveau des précipitations, le signal n'est pas toujours clair. Cependant, l'indice sécheresse est assez intéressant puisqu'il montre le nombre de décades sèches ou nombre de périodes de 10 jours consécutifs sans précipitation. Un indicateur en augmentation qui permet de conclure que les périodes de sécheresse devraient être plus importantes.

L'étude CLIMFOUREL¹⁰ constate qu'actuellement, durant 53 jours par an, la croissance de la prairie est nulle du fait des conditions climatiques défavorables (notamment la sécheresse). À l'horizon 2050 l'INRA prévoit que cette durée sera portée à 78 jours, soit une augmentation de 65 % en été et en automne. En contrepartie, la production de biomasse dans les prairies devrait considérablement

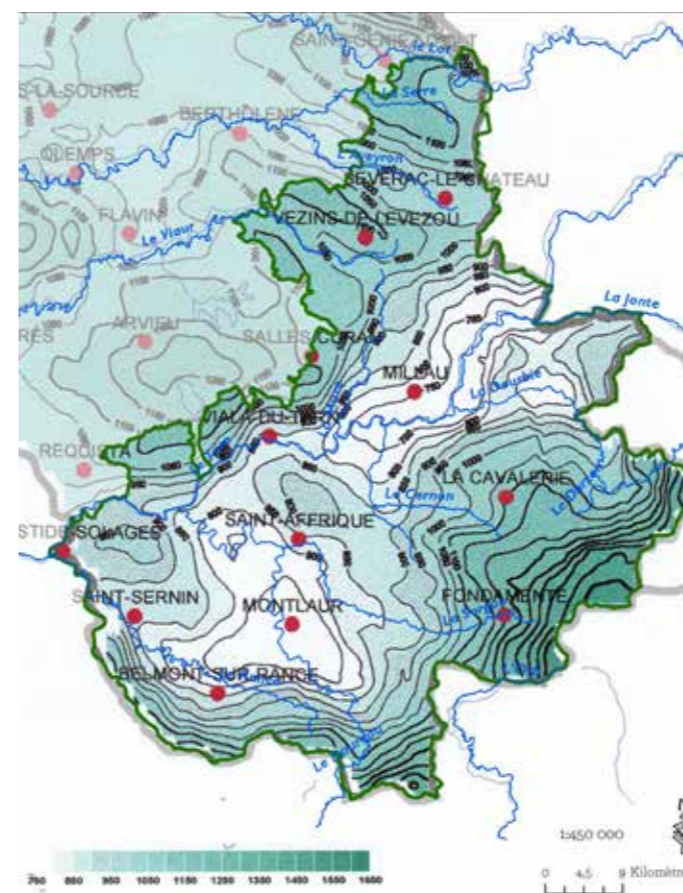
augmenter passant de 3 722 kg de matières sèches par hectare (kg de MS/ha) à potentiellement 4 740 kg de MS/ha en 2050. Le changement climatique n'est pas toujours néfaste. Cette conséquence est non négligeable pour le sud Aveyron et le Parc des Grands Causses au regard de l'importance de l'élevage dans cette zone¹¹.

Enjeux

- Limiter les émanations des gaz à effet de serre.
- Réduire les consommations d'énergies fossiles.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables en considérant les impacts sur les habitants, les milieux naturels, la ressource en eau, les paysages.

Ces enjeux se détaillent pour la plupart à l'échelle des différents patrimoines et entités paysagères.

CUMULS MOYENS ANNUELS DES PRÉCIPITATIONS POUR LA PÉRIODE 1970 – 2000



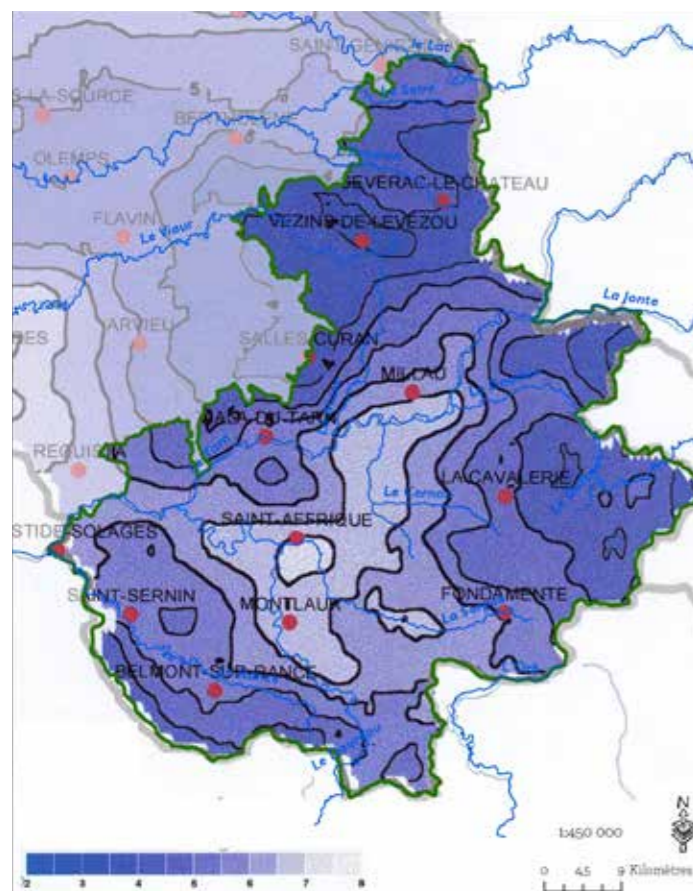
EAU

Les eaux souterraines qu'elles soient source karstique, nappe alluviale avec puits, prélèvements superficiels en cours d'eau ou parfois, forage, alimentent la plupart des villages et hameaux du territoire ; quelques communes sont alimentées par les eaux provenant des barrages du Lézou où quelques aquifères¹² existent avec des sources issues des milieux granitiques. Toutefois, ce sont sur les Grands Causses, les avant-causses et les Monts de Lacaune que sont concentrées les plus importantes ressources en eau souterraine ; les ressources karstiques des Grands Causses sont souvent comparées à de véritables châteaux d'eau.

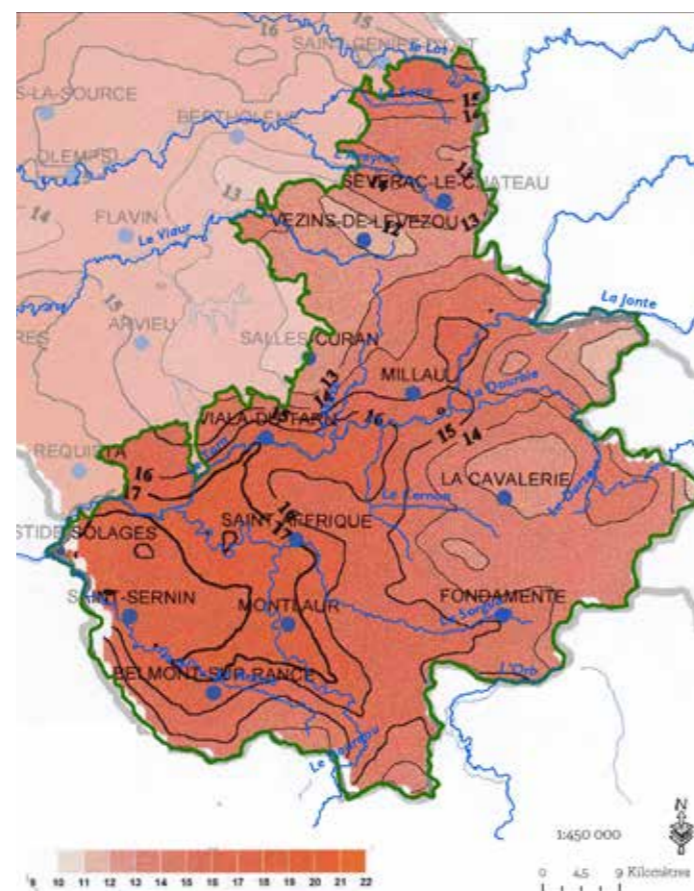
Enjeux

- Réduire la dégradation de la ressource en eau par la mise en place de périmètres de protection des captages.
- Maitriser et limiter les aménagements sur les bassins d'alimentation qui pourraient réduire les débits.
- Accompagner les acteurs économiques vers l'abandon des engrais et des produits phytosanitaires sur les bassins d'alimentation.

MOYENNE ANNUELLE DES TEMPÉRATURES MINIMALES POUR LA PÉRIODE 1970 – 2000



MOYENNE ANNUELLE DES TEMPÉRATURES MAXIMALES POUR LA PÉRIODE 1970 – 2000



TRAME ÉCOLOGIQUE : LES INFRASTRUCTURES ÉCO-PAYSAGÈRES

On estime que plus de 40 % de l'économie mondiale dépend directement de la biodiversité ; une richesse biologique considérée comme remarquable ou ordinaire que l'on retrouve en nombre notamment dans les territoires ruraux. Dès lors, la préserver devient plus qu'essentiel ! Et c'est bien toute l'ambition de la Trame Verte et Bleue (TVB) introduite, dès 2009, par les lois dites Grenelle de l'environnement¹³. La localisation géographique (monts, rougiers, avant-causses ou causses) et l'intensité de l'urbanisation (espace urbain, péri-urbain, rural) conditionnent les types de natures, d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de biodiversité et par la même, caractérise la Trame écologique présente sur le territoire. Cette trame peut être analysée au travers d'un groupe d'espèces utilisant des milieux sensiblement similaires (par exemple les milieux ouverts, les pelouses sèches ou, encore plus précisément, les pelouses sèches calcicoles) ; on parle alors de « sous-trame ». La Trame écologique est ainsi composée du tissage de plusieurs sous-trames (milieux aquatiques, milieux ouverts, forêts...). Outil d'aménagement du territoire par excellence, la Trame Verte et Bleue permet de préserver voire de restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment, les activités agricoles.

Elle offre ainsi une perspective assez fine qui permet, dans un premier temps, d'identifier les réservoirs de biodiversité ; ces espaces constitués de milieux naturels intacts, bien entretenus et suffisamment étendus dans lesquels la biodiversité est la mieux représentée et où les conditions vitales à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Dans un deuxième temps, elle permet de distinguer les liens fonctionnels que ces réservoirs ont entre eux par les corridors écologiques. Ces espaces permettent le déplacement de la faune entre deux réservoirs de biodiversité du même milieu ou entre différents milieux utilisés.

Ainsi, à la suite des lois Grenelle 1 et 2, les documents d'urbanisme doivent désormais prendre en compte la Trame Verte et Bleue. Pour favoriser la préservation voire la remise en état de la Trame écologique dans les PLU et PLUI, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a édité un guide méthodologique et co-élaboré avec la Région Midi-Pyrénées, le Schéma régional de cohérence écologique qui constitue un document de cadrage régional. Ainsi, tous les territoires sont concernés par l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans leur document d'urbanisme.

le maillage bocager et le réseau de haies sont des corridors qui participent à la composante terrestre



le réseau hydrographique et ses annexes sont des corridors au cœur de la composante

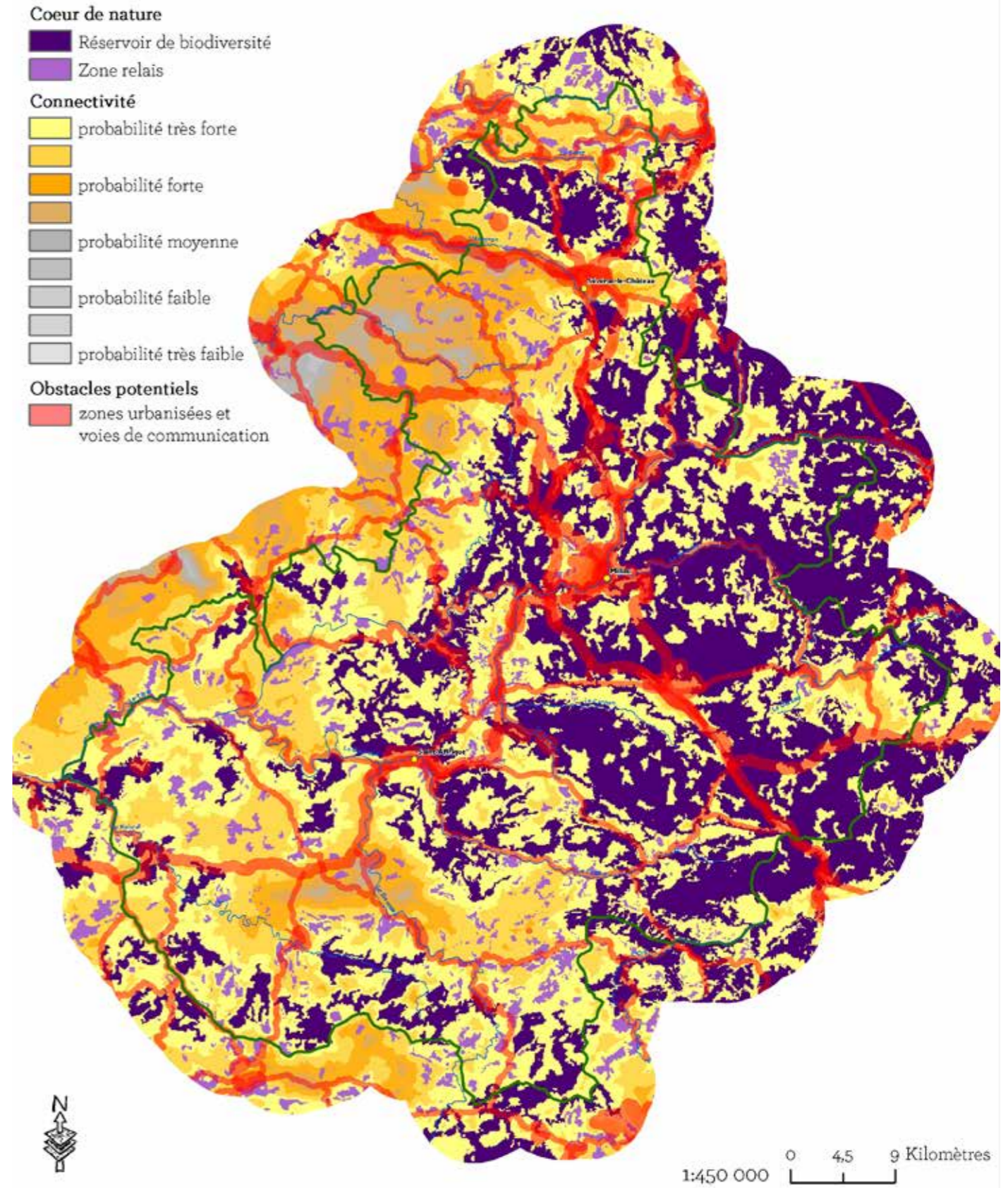
La réflexion sur la trame écologique des parties caussenardes, engagée en 2011 par l'association Inter-Parcs du Massif Central, sur la base des données de la DREAL Midi-Pyrénées, montre en première analyse que les milieux ouverts comme les milieux forestiers des parties caussenardes constituent des réservoirs de biodiversité essentiels et de grande superficie. Tout comme les cours d'eau qui sont des axes de migration primordiaux pour la faune aquatique bien qu'ils soient altérés par une qualité décroissante et des successions

de seuils que constituent essentiellement les chaussées des moulins. Même constat sur les avant-causses avec leur mosaïque de milieux ou encore, sur les versants forestiers des monts qui constituent des réservoirs tout aussi essentiels bien que de taille plus réduite. La fonctionnalité écologique du Massif du Lézou semble, quant à elle, plus altérée même s'il comporte une forte densité de zones humides. Toutefois, cette première analyse ne prend pas en compte les linéaires arborés qui favorisent également cette fonctionnalité.

Enjeux

- Diminuer la fragmentation, le cloisonnement de l'espace et la vulnérabilité des milieux naturels.
- Identifier et protéger des espaces essentiels à la préservation de la biodiversité.
- Prendre en compte la biologie et le cycle de vie des espèces.
- Faciliter les échanges génétiques.
- Préserver la trame écologique et les paysages sur les territoires très ruraux faiblement artificialisés, avec de grands espaces agricoles, forestiers ou naturels.
- Protéger, voire améliorer les paysages et les milieux dans les espaces périurbains où la nature est encore largement perceptible mais où les dynamiques urbaines sont les plus fortes.
- Valoriser les espaces verts et la reconquête « végétale » des espaces délaissés ou des friches dans les espaces urbains largement artificialisés, plus concernés par des problématiques de type « nature en ville » où la demande sociale est aussi forte que la nécessité de biodiversité.

TRAME ÉCOLOGIQUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES



Carte réalisée par l'InterParcs du Massif Central (IPAMAC). D'après le projet expérimental « Identification d'une trame écologique du Massif Central », IPAMAC, CEMAGREF, CRENAM, 2010.

COURS D'EAU

Un cours d'eau en « bon état » est essentiel car il permet de répondre à une multitude de fonctions et d'usages : qualité de l'eau, qualité paysagère et intérêt récréatif, qualité écologique et bon fonctionnement hydraulique (rétention des crues). Il est caractérisé par une grande diversité de faciès, des berges naturelles, des bancs alluviaux mobiles, une ripisylve variée (végétation des bords de berges), des annexes hydrauliques, et surtout, une dynamique fluviale la plus libre possible. Cette dernière, permet de réunir le « morphologique » et le « biologique », pour garantir la diversité des habitats indispensables à la faune et à la flore aquatiques et rivulaires.

Dès lors, la rivière est un milieu écologiquement précieux où la végétation spécifique offre diverses strates adaptées aux contraintes. Ainsi, la ripisylve, qui constitue de nombreux habitats pour la faune terrestre, est également

source de nourriture et lieu de reproduction pour celle-ci comme pour la faune aquatique. La présence de cette dernière, essentiellement représentée par la truite fario, est directement liée à l'état des berges et à la diversité des faciès de la rivière. Même rapport de cause à effet avec l'ombrage du cours d'eau qui limite des élévations de température susceptibles de modifier les peuplements piscicoles en place (salmonidés). Une végétation qui joue un rôle prépondérant notamment en ce qui concerne le filtrage des matières azotées, l'auto épuration des eaux et des échanges entre la nappe et la rivière.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi les cours d'eau doivent être considérés dans l'ensemble que constitue le bassin versant et que toute activité ou aménagement peut avoir des répercussions négatives ou positives sur le cours d'eau.

Enjeux *Préserver le milieu aquatique. Il convient, en référence à la Directive Cadre de l'Eau, de :*

- *Garantir le bon état écologique des eaux,*
- *Respecter le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne.*

ZONES HUMIDES : MARES ET LAVOGNES, PRAIRIES HUMIDES, TOURBIÈRES ET RIPISYLVES

Maillons indispensables dans les chaînes alimentaires et les lieux de reproduction pour des espèces animales, elles remplissent de multiples fonctions essentielles telles que la préservation de la ressource en eau, l'épandage des crues, le soutien d'étiage, l'épuration... et constituent des « oasis » sur les causses. Autant de paramètres qui imposent qu'elles soient prises en compte dans tout projet d'aménagement afin de garantir la préservation

quantitative et qualitative des ressources en eaux mais aussi, la conservation de la biodiversité inféodée aux zones humides. C'est pourquoi les identifier, les préserver sont des objectifs importants de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses. Un état des lieux exhaustif par type, état de conservation et répartition selon les entités paysagères, est en cours.

Enjeux

- *Améliorer la connaissance des zones humides et leur répartition.*
- *Préserver leurs fonctionnalités hydrologiques et, dans certains cas, leur pouvoir d'effet tampon vis-à-vis des crues et leur capacité d'autoépuration.*
- *Sauvegarder la faune et la flore associées (flore rare, insectes, batraciens) qui s'y abritent.*

FORÊT

Sept régions forestières sont identifiées sur le découpage de l'Inventaire Forestier National (IFN) qui les qualifie d'« unités homogènes sur les plans du climat, de la géologie et de la végétation ». Une diversité de territoires toutefois quelque peu occultée par l'appellation générique « Grands Causses ».

Si à ce jour l'activité forestière est globalement bonne sur l'ensemble du Parc, il convient de rappeler que la combinaison de diverses contraintes écologiques défavorables peut réduire fortement les potentialités sur chacune des régions naturelles. Par exemple, l'existence de pentes fortes peut constituer un lourd handicap pour l'exploitation, dans les conditions économiques actuelles, et la mise en valeur du bois, même sur stations fertiles.

Le poids de l'histoire des interventions humaines (coupes répétées, surpâturage, soutrage) a entraîné une modification de sa composition et de sa structure : il a favorisé les faciès xérophiles (provoquent le recul de la hêtraie, formation climacique, au profit de la chênaie) et perturbé ses limites naturelles. La forêt caussenarde a longtemps été une forêt très résiduelle reléguée sur les terrains inexploitable. Cette fragmentation a certainement été une cause d'érosion de la biodiversité forestière.

Actuellement, le territoire est couvert à 40 % de formations boisées avec une prédominance de taillis, qui occupent 51 400 ha (39% de la surface boisée) et de boisements morcelés et lâches sur 42 600 ha (32% de la surface totale).

Une forêt, du moins sur les causses, le plus souvent ouverte et basse, bien à l'opposé du modèle dominant de la grande et sombre futaie chère aux forestiers. Parmi les peuplements les plus productifs, la futaie de feuillus (6 % des formations boisées), la futaie et les reboisements de résineux (23 % des formations boisées) n'occupent qu'une place limitée.

Les accrues de pin sylvestre sont des boisements plutôt perçus comme « indésirables » notamment lorsqu'ils supplantent les pelouses sèches sur les causses. Si aujourd'hui la forêt et les friches progressent, principalement au détriment des landes, la surface des boisements artificiels n'a, quant à elle, que très faiblement augmenté depuis 1981. En parallèle, la maturation des formations pionnières (pineraies et chênaies) devrait engendrer une transformation en profondeur des formations arborées. Mais, dans un contexte climatique changeant, il est encore difficile de préciser le terme ultime d'évolution des boisements naturels ; il est toutefois fort probable que le hêtre y occupera une place bien plus importante qu'actuellement.

Enjeux

- *Préserver les milieux forestiers patrimoniaux (ripisylves, forêts de ravins, hêtraie, châtaigneraie...).*
- *Optimiser la mobilisation des bois, notamment par l'amélioration de la desserte en évitant, par exemple, la traversée de zone urbanisée par les grumiers.*
- *Maîtriser l'embroussaillage des milieux agropastoraux.*

FAUNE SAUVAGE ET FLORE

Les causses, les avant-causses, les rougiers et les monts sont caractérisés par des peuplements végétaux et animaux particuliers et hétérogènes selon les secteurs. Si les zones caussenardes avec leurs gorges et falaises (Grands Causses) sont les plus remarquables pour les espèces qu'ils abritent (orchidées et espèces endémiques, oiseaux des pelouses sèches, vautours...), il n'en demeure pas moins que les autres entités paysagères du Parc, notamment les rougiers et les monts avec, entre autre, leurs tourbières, sont tout aussi admirables, même si elles sont, à ce jour, moins répertoriées.

Des habitats d'exception qui ont pu être identifiés et répertoriés grâce à la mise en œuvre de la Directive Habitats Naturels, Faune, Flore de 1992¹⁵.



Vautour fauve adulte

En un siècle et demi, près de 50% de la superficie forestière aveyronnaise s'est développée au détriment des cultures, des pâturages ou des landes. En 1878, elle représentait 84 435 ha et en 1994, elle atteignait 245 657 ha¹⁴.

Les trois missions IFN de 1971, 1981 et 1994 montrent une assez forte progression de la forêt pour les Grands Causses, les Monts de Lacaune et le Camarès (+15%). Ainsi la forêt caussenarde est en grande partie le résultat d'une « formation ligneuse développée sur des terrains suite à un arrêt ou à une diminution de l'activité agricole et pastorale ». Les pineraies de pin sylvestre, les taillis de chênes hérités des exploitations de la fin de la dernière guerre et les futaies issues des plantations résineuses de 1930 à nos jours, en font une forêt encore jeune. À l'exception des pentes fortes, des périmètres de captage, qui pourraient entraîner le classement en « forêt de protection », la forêt ne représente pas un enjeu fort de protection dans les documents d'urbanisme.

Si leur étude à ce jour est partielle, puisque limitée aux objectifs de conservation particuliers liés aux sites Natura 2000, elle a d'ores et déjà permis de répertorier 31 habitats d'intérêt communautaire avec une forte présence d'habitats agropastoraux.

Les 17 Zones Spéciales de Conservation et les 2 Zones de Protection Spéciales inscrites au réseau Natura 2000 présentes sur le territoire sont bien représentatives de cette exceptionnelle biodiversité, conséquence de la situation du territoire du Parc, à la confluence de trois domaines biogéographiques : méditerranéen, atlantique et continental.

C'est cette diversité d'espèces qui fait l'extrême valeur de l'avifaune du Parc naturel régional des Grands Causses où le grand nombre d'espèces de rapaces représente près de la moitié des espèces inscrites à la Directive Oiseaux de 1979¹⁶.

Rapaces, mais aussi castors, loutres... Le Parc est aujourd'hui la seule partie de la région Midi-Pyrénées à accueillir des populations de castor d'Europe, ce qui en fait une espèce à grande valeur patrimoniale à l'échelle régionale. Idem pour la loutre, qui avait disparu des cours d'eau dans les années 1950, et qui recolonise progressivement certains secteurs, comme la Dourbie, le Cernon, ou le Lot au nord du Parc.

En 2013, ce sont 28 espèces protégées qui sont dénombrées sur le territoire. Ainsi, sur les 97 communes du Parc, 58 abritent au moins une espèce végétale protégée. Une diversité tout à fait remarquable mais fragile.

14. Source IFN

15. La Directive Habitats Naturels, Faune, Flore de 1992 a pour objectif d'assurer la conservation de la biodiversité par la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage

16. La Directive Oiseaux de 1979 vise « à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux sauvages sur le territoire européen »

Enjeux

- Maintenir des modes d'agriculture extensive.
- Mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité en application des documents d'objectifs Natura 2000.

- Rechercher une meilleure adéquation entre le développement des activités de pleine nature et la préservation de la biodiversité.

PLANTATIONS, HAIES, BOCAGE

Les haies champêtres, constituent un patrimoine identitaire des paysages du Parc. Elles sont bien plus qu'un agrément, elles répondent à des enjeux environnementaux essentiels pour le territoire.

Le frêne, l'aubépine et le prunellier sont les essences maîtresses qui recouvrent majoritairement le territoire du Parc. L'orme était aussi très répandu sur les causses, les avant-causses. Beaucoup de pruniers, pommiers et poiriers composent les haies autour des hameaux. Bien d'autres essences existent (Cf. liste ci-après). Cette diversité constitue un riche patrimoine végétal adapté et caractéristique des paysages du Parc. C'est un vieil outil qui répond aussi à des exigences environnementales et agronomiques nouvelles.

Principales essences retrouvées sur le Parc (liste non exhaustive):

En caractère gras, les essences les plus rencontrées sur le territoire du Parc

En vert, les conditions écologiques optimums.

En jaune, les conditions écologiques possibles.

NOMS FRANCAIS	NOMS LATIN	UNITES PAYSAGERES				
		CAUSSES	AV-CAUSSES	ROUGIER	MONTS	RIPISYLVES
ARBRES hauteur supérieure à 7m						
alisier torminale	Sorbustorminalis					
aulne de Corse	Alnuscordata					
aulne glutineux	Aulne glutinosa					
châtaignier	Castaneasativa					
chêne pédonculé	Quercus robur					
chêne pubescent	Quercus pubescens					
chêne sessile	Quercuspetraea					
érable champêtre	Acer campestre					
érable à feuilles d'obier	Acer opalus					
érable de Montpellier	Acer monspessulanum					
érable plane	Acer platanoides					
érable sycomore	Acer pseudoplatanus					
frêne commun	Fraxinusexcelsior					
hêtre	Fagussylvatica					
merisier (cerisier des bois)	Prunus avium					
noyer commun	Juglansregia					
orme champêtre	Ulmusminor					
peuplier blanc	Populus alba					
peuplier noir	Populusnigra					
peuplier tremble	Populustremula					
saule blanc	Salix alba					
sorbier domestique	Sorbusdomestica					
tilleul à petites feuilles	Tiliacordata					
tilleul à grandes feuilles	Tiliaplatyphillos					

		CAUSSES	AV-CAUSSES	ROUGIER	MONTS	RIPISYLVES
ARBUSTES hauteur comprise entre 4 et 7m						
alisier blanc	Sorbus aria					
aubépine monogyne	Crataegus monogyna					
buis	Buxus sempervirens					
chêne vert	Quercus ilex					
houx	Ilex aquifolium					
noisetier	Corylus avellana					
poirier sauvage	Pyrus pyraster					
pommier sauvage	Malus sylvestris					
prunier à grappes	Prunus padus					
prunier à greffer	Prunus insititia					
prunier domestique	Prunus domestica					
saule cendré	Salix cinerea					
saule marsault	Salix caprea					
saule des vanniers	Salix viminalis					
sorbier des oiseleurs	Sorbus aucuparia					
sureau noir	Sambucus nigra					
ARBRISSEAUX hauteur inférieure à 4m						
amélanchier commun	Amelanchier ovalis					
bourdaine	Frangula alnus					
camérisier à balais	Lonicera xylosteum					
cerisier de Sainte-Lucie	Prunus mahaleb					
cornouiller mâle	Cornus mas					
cornouiller sanguin	Cornus sanguinea					
églantier, rosier sauvage	Rosa canina					
fusain d'Europe	Euonymus europaeus					
groseillier des Alpes	Ribes alpinum					
nerprun des Alpes	Rhamnus alpina					
nerprun purgatif	Rhamnus catharticus					
prunellier	Prunus spinosa					
ronce	Rubus fruticosus					
saule pourpre	Salix purpurea					
saule drapé	Salix eleagnos					
troène commun	Ligustrum vulgare					
viorne lantane	Viburnum lantana					
LIANE						
chèvrefeuille des bois	Lonicera periclymenum					
chèvrefeuille d'Eturie	Lonicera etrusca					
lierre	Hedera helix					

Enjeux

- Planter.
- Restaurer.

- Entretenir les haies non seulement en zones agricoles mais aussi dans les villes et les villages.

B. Le bâti dans le paysage

Bocage des avant-causses,
Commune de Campagnac



OCCUPATION DE L'ESPACE

L'économie de l'espace, des ressources naturelles et de l'énergie oblige, aujourd'hui, à reconsidérer l'occupation de l'espace et à retrouver les logiques fondamentales des paysages ordinaires. De tous temps, l'Homme organisait ses paysages quotidiens pour retenir les sols, ralentir l'écoulement de l'eau, se protéger de la pluie et du vent... la construction de terrasses, la plantation de haies ou encore, l'aménagement de lavognes en sont des illustrations encore prégnantes. Les lacs collinaires, les enrochements ou les soutènements en béton banché réalisés avec les moyens puissants et rapides de la mécanisation poursuivent les mêmes objectifs.

On n'a jamais construit des ponts, planté des haies, creusé des puits dans un souci décoratif mais pour s'accommoder voire dompter la nature et exploiter ses ressources.

Si la protection des terres arables a alors conduit l'habitat à s'implanter sur les sols les plus maigres, la dévaluation des terres agricoles au profit de terrains à bâtir a, après la deuxième guerre mondiale, favorisé l'emprise de l'urbanisation sur des plaines fertiles dessinant ainsi une rupture radicale avec les logiques économes qui fondaient les paysages ruraux.

Les exigences environnementales, la biodiversité, l'épuisement des ressources et le changement climatique remettent ces arguments au cœur de l'actualité.

Enjeux • *Mettre l'environnement, l'économie de l'espace et des ressources comme arguments préalables à tout projet d'aménagement.*

D'après la Base de Données Occupation du sol du PNR des Grands Causses, 2010.

Classe d'occupation du sol	Entité paysagère					
	avant-causses		causses		monts	
(vide)	Surface en ha	Pourcentage	Surface en ha	Pourcentage	Surface en ha	Pourcentage
(vide)		0,00%		0,00%		0,00%
(vide)		0,00%		0,00%		0,00%
1. Territoires artificialisés	4 577,19	1,40%	1 710,45	0,52%	2 322,22	0,71%
Espaces verts artificialisés, non agricoles	271,74	0,08%	52,44	0,02%	59,17	0,02%
1411 - Espaces verts urbains	32,70	0,01%	7,85	0,00%	6,73	0,00%
1422 - Aire aménagée pour le camping et le caravanning	107,16	0,03%	21,38	0,01%	8,04	0,00%
1423 - Parc et aire de loisirs	41,60	0,01%	11,60	0,00%	21,29	0,01%
1424 - Terrain de sport	90,27	0,03%	11,61	0,00%	23,11	0,01%
Mines, décharges et chantiers	301,00	0,09%	118,15	0,04%	70,87	0,02%
1311 - Carrières et mines à ciel ouvert	78,85	0,02%	49,95	0,02%	8,82	0,00%
1312 - Gravières		0,00%		0,00%	2,70	0,00%
1321 - Décharge ou centre d'enfouissement technique	16,13	0,00%	7,18	0,00%	2,26	0,00%
1331 - Chantiers et dépôts de matériaux	206,02	0,06%	61,03	0,02%	57,09	0,02%
Zones industrielles et commerciales et réseaux de communication	1 754,80	0,54%	1 107,73	0,34%	1 216,82	0,37%
1211 - Emprise de zone artisanale, commerciale, industrielle ou agricole	681,48	0,21%	207,32	0,06%	492,06	0,15%
1212 - Equipement public, zones de services, centres techniques des communes	105,86	0,03%	39,81	0,01%	32,97	0,01%
1221 - Infrastructure ferroviaire ou routière et espaces associés	878,47	0,27%	543,23	0,17%	676,16	0,21%
1241 - Aéroports, aérodromes		0,00%	11,48	0,00%		0,00%
1251 - Centrales électriques	3,07	0,00%	0,39	0,00%	6,31	0,00%
1252 - Parcs ou centrales éoliennes		0,00%		0,00%	6,37	0,00%
1261 - Friches industrielles et délaissées	85,91	0,03%	305,51	0,09%	2,95	0,00%
Zones urbanisées	2 249,65	0,69%	432,13	0,13%	975,37	0,30%
1111 - Centre urbain continu	105,33	0,03%		0,00%		0,00%
1112 - Centre de bourg ou de village continu	234,72	0,07%	71,85	0,02%	204,42	0,06%
1121 - Tissu urbain discontinu avec bâti individuel dominant	1 523,80	0,46%	220,21	0,07%	398,56	0,12%
1122 - Tissu urbain discontinu avec bâti collectif dominant	27,33	0,01%	1,59	0,00%	0,69	0,00%
1131 - Bâti isolé en zone rurale	358,47	0,11%	138,47	0,04%	371,70	0,11%
2. Territoires agricoles	38 822,26	11,84%	18 263,60	5,57%	40 616,57	12,39%
Cultures permanentes	435,16	0,13%	2,67	0,00%	55,37	0,02%
2211 - Vignobles	77,40	0,02%		0,00%	17,72	0,01%
2221 - Vergers	357,76	0,11%	2,67	0,00%	37,65	0,01%
Prairies	9 088,97	2,77%	2 233,29	0,68%	7 667,29	2,34%
2311 - Prairies permanentes naturelles/de fauche ou de longue rotation	5 525,59	1,69%	1 620,82	0,49%	5 435,97	1,66%
2312 - Prairies avec bocage	3 563,38	1,09%	612,48	0,19%	2 231,32	0,68%
Terres arables	28 973,89	8,84%	16 018,58	4,89%	32 859,46	10,02%
2111 - Cultures de plein champ	24 728,31	7,54%	14 065,06	4,29%	26 993,01	8,23%
2112 - Cultures sous serre	13,42	0,00%		0,00%	2,16	0,00%
2113 - Cultures forestières (pépinières)	3,10	0,00%		0,00%		0,00%
2114 - Jachère	98,31	0,03%	22,11	0,01%	190,16	0,06%
2115 - Cultures bocagères	4 140,74	1,26%	1 931,41	0,59%	5 674,13	1,73%
Zones agricoles homogènes	324,23	0,10%	9,05	0,00%	34,45	0,01%
2411 - Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	6,60	0,00%		0,00%	1,47	0,00%
2421 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes	60,33	0,02%	3,85	0,00%	22,11	0,01%
2431 - Terrasses cultivées ou pâturées	257,69	0,08%	5,20	0,00%	7,31	0,00%
2441 - Territoires agroforestiers	4,62	0,00%		0,00%	3,56	0,00%
3. Forêts et milieux semi-naturels	50 145,46	15,29%	61 293,61	18,69%	49 642,57	15,14%
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	1 315,97	0,40%	1 711,29	0,52%	597,59	0,18%
3311 - Plages, dunes et sable continentaux	35,96	0,01%	3,91	0,00%	14,33	0,00%
3321 - Roches nues	155,00	0,05%	265,52	0,08%	25,00	0,01%
3331 - Végétation clairsemée	1 041,10	0,32%	1 319,18	0,40%	261,90	0,08%
3341 - Zones incendiées	1,15	0,00%	7,00	0,00%	23,60	0,01%
3361 - Coupes forestières	82,76	0,03%	115,69	0,04%	272,75	0,08%
Forêts	26 297,47	8,02%	21 329,38	6,51%	37 588,42	11,46%
3111 - Forêt de feuillus	19 404,82	5,92%	10 035,89	3,06%	27 674,17	8,44%
3112 - Peupleraie	11,45	0,00%		0,00%	6,46	0,00%
3113 - Ripisylve ou autre forêt rivulaire	212,59	0,06%	16,32	0,00%	71,27	0,02%
3121 - Forêt de conifères	3 099,87	0,95%	8 053,91	2,46%	450,18	0,14%
3122 - Plantation de résineux ou reboisement de résineux	1 805,41	0,55%	1 539,25	0,47%	8 479,43	2,59%
3131 - Forêts mélangées	1 758,32	0,54%	1 684,01	0,51%	906,90	0,28%
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	22 532,03	6,87%	38 252,93	11,67%	11 456,55	3,49%
3211 - Pelouses et pâturages naturels	10 206,37	3,11%	27 147,23	8,28%	3 585,68	1,09%
3221 - Landes et broussailles	7 267,72	2,22%	5 087,96	1,55%	6 390,59	1,95%
3241 - Forêts et végétation arbustive en mutation	5 057,94	1,54%	6 017,75	1,84%	1 480,29	0,45%
4. Zones humides	31,48	0,01%	0,45	0,00%	185,19	0,06%
Prairies humides	30,40	0,01%	0,45	0,00%	185,19	0,06%
4131 - Prairies humides	30,40	0,01%	0,45	0,00%	185,19	0,06%
Zones humides intérieures	1,08	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
4111 - Marais intérieurs et zones humides associées	1,08	0,00%		0,00%		0,00%
5. Surfaces en eau	325,45	0,10%	81,80	0,02%	394,85	0,12%
Eaux continentales	325,45	0,10%	81,80	0,02%	394,85	0,12%
5111 - Cours et voies d'eau	308,44	0,09%	76,76	0,02%	364,32	0,11%
5121 - Plans d'eau	17,00	0,01%	5,04	0,00%	30,53	0,01%
Total général	93 901,83	28,64%	81 349,91	24,81%	93 161,40	28,41%

D'après la Base de Données Occupation du sol du PNR des Grands Causses, 2010.

	rougiers		Total Surface en ha	Total Pourcentage
Classe d'occupation du sol	Surface en ha	Pourcentage		
(vide)		0,00%		0,00%
(vide)		0,00%		0,00%
1. Territoires artificialisés	1 754,05	0,53%	10 363,92	3,16%
Espaces verts artificialisés, non agricoles	62,65	0,02%	446,00	0,14%
1411 - Espaces verts urbains	12,25	0,00%	59,53	0,02%
1422 - Aire aménagée pour le camping et le caravaning	5,95	0,00%	142,54	0,04%
1423 - Parc et aire de loisirs	25,46	0,01%	99,95	0,03%
1424 - Terrain de sport	18,99	0,01%	143,98	0,04%
Mines, décharges et chantiers	72,72	0,02%	562,74	0,17%
1311 - Carrières et mines à ciel ouvert	23,30	0,01%	160,91	0,05%
1312 - Gravières		0,00%	2,70	0,00%
1321 - Décharge ou centre d'enfouissement technique	1,88	0,00%	27,45	0,01%
1331 - Chantiers ou dépôts de matériaux	47,54	0,01%	371,68	0,11%
Zones industrielles et commerciales et réseaux de communication	836,84	0,26%	4 916,20	1,50%
1211 - Emprise de zone artisanale, commerciale, industrielle ou agricole	427,70	0,13%	1 808,57	0,55%
1212 - Equipement public, zones de services, centres techniques des communes	35,46	0,01%	214,10	0,07%
1221 - Infrastructure ferroviaire ou routière et espaces associés	367,64	0,11%	2 465,49	0,75%
1241 - Aéroports, aérodromes	4,97	0,00%	16,45	0,01%
1251 - Centrales électriques	0,28	0,00%	10,06	0,00%
1252 - Parcs ou centrales éoliennes		0,00%	6,37	0,00%
1261 - Friches industrielles et délaissées	0,80	0,00%	395,17	0,12%
Zones urbanisées	781,84	0,24%	4 438,98	1,35%
1111 - Centre urbain continu	8,60	0,00%	113,93	0,03%
1112 - Centre de bourg ou de village continu	91,90	0,03%	602,90	0,18%
1121 - Tissu urbain discontinu avec bâti individuel dominant	386,53	0,12%	2 529,10	0,77%
1122 - Tissu urbain discontinu avec bâti collectif dominant	1,02	0,00%	30,64	0,01%
1131 - Bâti isolé en zone rurale	293,78	0,09%	1 162,42	0,35%
2. Territoires agricoles	29 204,51	8,91%	126 906,93	38,71%
Cultures permanentes	33,51	0,01%	526,72	0,16%
2211 - Vignobles	6,58	0,00%	101,70	0,03%
2221 - Vergers	26,93	0,01%	425,01	0,13%
Prairies	4 197,71	1,28%	23 187,27	7,07%
2311 - Prairies permanentes naturelles/de fauche ou de longue rotation	3 254,47	0,99%	15 836,85	4,83%
2312 - Prairies avec bocage	943,24	0,29%	7 350,42	2,24%
Terres arables	24 950,07	7,61%	102 802,00	31,35%
2111 - Cultures de plein champ	23 072,08	7,04%	88 858,46	27,10%
2112 - Cultures sous serre	4,70	0,00%	20,29	0,01%
2113 - Cultures forestières (pépinières)	3,04	0,00%	6,13	0,00%
2114 - Jachère	19,31	0,01%	319,89	0,10%
2115 - Cultures bocagères	1 850,95	0,56%	13 597,23	4,15%
Zones agricoles homogènes	23,22	0,01%	390,95	0,12%
2411 - Cultures annuelles associées aux cultures permanentes		0,00%	8,06	0,00%
2421 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes	23,22	0,01%	109,50	0,03%
2431 - Terrasses cultivées ou pâturées		0,00%	265,20	0,08%
2441 - Territoires agroforestiers		0,00%	8,19	0,00%
3. Forêts et milieux semi-naturels	28 249,63	8,62%	189 331,26	57,74%
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	662,52	0,20%	4 287,37	1,31%
3311 - Plages, dunes et sable continentaux	15,34	0,00%	69,54	0,02%
3321 - Roches nues	40,90	0,01%	486,42	0,15%
3331 - Végétation clairsemée	465,06	0,14%	3 087,24	0,94%
3341 - Zones incendiées	24,77	0,01%	56,52	0,02%
3361 - Coupes forestières	116,45	0,04%	587,65	0,18%
Forêts	20 227,91	6,17%	105 443,18	32,16%
3111 - Forêt de feuillus	16 945,71	5,17%	74 060,59	22,59%
3112 - Peupleraie	3,03	0,00%	20,94	0,01%
3113 - Ripisylve ou autre forêt rivulaire	104,04	0,03%	404,23	0,12%
3121 - Forêt de conifères	434,19	0,13%	12 038,15	3,67%
3122 - Plantation de résineux ou reboisement de résineux	2 386,19	0,73%	14 214,28	4,34%
3131 - Forêts mélangées	354,75	0,11%	4 704,99	1,43%
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	7 359,21	2,24%	79 600,71	24,28%
3211 - Pelouses et pâturages naturels	2 897,88	0,88%	43 837,16	13,37%
3221 - Landes et broussailles	3 215,78	0,98%	21 962,04	6,70%
3241 - Forêts et végétation arbustive en mutation	1 245,54	0,38%	13 801,52	4,21%
4. Zones humides	18,65	0,01%	235,77	0,07%
Prairies humides	18,65	0,01%	234,69	0,07%
4131 - Prairies humides	18,65	0,01%	234,69	0,07%
Zones humides intérieures		0,00%	1,08	0,00%
4111 - Marais intérieurs et zones humides associées		0,00%	1,08	0,00%
5. Surfaces en eau	237,72	0,07%	1 039,81	0,32%
Eaux continentales	237,72	0,07%	1 039,81	0,32%
5111 - Cours et voies d'eau	215,88	0,07%	965,41	0,29%
5121 - Plans d'eau	21,83	0,01%	74,40	0,02%
Total général	59 464,56	18,14%	327 877,70	100,00%

VOIES (CHEMINS, SENTIERS...)

L'axe nord-sud qui traverse ici les contreforts méridionaux du Massif Central constitue un des arguments majeurs de l'histoire politique et socio-économique du Parc. Il emprunte un faisceau de circulations intimement déterminées par la géomorphologie. L'A75 côtoie et succède aujourd'hui à la RN9, elle-même se substituant à la route impériale, royale, au chemin de pèlerinage de La Rouge, à la voie romaine, au chemin celtique et à la draille d'Arboras.

À l'est la topographie des Cévennes et à l'ouest les vallées creusées dans les versants atlantiques du Massif Central obligent à des itinéraires transversaux très tourmentés. Cette topographie dessine deux carrefours historiques majeurs.

A Sévérac-le-Château, la RN88 qui se dirige à l'ouest vers Rodez et Toulouse, emprunte à quelques exceptions près l'itinéraire de la voie romaine qui reliait Lyon à Toulouse via Mende.

A la Cavalerie, la RD999 qui croise l'A75 et la RN9 a pris les traces de la voie romaine de Nîmes puis celles de la route de l'intendant Escalopiez qui reliait Aix-en-Provence, via Nîmes et Albi, à Montauban.

Le réseau actuel des routes départementales a succédé à quelques exceptions près à des liaisons locales. Ces exceptions importantes sont :

- le chemin médiéval de la vallée de la Sorgues dont la RD7 a repris des traces, reliait Saint-Affrique à Lodève par Saint-Maurice, le Clapier et Roqueredonde. Mais aussi l'Abbaye de Joncels, Béziers et Saint-Pons par la Vallée de l'Orb.

- la RD911 qui a succédé à la voie romaine Condatomagus-Ségodunum (Millau, Rodez).

La topographie tourmentée oblige à des linéaires tortueux aux dénivelés importants. Elle induira de nombreux ouvrages d'art qui constituent un patrimoine monumental dont le viaduc de Millau est le fleuron. Les réseaux capillaires de chemins ruraux et de sentiers qui complètent les précédents sont un patrimoine historique important car ils sont très souvent les prédécesseurs des routes ouvertes en fond de vallée à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle. Ils sont aussi des outils déterminants pour les activités agro-pastorales et touristiques. Les exigences liées à la mécanisation ne doivent pas s'imposer sur tout le réseau des chemins ruraux. La circulation intensive lors d'événements sportifs ou de véhicules motorisés menacent leur utilité ordinaire. Les liaisons douces communales et intercommunales sont des atouts favorables à l'accueil de nouveaux habitants, de visiteurs.

Pour tous ces réseaux patrimoniaux, des talus enherbés ou des enrochements remplacent de plus en plus fréquemment les anciens soutènements bâtis (mur en pierres sèches drainants).

Le drainage des eaux de pluie est majoritairement constitué par des fossés dés herbés chimiquement et des canalisations étanches qui accélèrent les débits. L'élagage des haies se fait encore souvent à l'épaveuse traumatisante et vectrice de maladies pour les arbustes et les troncs d'arbres.

Enjeux

- *Entretenir le réseau viaire avec des techniques respectueuses de l'environnement.*
- *Supprimer les désherbants chimiques.*

- *Favoriser la rétention et la filtration des eaux de pluie par la création de mini bassins végétalisés (roseaux et bambou).*
- *Veiller au maintien du réseau communal de sentiers : emprise foncière, réouverture, entretien.*

- *Conforter les liens intercommunaux par un réseau de chemins de découverte.*
- *Favoriser les liaisons douces vers les centres anciens et les services.*
- *Organiser des aires de covoiturage.*

URBANISATION

Jusqu'au XX^e siècle, l'habitat y compris l'habitat urbain, a gardé en majorité son caractère groupé. Ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle qu'il commence à se déployer le long des axes de communication avec, parfois, des ambitions que l'on peut qualifier d'haussmanniennes.

Si la dispersion des habitations peut, pour certaines villes comme Millau et Saint-Affrique, trouver ses origines dans les maisons de vigne qui ponctuent les coteaux des villes au passé viticole, le mitage, au fil du temps, s'est généralisé à l'ensemble du territoire. Cette forme très encombrante d'occupation de l'espace est trop souvent considérée comme le seul système d'expansion urbaine y compris pour de modestes villages.

Aujourd'hui, on constate que la répartition de l'habitat sur le territoire du Parc est très déséquilibrée avec deux-tiers de la population et des activités secondaires et tertiaires regroupées sur les avant-causses et le rougier qui rassemblent, à ce jour, les plus grandes agglomérations.

Ce type d'urbanisation a conduit à la dépréciation des terres cultivables au profit des terrains à bâtir entraînant dans son sillage de nouvelles constructions se dédoublant des contraintes physiques des sols (stabilité, résistance, pente) par l'utilisation de nouvelles techniques de mise en œuvre, de nouveaux matériaux et de nouveaux outils. À titre d'exemple, les nouveaux engins modernes de terrassement permettent désormais de réduire considérablement les coûts et les délais. Ainsi, les bonnes terres arables périphériques aux agglomérations vont s'urbaniser et subir de fortes pressions foncières ou, au contrario, des coteaux bien exposés vont s'aménager anarchiquement par des agrandissements successifs des petites maisons de vignes et en prolongeant des réseaux souvent sous dimensionnés.

Enjeux

- Limiter l'étalement urbain et la consommation d'espace agricole ou naturel.
- Favoriser l'intensification des zones pavillonnaires et les implantations limitant les mouvements de sols.
- Compenser l'effet induit de cette densification sur les parcelles (augmentation des surfaces bâties et étanchées ou compactées).
- Mettre en place des moyens de rétention des eaux de pluie et des sols au prorata des surfaces étanchées (cuvettes de rétention, couvertures végétalisées, talus plantés).

LOTISSEMENTS

Les réseaux viaires des nouvelles zones résidentielles ou d'activités sont rarement en continuité avec les réseaux existants et se terminent trop souvent en cul de sac en donnant une impression de labyrinthe. Les espaces d'usages collectifs sont peu prévus par les lotisseurs. Les lots servent de cadre pour l'implantation de bâtiments fréquemment stéréotypés ou spectaculaires qui modèlent le terrain à grands coups de mouvements de sol. L'opportunité foncière est l'argument dominant à l'urbanisation. Le système pavillonnaire est un gourmand d'espace, générateur de linéaires de réseaux coûteux en investissement, en entretien.

Bien que le rêve d'une partie des populations reste la « petite maison dans la prairie », une occupation plus dense de l'espace serait plus raisonnable et économe. Malgré tous ces aléas, le lotissement reste un outil déterminant pour fixer les jeunes actifs sur le territoire. Des programmations concertées en amont entre collectivités territoriales, promoteurs, maîtres d'œuvre et futurs habitants permettraient d'envisager des lotissements favorisant le lien social et la continuité de la Trame Verte (cf. chapitre précédent sur les trames écologiques).

Enjeux

- Rééquilibrer le rapport entre espace privatif et espace collectif.
- Favoriser les circulations à pied ou en vélo.
- Organiser les zones constructibles et les voiries ainsi que les réseaux divers pour réduire au maximum les mouvements de sol.
- Favoriser la mitoyenneté et le lien social.
- Réduire l'emprise des surfaces étanchées ou compactées.
- Limiter les linéaires de circulation de véhicules à l'intérieur des lots.
- Favoriser les parkings et les garages au droit des accès véhicules légers.
- Optimiser la rétention des eaux de pluie sur chaque lot.
- Organiser des plantations utiles, tant au niveau des enjeux d'environnement que pour la convivialité.
- Utiliser des haies champêtres d'essences locales comme limite séparative.

ARCHITECTURE

Comme les paysages, l'architecture traditionnelle rurale est fortement imprégnée par l'usage. Sa forme est le résultat d'une combinaison de contraintes de besoins et de ressources. Parmi elles, des contraintes physiques liées aux matériaux extraits de l'environnement proche mais aussi des contraintes techniques d'assemblage de ces mêmes matériaux ou encore des contraintes géologiques, topographiques et climatiques. La part décorative ou symbolique bien que présente, reste toutefois très discrète. Avec le temps ces contingences constituent des traditions locales, des savoir-faire..., une culture.

Les murs

Pour améliorer leur étanchéité à l'eau et à l'air quand leurs appareillages étaient très irréguliers et leurs pierres perméables ou difficiles à calibrer, on les crépissait. Seules les bonnes pierres de tailles posées à joints réguliers pouvaient rester apparentes. En effet, plus une paroi offre du relief, plus elle favorise la pénétration de l'humidité. Enduits et crépis ont pour vocation de colmater ces aspérités afin de réduire ou d'arrêter les entrées d'eau tout en laissant respirer les matériaux denses (pierre, bois, béton). Une étanchéité à l'eau, mais pas à l'air, obtenue avec des enduits microporeux anciennement à base de chaux. Les habitations les plus modestes restaient à pierres vues et les joints remplis de mortier (joints beurrés) à fleur de pierre comme les modestes dépendances agricoles, artisanales... Utilisé à grande échelle, le crépi offre aujourd'hui une image plus monochrome dans la ruralité qu'en agglomération où l'on constate une plus grande variété de teintes.

L'encadrement des ouvertures

Quand les façades étaient crépies, le crépi était arrêté à la règle (illustration 1) et ne contournait pas les pierres de taille afin de réduire les infiltrations d'eau par les joints horizontaux inférieurs (illustration 2). Toutefois, sur certaines nobles demeures, ils contournent les pierres de taille en saillie. L'étroitesse des ouvertures était souvent compensée par l'application d'un badigeon blanc sur les encadrements et en tableau, pour augmenter l'éclaircement.

Les menuiseries extérieures

Les bois d'œuvre locaux, pauvres en matières grasses mais riches en tannins, sont très sensibles aux variations hygrométriques et aux rayons ultraviolets. Leur utilisation à l'extérieur oblige à l'application de peintures microporeuses (étanches à l'eau mais pas à l'air) ainsi que des protections pour la pluie. Ces peintures permettent de fixer les tannins qui peuvent déteindre sur les encadrements souvent blanchis et en pierre de taille.

utilisées jusqu'à la moitié du XX^e siècle, les peintures liées à la chaux qui laissent respirer le bois sont d'excellents insecticides et fongicides naturels. Coté harmonie des couleurs, avant la première guerre mondiale, les peintures liées à la chaux blanche étaient en conséquence de couleur claire et dans des tons froids, plus réfléchissants (blanc, blanc cassé, gris, gris-bleu, gris-vert, bleu, vert). Elles passèrent en masse au bleu après la guerre de 1914. L'armée délaissant le bleu horizon au profit du kaki, des stocks de peinture bleue se répandirent alors sur tout le territoire national, parsemant ainsi de « bleu charrette » des façades mêmes très rustiques. Un bleu auquel on prête un pouvoir répulsif pour les mouches.

Les couvertures

Sur la majeure partie des causses et des avant-causses, les bâtiments étaient couverts presque exclusivement en lauzes de calcaire jusqu'à la moitié du XIX^e siècle ; ceux des rougiers, en lauzes dite de « grès » rouge. Pour les contreforts du Lévézou et de la Vallée de la Muse, la lauze de schiste prédominait. Ces lauzes, épaisses, lourdes et difficiles à accrocher étaient posées sur des pentes faibles, afin de tenir par la seule gravité. Leur poids ne permettait pas de débords importants ni en rives ni en gouttières. L'épaisse lauze de Curan était, quant à elle, posée sur un tapis de terre et de mousse appelé « clapisse »¹⁷. Elle s'intercalait entre la lauze et la volige. Pour alléger ces couvertures, elles ont commencé à être remplacées, à la fin du XIX^e siècle, par de la tuile canal façonnée dans les argiles des avant-causses ; cette tuile, acceptant les mêmes pentes que la lauze et pouvant également tenir par simple gravité. Certaines couvertures conservent encore leurs vieilles lauzes sur les têtes des murs ceinturant les rampants réalisés en tuiles canal. Au XX^e siècle, l'ardoise, voire la tuile mécanique viendront prendre le relais.

Les pentes des couvertures

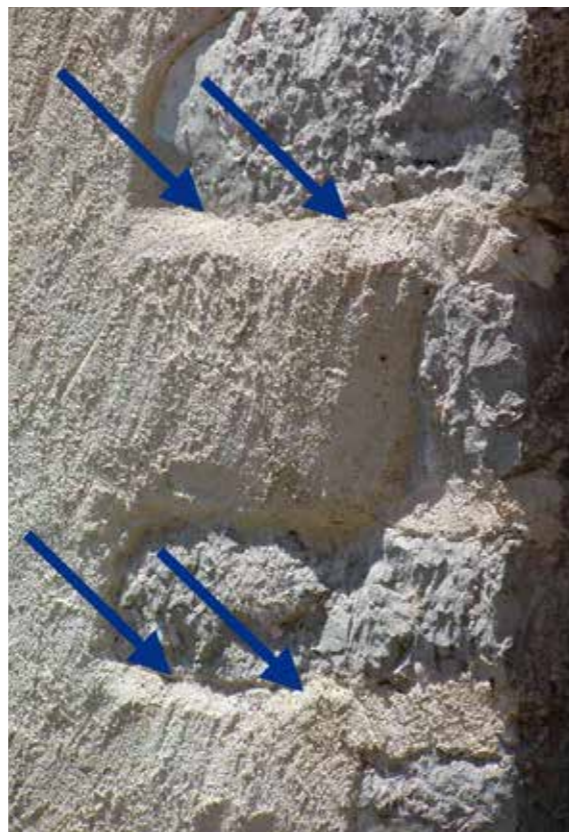
Elles sont liées aux matériaux utilisés : entre 30 % et 50 % pour la lauze épaisse de schiste, de schiste gréseux, de calcaire ou la tuile canal et de 40 % à la verticalité pour la lauze fine de schiste et l'ardoise. Pour les anciennes couvertures en schiste posées sur « clapisse » les pentes étaient identiques à celles de la lauze épaisse.

Les bâtiments publics

Comme quelques riches demeures, ils importeront des styles plus urbains avec leurs matériaux et leurs techniques nouvelles. La plupart des mairies, écoles et hostelleries seront couvertes d'ardoise, à plus fortes pentes.



Crépis arrêté à la règle



Infiltrations d'eau

Enjeux Réhabilitations ou constructions d'inspiration traditionnelle :

- Restaurer l'esprit pragmatique et en réponse à des exigences techniques, sans succomber aux modes du moment : ton bois, pierre apparente et « faux vieux ».
- Réhabiliter et rénover l'habitat traditionnel comme les constructions d'inspiration traditionnelle limitant l'utilisation du bois à l'extérieur : fermes de charpente, poteaux, pannes en débord de rive.
- Peindre en harmonie avec les autres éléments de menuiserie ces bois extérieurs s'ils sont indispensables.
- Couvrir et peindre les éléments en bois tels que les garde-corps, rampes, mains courantes, en harmonie avec les menuiseries extérieures ou les éléments extérieurs de charpente
- Préférer les garde-corps métalliques tubulaires fins à harmoniser avec les autres éléments de menuiserie extérieure.
- Peindre les volets, fenêtres, portes fenêtres, portails, portes dans les couleurs froides : blanc, blanc cassé, gris, gris-bleu, gris-vert, bleu, vert. Les autres propositions de couleurs devront être précisées et référencées RAL (références colorées universelles) lors des déclarations préalables et des demandes de permis de construire.
- Exclure les vernis, les lasures.

Enjeux Pour les rénovations et les constructions nouvelles :

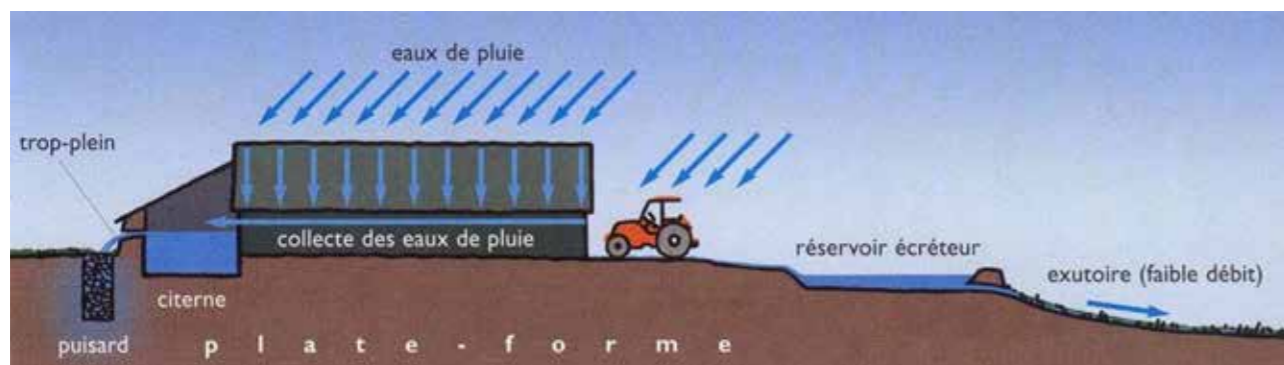
- Inscrire les constructions neuves ou les rénovations dans ces paysages ou cet habitat traditionnel en considérant au préalable, les contraintes physiques et environnementales : climat, topographie, géologie, hydrographie ainsi que les exigences concernant les économies d'énergie, l'assainissement, la rétention de l'eau de pluie, la tenue des sols et la protection de la ressource en eau.
- Proscrire les références à des architectures exotiques ou nostalgiques.
- Permettre l'usage de techniques et/ou de matériaux favorisant la rétention de l'eau, les économies d'énergie et d'espace, quand ils sont en cohérence avec un parti architectural contemporain et n'impactent pas les espaces mitoyens dans leur dimension environnementale.

PLATES-FORMES

Les plates-formes tendent à devenir l'outil exclusif d'adaptation à la pente. Il est vrai qu'elles ont été très tôt utilisées pour constituer les socles de nombreux monuments : pyramides, temples, églises. Leur utilisation dans les aménagements domestiques était

rare. Les terrassements manuels ont limité leur usage en réduisant au mieux les mouvements de sol en déblais. La mécanisation va permettre de façonner le terrain en fonction de modèles standardisés eux-mêmes conçus pour limiter la main d'œuvre.

- Préciser et décrire les arguments fonctionnels et techniques de ces plates-formes dans le volet paysage des Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager, qui induisent des mouvements de sol importants.
- Coter et situer les plantations, les soutènements dans les annexes des dossiers d'autorisation d'urbanisme.
- Améliorer la protection climatique et lutter contre le ravinement des remblais / déblais par des plantations de haies brise-vent étagées (buissons, arbustes et arbres) à base d'essences caduques locales.
- Proscrire les haies et les alignements de résineux (effet pare-vent augmentant les turbulences).
- Aménager des réservoirs écrêteurs d'orage au prorata des surfaces étanchées.
- Décrire et situer les drainages des plates-formes en annexe des dossiers d'autorisation d'urbanisme.
- Planter les surfaces non affectées.
- Faire apparaître en annexe des dossiers d'autorisation d'urbanisme les moyens de garantir la croissance et d'assurer l'entretien des plantations.



Gestion des eaux de pluie sur une plate-forme

BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

Les patrimoines vernaculaires, domestiques, ordinaires qui constituent les stigmates des activités agropastorales, artisanales ou industrielles anciennes étaient adaptés à des usages et des fonctionnements spécifiques qui en déterminaient les volumes, l'ergonomie. Les implantations s'engageaient dans la topographie, s'orientaient au climat, s'accommodaient de la ressource.

Leur discrétion était liée à l'utilisation de matériaux locaux et de techniques de construction n'utilisant pas, ou très peu, de matériaux manufacturés. Leur caractère ostentatoire se manifestera plus intensément dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, et plutôt pour les bâtiments commerciaux, artisanaux ou industriels.

Enjeux

- Inscrire ces bâtiments dans les paysages en considérant d'abord les contraintes climatiques, topographiques, géologiques, hydrographiques, les exigences concernant les économies d'énergie, l'assainissement, la rétention de l'eau de pluie, la tenue des sols.
- Favoriser la discrétion en utilisant des couleurs sombres et mates plutôt que des couleurs claires et brillantes.
- Homogénéiser les teintes sur un même volume ainsi que sur les appentis ou dépendances (couleurs sombres tant en parois verticales qu'en couvertures ou menuiseries).

Dans le cas des extensions de bâtiments récents, les matériaux et les couleurs peuvent être identiques ou

très proches de l'existant, si celui-ci est encore en bon état et déjà bien inséré dans le paysage.

Les couleurs claires des bâtiments accentuent leur présence



Les variations de couleur sur un même bâtiment accentuent sa présence

ÉNERGIE

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses par ses activités, par la population qui y réside et qui se déplace est un gros consommateur d'énergie mais aussi, gros émetteur de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique.

À titre d'exemple, le territoire consomme chaque année 2223 GWh d'énergie soit 2,22 milliards de kWh¹⁸, alors qu'il ne produit que 779 GWh d'énergie renouvelable, soit 36 % de sa consommation. Ses émissions dans l'atmosphère représentent, quant à elles, 886 000 tonnes équivalent CO₂, soit environ 13 tonnes/habitant. Ce panorama chiffré serait incomplet si nous ne mentionnions pas également le montant de notre facture énergétique qui totalise 227 millions d'euros de dépense ; le budget énergétique des ménages étant de l'ordre de 3 000 €/an essentiellement pour le chauffage et le transport.

Des chiffres à mettre en perspective avec les augmentations successives des prix de l'énergie qui, du fait de la raréfaction des ressources fossiles, vont voir leurs prix continuer de croître, augmentant ainsi la précarité énergétique des ménages. Une situation qui nous contraint, dès aujourd'hui, à réduire notre dépendance vis à vis de l'énergie et à contribuer à la lutte contre les changements climatiques afin de préserver notre environnement pour les générations futures. Une volonté portée par le Parc naturel régional des Grands Causses et ses partenaires, tous engagés à décliner les volontés politiques nationales au niveau local, matérialisée, depuis 2009, à travers son Plan Climat Énergie Territorial.

Enjeux

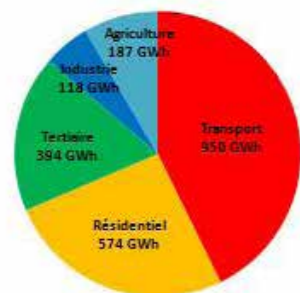
Le Parc naturel régional des Grands Causses a souhaité agir pour le développement durable en combinant protection de l'environnement, développement

économique et social, respect des engagements nationaux et internationaux : diviser par 4 la facture énergétique pour 2050 et diminuer de 20 %

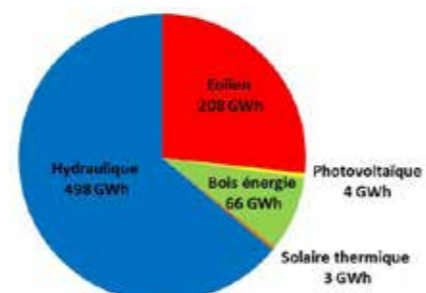
les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici à 2020.

Ci-dessous les deux scénarios envisagés à partir de la mise en place d'actions réalistes et basées sur les coûts de production et les technologies actuelles.

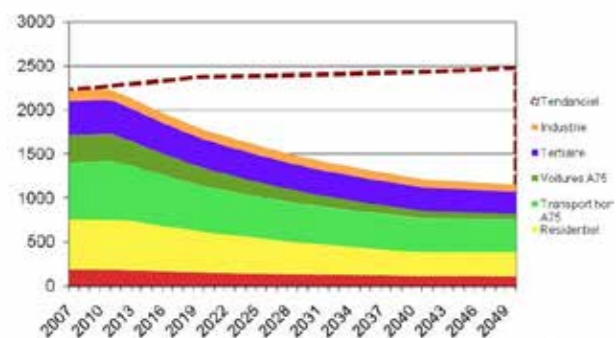
CONSOMMATION D'ÉNERGIE ANNUELLE



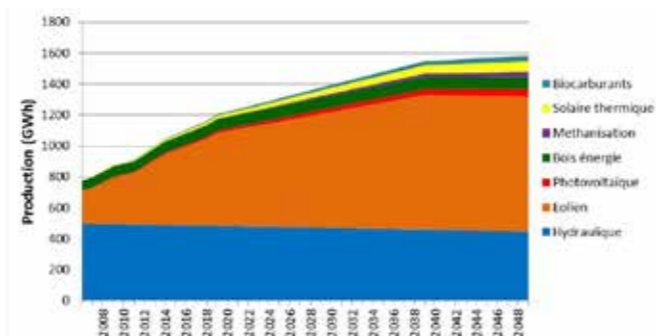
PRODUCTION D'ÉNERGIE ANNUELLE



ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE



ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Pour atteindre ces objectifs, 7 axes principaux ont été identifiés :

1. La sensibilisation du grand public aux enjeux liés à l'énergie et au climat.
2. La maîtrise de l'énergie dans le secteur du bâtiment.
3. La maîtrise de l'énergie dans le secteur du tertiaire et industriel.
4. La maîtrise de l'énergie et l'adaptation au changement

5. La mise en place d'une forte politique sur la maîtrise des transports.
6. Le développement raisonné des énergies renouvelables.
7. La prise en compte de l'énergie et du climat dans l'urbanisme.

3. PATRIMOINES ET ENJEUX SPÉCIFIQUES AUX CAUSSES

A. La nature dans le paysage des causses

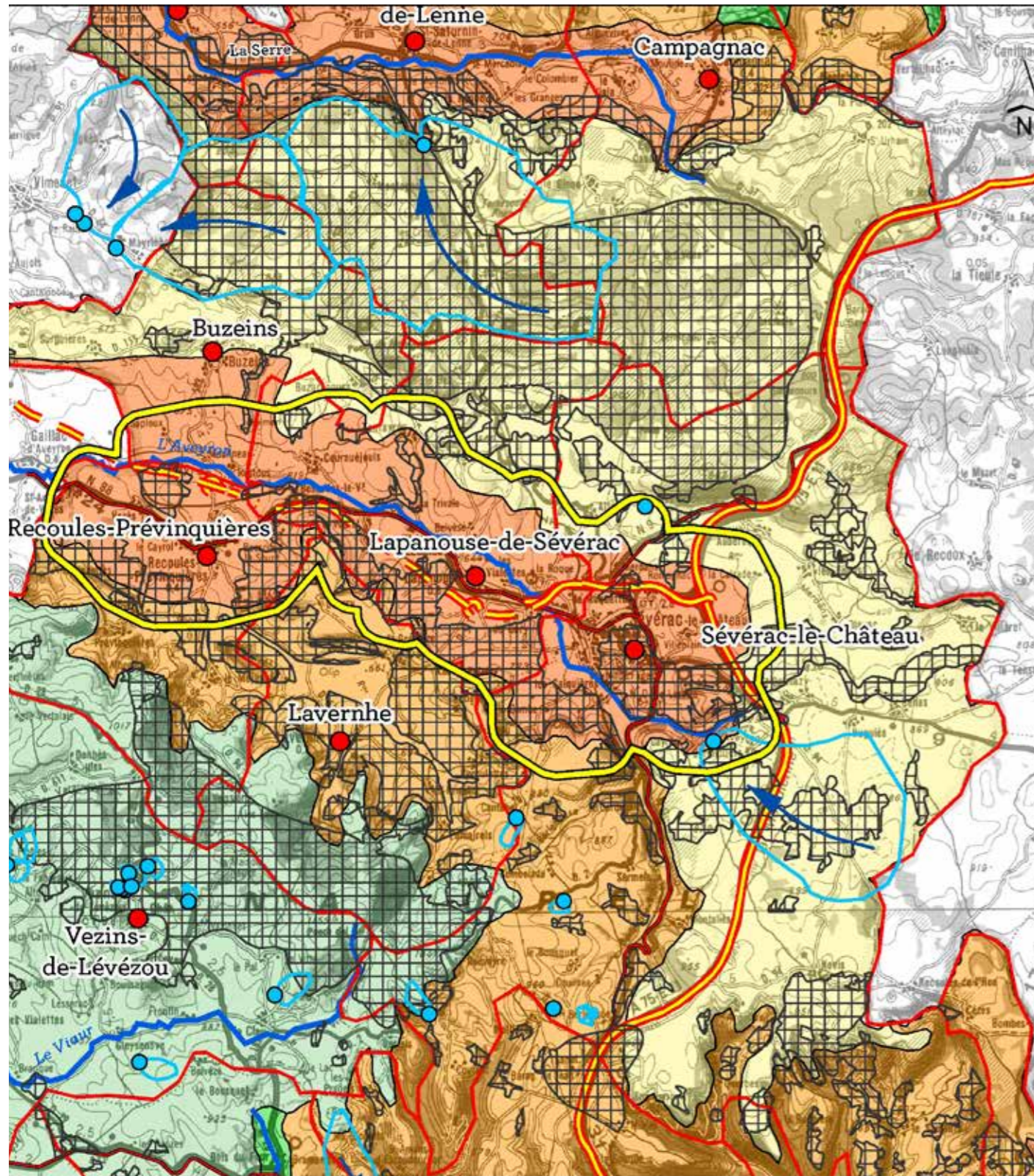
Souvent appelés causses majeurs ou Grands Causses, les causses sont des plateaux calcaires formés de sédiments marins déposés il y a environ 120 millions d'années. Bien que plus récents que les avant-causses, formés il y a 200 millions d'années, ces plateaux sont souvent les plus hauts. La karstification¹⁹ du sous-sol et l'érosion de surface ont façonné ici le plus grand ensemble karstique d'Europe occidentale. Séparés par de profondes vallées encaissées, ils offrent un paysage de gorges découpées par des falaises surplombant des zones d'éboulis à fortes pentes et instables.



Troupeau de brebis Lacaune sur le Larzac

¹⁹ Processus de formation d'un karst, relief calcaire au sol très perméable, avec circulation souterraine des eaux





- Les entités paysagères**
- Causses
 - Gorges
 - Avant-causses
 - Vallées des Avant-causses
 - Limites communales
 - Chêfa-lieux de communes
 - Rivières
 - Rougiers
 - Vallées des Rougiers
 - Vallées des Monts
 - Autoroute A 75
 - Projet 2 X 2 voies RN 88
 - Routes principales
 - Zone de patrimoine écologique et/ou paysager

Gérer et protéger

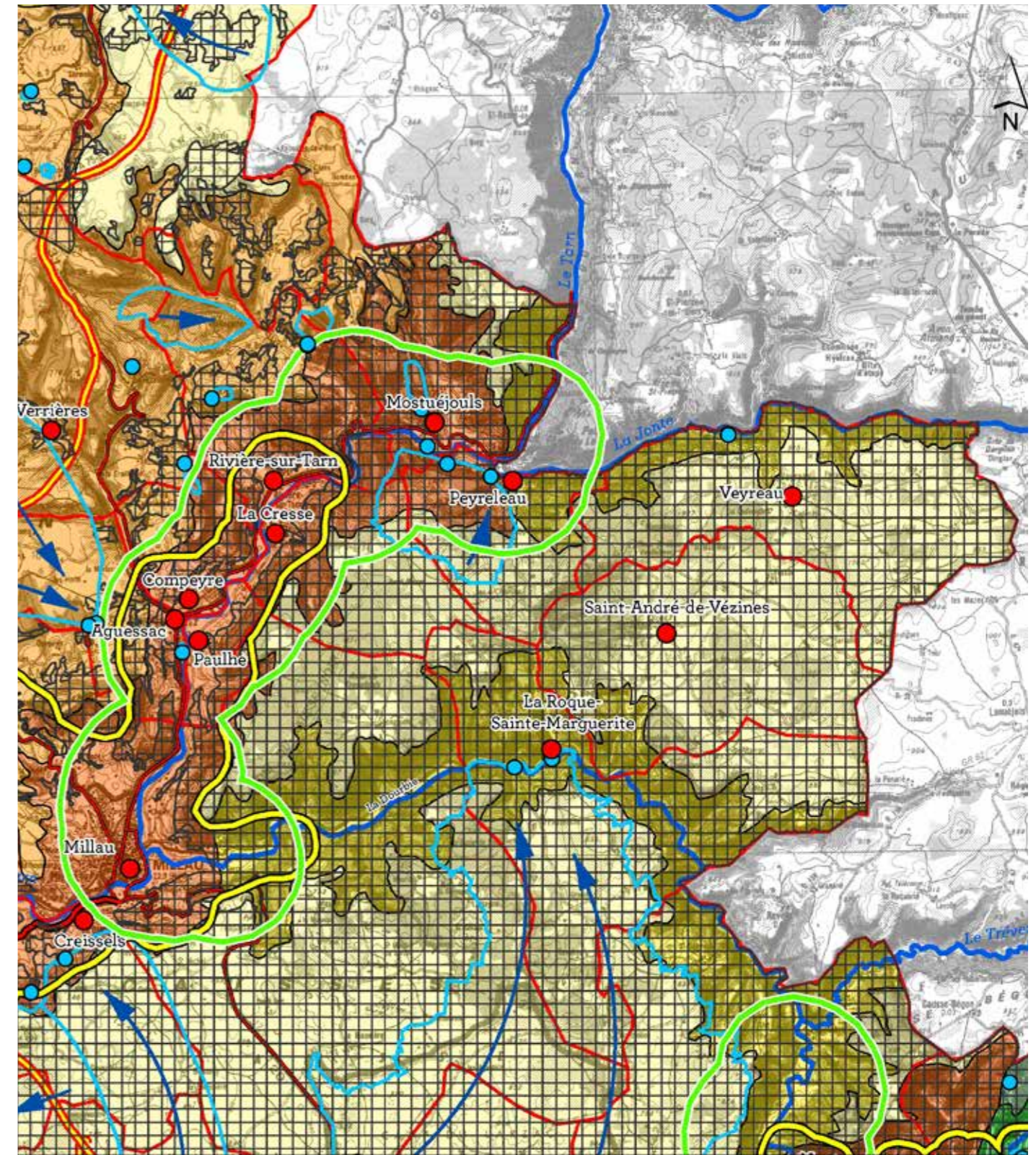
Gérer et protéger prioritairement le patrimoine

La valeur patrimoniale des zones suivantes est issue du croisement des données naturelles et culturelles. La notice explicative du plan de référence donne des précisions sur leur localisation individuelles et les actions envisagées pour leurs gestions et leurs protections (tableaux par entités paysagères).

- Zone de patrimoine écologique et/ou paysager

Protéger la réserve en eau souterraine par la mise en place des périmètres de protection, de programmes territoriaux adaptés, par la sensibilisation des différents acteurs

- Captages d'eau potable à protéger
- Périmètres de protection ou bassins d'alimentation contre d'une source captée, d'un puits ou d'une prise en rivière pour l'adduction en eau potable



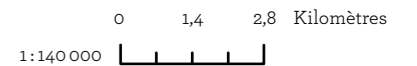
Accompagner le développement

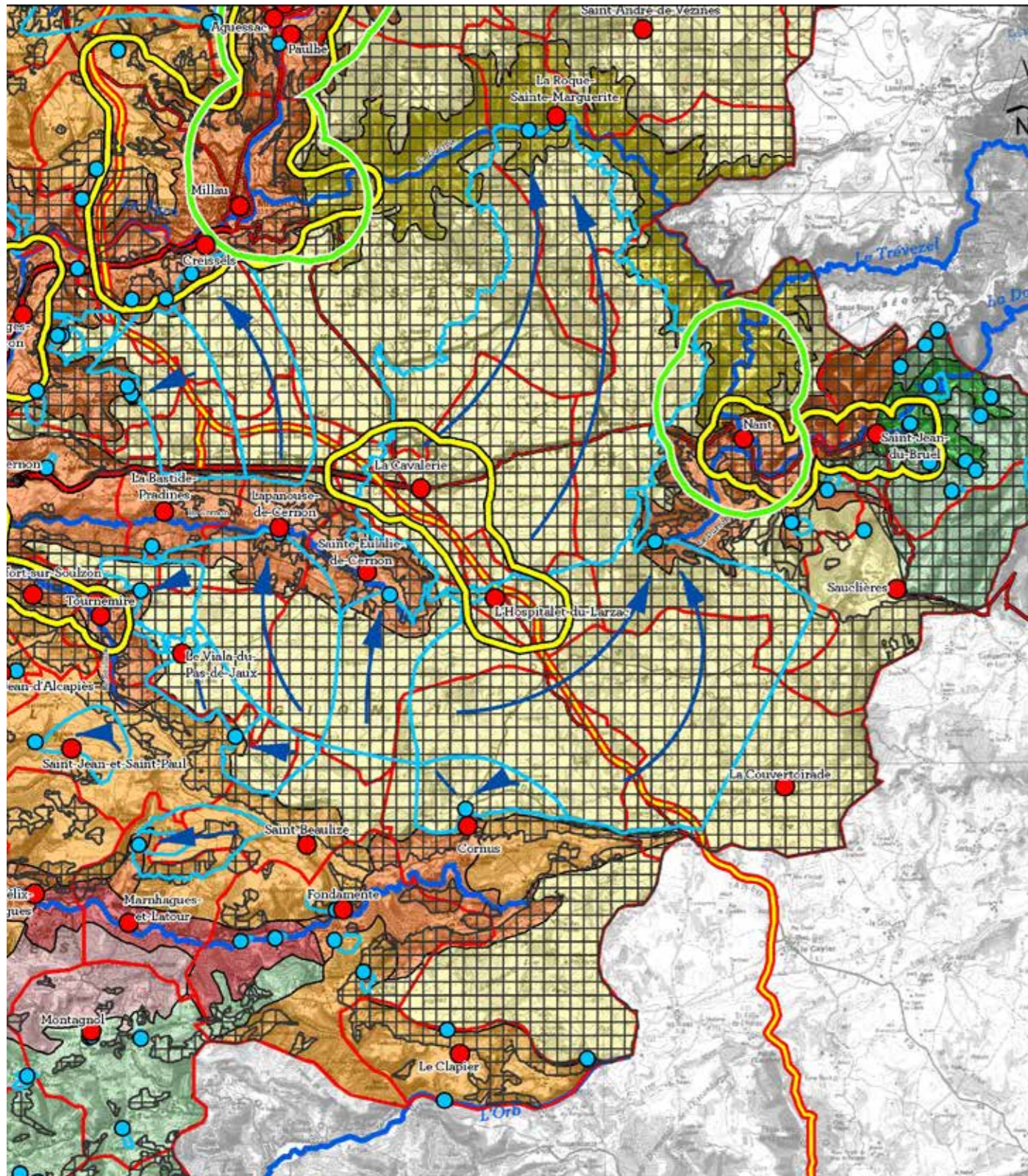
Pour une maîtrise des impacts environnementaux et

- avec une vigilance particulière sur les zones soumises à une pression touristique estivale
- en gérant l'urbanisation des bassins d'activités

Sur ces deux types de zones, les déclinaisons du Plan de référence à des échelles communales seront prioritaires.

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Version Novembre 2006. Extrait des fichiers SCAN 100(r) et BD CARO(r) © IGN 2006 et ces cartes géologiques du territoire - *BRGM.Sources : données INSEE tirées de l'Inventaire Communal de 1998, du Recensement Général de la Population de 1999 (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron), données Recensement Général Agricole de 2000 (exploitation ADASEA de l'Aveyron), données Comité Départemental du Tourisme (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron).





Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Version Novembre 2006. Extrait des fichiers SCAN 100(r) et BD CARO(r) © IGN 2006 et ces cartes géologiques du territoire - *BRGM. Sources : données INSEE tirées de l'Inventaire Communal de 1998, du Recensement Général de la Population de 1999 (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron), données Recensement Général Agricole de 2000 (exploitation ADASEA de l'Aveyron), données Comité Départemental du Tourisme (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron).

0 1,9 3,8 Kilomètres
1:190 000

Les sols maigres et très filtrants, les défrichages depuis l'antiquité, suivis de millénaires d'un pastoralisme extensif, ont constitué ces grands espaces steppiques de pelouses sèches : les parcours. Les dépressions ont accumulé des sols plutôt argileux favorables aux cultures : les sotchs. La désagrégation des calcaires plus siliceux a formé les ségalas. L'érosion karstique a dégagé des ensembles rocheux semblables à des cités ruinées : ruiniformes ou chaos.



Abîme du Mas Raynal

GÉOLOGIE

Les causses sont représentés essentiellement par les formations calcaires, dolomitiques²⁰ et, dans les zones de dépression par la « terra-rossa »²¹. Le sol recouvre une quantité importante de cavités telles que des grottes, des gouffres ou encore des avens²² dont certains, comme l'Aven Noir ou le réseau du Gourp sont remarquables ; mais aussi, en sous-sol, des strates de lignite exploitées encore en 1947, notamment aux Liquisses de Nant.

Enjeux

- Protéger des détériorations les sites souterrains et notamment les concrétions.
- Parer aux pillages des gisements paléontologiques.
- Lutter contre la pollution des cavités karstiques et notamment des avens par les décharges sauvages et les dépôts toxiques.
- Améliorer et diffuser la connaissance de ces richesses géologique afin qu'une politique d'aménagement respectueuse puisse se développer sur l'ensemble du territoire permettant d'éviter l'altération de ces sites.



Source de la Sorgues, plateau du Guilhaumard, Commune de Cornus

EAU

Considérés comme de véritables châteaux d'eau, les causses possèdent la plus grande réserve en eau souterraine de la région Midi-Pyrénées. Une réserve estimée à plusieurs dizaines de millions de m³ et qui abonde de nombreuses sources karstiques. Généralement ces sources, dont les bassins d'alimentation font plusieurs kilomètres carrés, alimentent les rivières du territoire (Tarn, Jonte, Dourbie, Cernon, Sorgues). Il existe quelques rivières souterraines singulières, ainsi que des trop-pleins caractéristiques (Boundoulaou par exemple). Cette abondante mais fragile ressource est utilisée pour l'eau potable et les piscicultures.

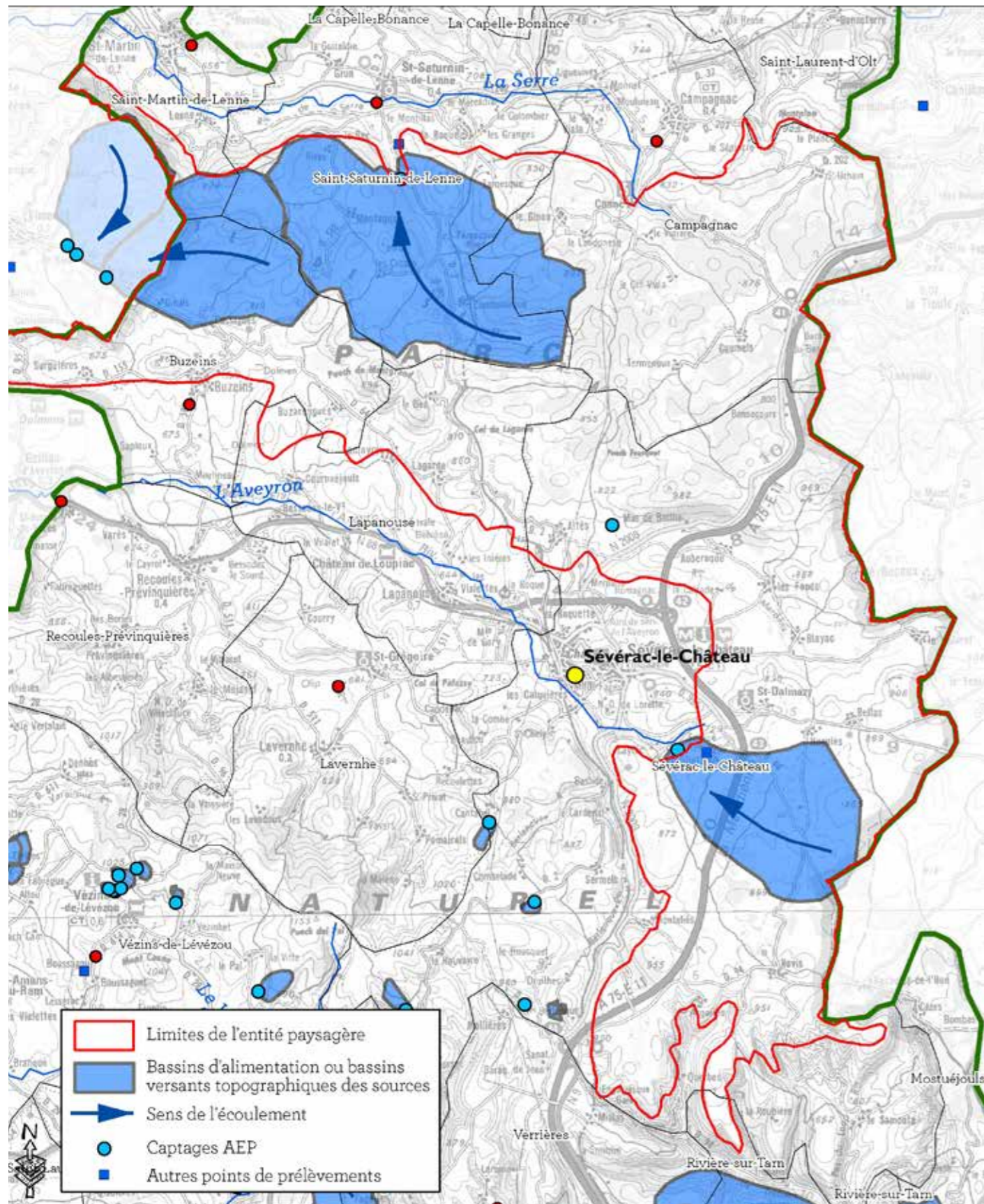
Enjeux

- Empêcher la pollution chronique ou ponctuelle des sources karstiques par les activités humaines.
- Mettre en place des périmètres de protection des captages non protégés à ce jour.
- Aménager le développement du territoire en considérant les vulnérabilités de la ressource notamment aux abords des pertes (avens), des dolines et des zones de dépression.

20. Roche constituée de carbonate naturel de calcium et de magnésium
21. Terre argileuse rouge semée de débris quartziques
22. Puits naturels dans la roche

BASSIN D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS)
ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

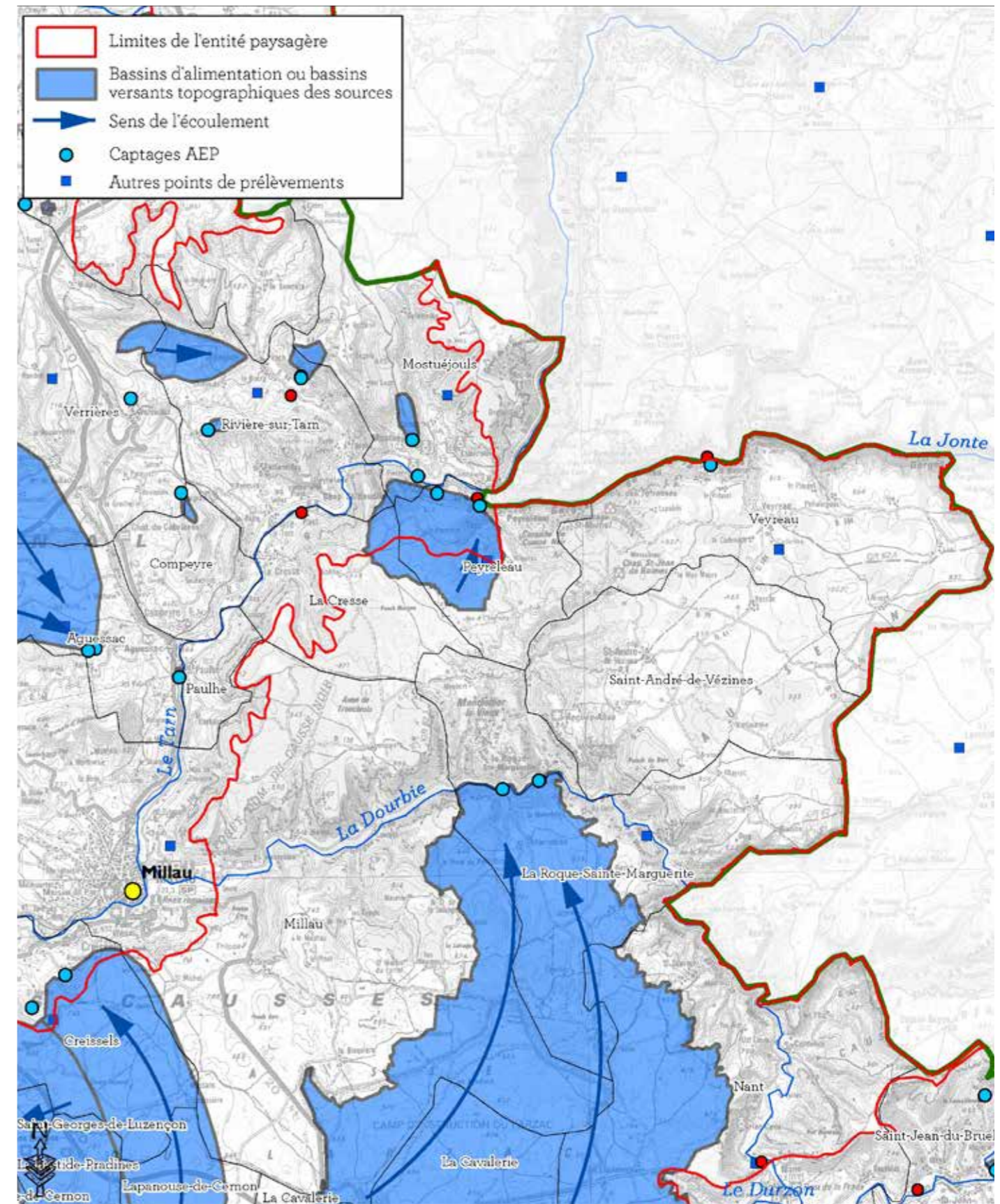
ENTITÉ PAYSAGÈRE CAUSSES – SECTEUR: SÉVÉRAC –SAUVETERRE



0 1,9 3,8 Kilomètres
1:190 000

BASSIN D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS)
ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

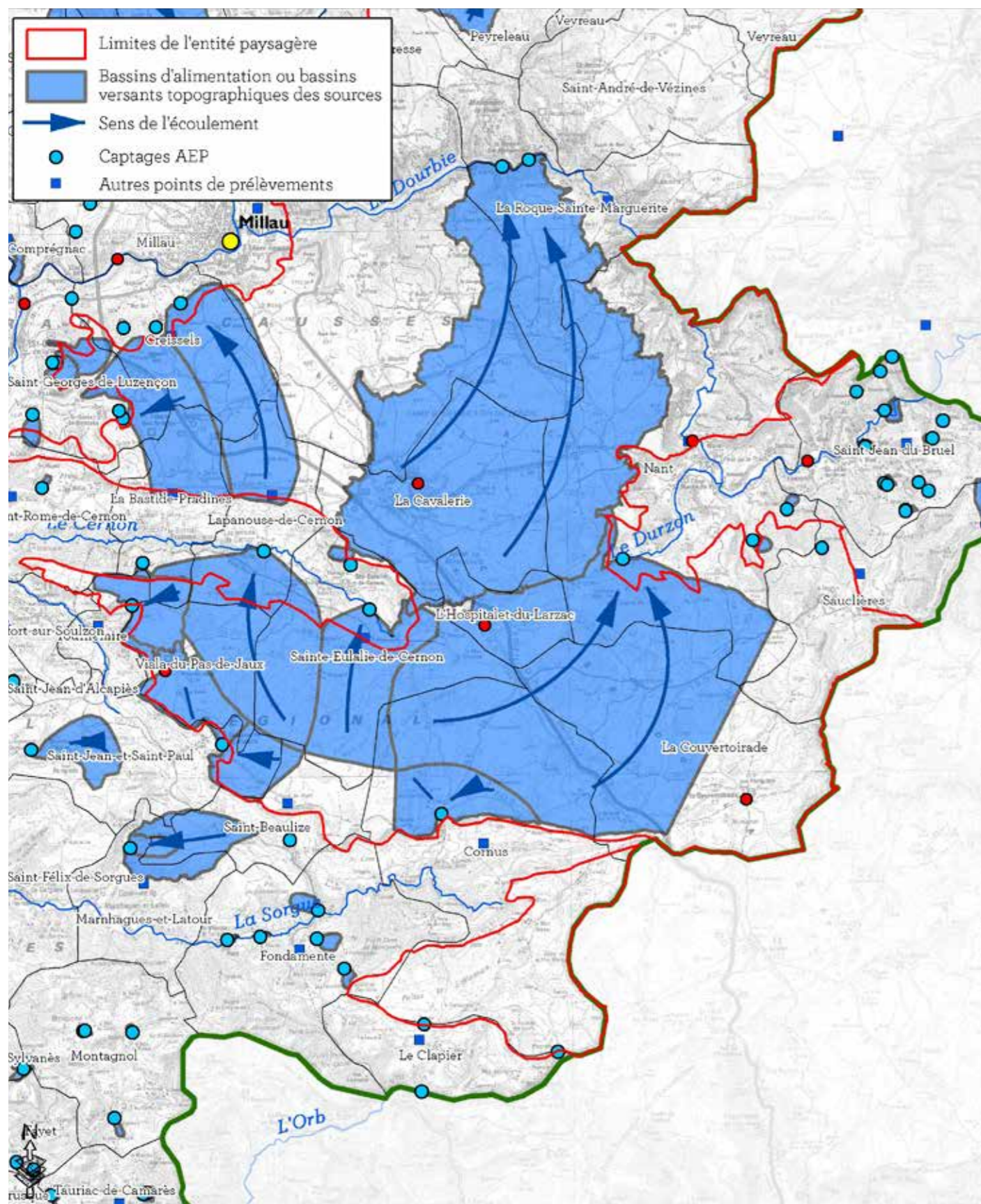
ENTITÉ PAYSAGÈRE CAUSSES – SECTEUR: CAUSSE NOIR



0 1,9 3,8 Kilomètres
1:190 000

BASSIN D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS) ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ENTITÉ PAYSAGÈRE CAUSSES – SECTEUR : LARZAC



Vache de race Aubrac pâturant un sous-bois aux Liguissès, Larzac, Commune de Nant



TRAME ÉCOLOGIQUE : LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES

Les causses constituent des réservoirs de biodiversité essentiels et de grande superficie. Cette spécificité est liée à la fois aux grands espaces des milieux préservés (par ex. les pelouses, une forte densité de falaises, etc.), à la particularité de ces milieux (par ex. les plantes rares se développent préférentiellement dans des conditions marginales, contraignantes, extrêmes tels que les plateaux et plus particulièrement lorsqu'elles sont dans une phase pionnière entretenue par le pâturage), mais également par la mosaïque de ces grands milieux (pelouse, vieilles forêts de versant, forêts, milieux rocheux, sources et rivières, etc.).

Enjeux

- Assurer la fonctionnalité, la continuité et la qualité des pelouses calcicoles (sous-trame agropastorale) et maintenir des liens entre les espaces ouverts ainsi que les liens fonctionnels entre les causses.
- Maintenir une sous-trame forestière, notamment sur les versants.
- Assurer une véritable perméabilité autour de l'A75 en maîtrisant l'urbanisation le long de l'axe autoroutier.

Gorges de la Dourbie



COURS D'EAU

Les gorges des rivières du sud-Aveyron sont considérées comme les plus belles de France pour la pêche et les activités de loisirs. De nombreuses espèces patrimoniales se trouvent dans les gorges (loutre, castor, écrevisses à pattes blanches, chabots, libellules, cincles plongeur, martins-pêcheurs, guêpier d'Europe). Toutefois, cet écosystème d'une grande richesse reste très fragile et extrêmement sensible aux pollutions qui pourraient altérer de façon significative le bon fonctionnement écologique de ces cours d'eau. Un territoire attractif mais également « à risque » avec le régime des pluies cévenoles qui accentue et accélère des crues pouvant être dévastatrices pour les personnes et les biens se trouvant en aval.

Enjeux

- Maîtriser les impacts environnementaux et paysagers inhérents à la pression touristique estivale et aux risques de pollution.
- Préserver la biodiversité à valeur patrimoniale.
- Contribuer au ralentissement des écoulements des cours d'eau et à la prévention des risques d'inondations.

Mare de La Fage, Larzac, Commune de Saint-Jean-Saint-Paul



ZONES HUMIDES : LAVOGNES, BAS-MARIS ALCALINS ET TUFES²³

Apparemment dépourvus de zones humides, les causses n'en abritent pas moins des milieux humides rares et localisés tels que des lavognes²⁴, bas-marais ou tourbières alcalines, sources tufeuses sur les versants... Ces espaces abritent des faunes aquatique et amphibie prodigieuses, inféodées aux mares et aux lavognes, indispensables à la survie de nombreuses autres espèces. Ainsi, les insectes y trouvent leur végétation nourricière, les oiseaux, les autres vertébrés, un point d'eau pour s'abreuver. Les nombreuses chauves-souris y chassent les insectes à la tombée de la nuit. Toutefois, force est de constater que la fonctionnalité de ce maillage est altérée par l'absence d'entretien des systèmes de récupération de l'eau qui ont été aménagés par les anciens habitants.

Enjeux

- Mettre en place un réseau fonctionnel de points d'eau.
- Préserver les milieux humides alcalins et les sources tufeuses rares et caractéristiques situées en fond de vallons, dans les gorges ou sur les versants.

²³ Roche poreuse légère provenant de concrétions calcaires ou de la cimentation de divers matériaux volcaniques

²⁴ Mares naturelles ou aménagées sur fonds argileux

C'est sur le secteur des causses que l'on estime la progression de la forêt la plus forte au détriment des milieux plus ouverts. Une forêt constituée principalement de pin sylvestre ; des formations pionnières présentant encore un faible intérêt économique et écologique. Toutefois, ce secteur, avec ses hêtraies dans les pentes, les forêts de ravins, les ripisylves et les formations reliques telles que la chênaie verte autour de Rivière-sur-Tarn représente l'un des plus forts enjeux forestiers sur le territoire du Parc.

Une entité sur laquelle on distingue d'une part :

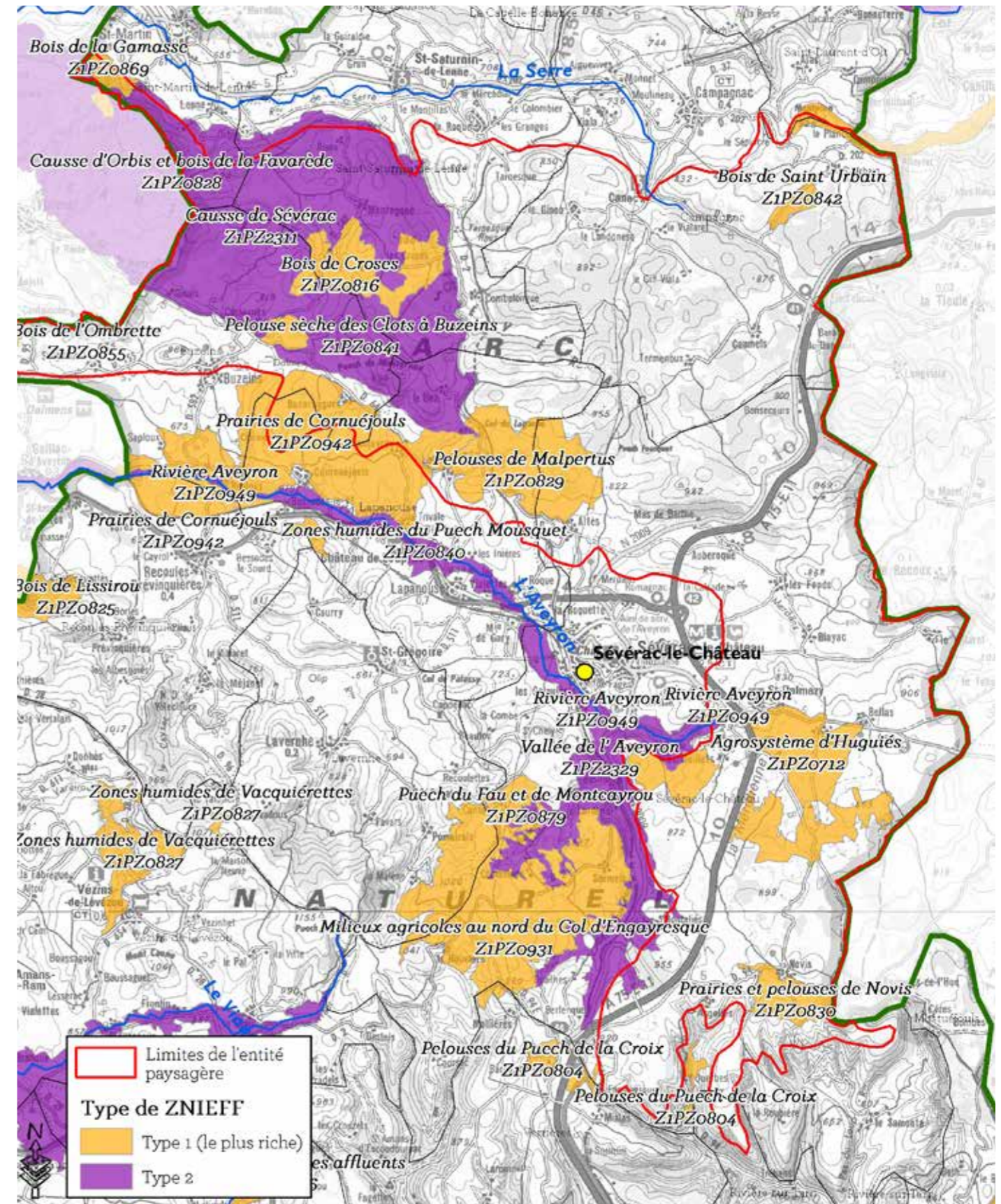
- Habitats prioritaires de la Directive Habitats 41.4 (code N2000 : 9180) : forêts de ravins et de versants du Tilio Acerion très rares, localisées et difficiles d'accès. Sont à rechercher.
- 44 (code N2000 : 92) : forêts alluviales résiduelles

- Habitats d'intérêt communautaire 41.12 (code N2000 : 9120) : hêtraies
- 41.16 (code N2000 : 9150) : hêtraies sèches du Cephalanthero Fagion
- 45.3 (code N. 2000 : 9340) : forêts à Quercus ilex.

Au-delà des formations d'intérêt communautaire (Natura 2000), les vieilles forêts ou les forêts à forte naturalité offrent une multitude de niches écologiques nécessaires au développement d'espèces spécialisées, appartenant à des groupes (champignons, lichens, mousses, invertébrés) encore peu pris en compte dans les inventaires naturalistes et qui sont actuellement en voie de raréfaction dans toute l'Europe.

- Enjeux**
- *Préserver la forêt « paysanne » ancienne et pâturée des plateaux du fait de sa fonctionnalité écologique.*
 - *Préserver les habitats d'intérêt communautaire, notamment sur les versants, les vieilles forêts et les forêts à forte naturalité.*
 - *Maintenir la forêt dans les pentes et autour des milieux humides.*
 - *Soutenir de nouvelles plantations dans les pentes pour accroître le potentiel de stockage du carbone.*

ENTITÉ PAYSAGÈRE CAUSSES – SECTEUR : SÉVÉRAC –SAUVETERRE



La faune caussenarde est particulièrement remarquable par les oiseaux qui y évoluent ; oiseaux des milieux ouverts mais aussi, rapaces sur les zones de chasse et de reproduction tels que les vautours (fauve, moine, percnoptère), l'aigle royal ou le circaète. Sans oublier la présence d'oiseaux rupestres de premier ordre tel le crabe à bec rouge pour lesquels la diversité des milieux faite de gorges, de falaises et de causses est très importante. La faune se distingue également par une entomofaune²⁵ très variée avec, notamment, des orthoptères²⁶ des milieux secs et des lépidoptères²⁷.

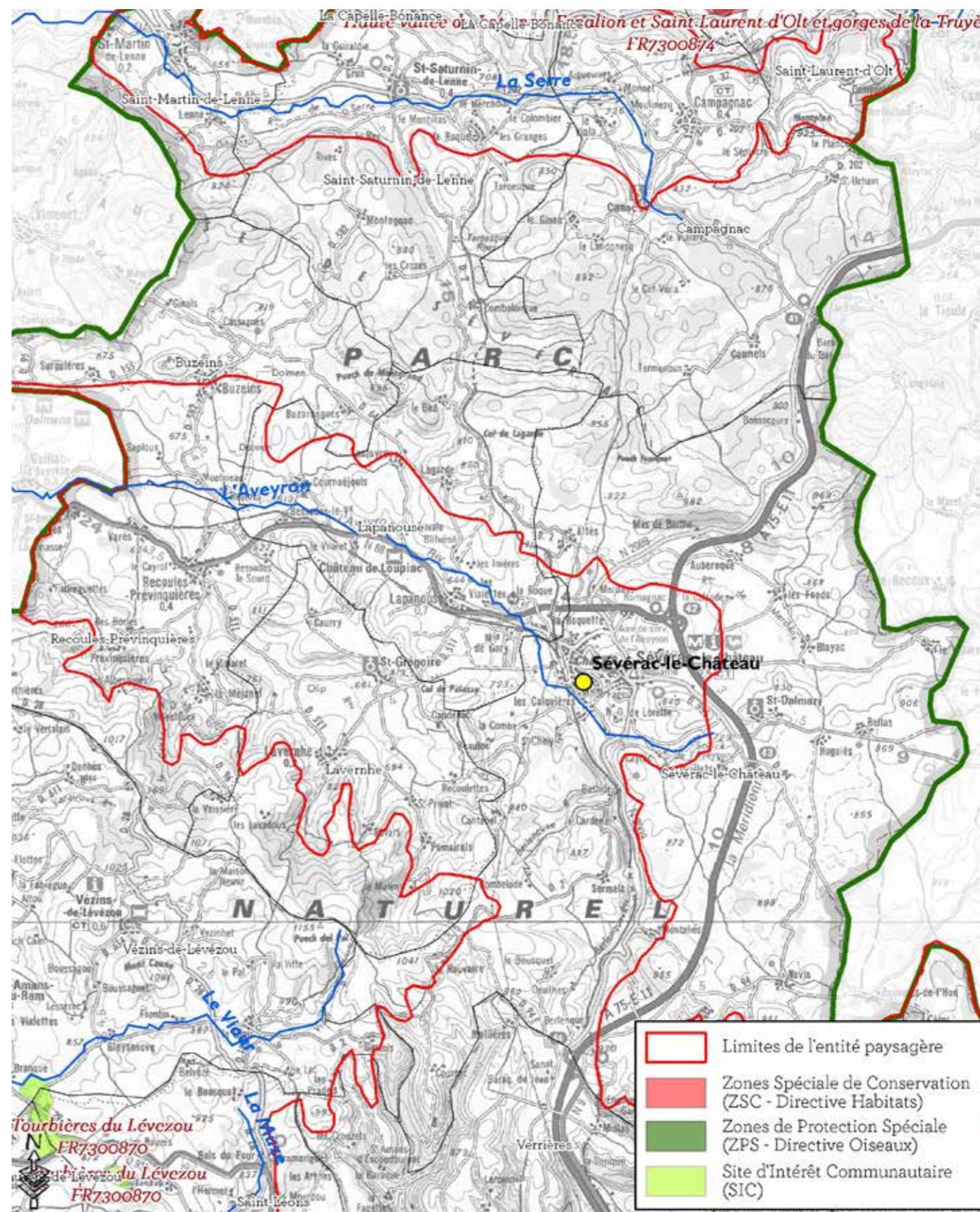
La flore des causses est constituée d'espèces recherchées, endémiques et/ou protégées sur l'ensemble de son territoire. Si de nombreuses espèces endémiques, particulièrement les orchidées, ont fait sa réputation, les espèces des rochers ruiniformes et des falaises, tout aussi remarquables sont également très recherchées par les naturalistes et les photographes.

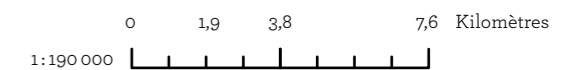
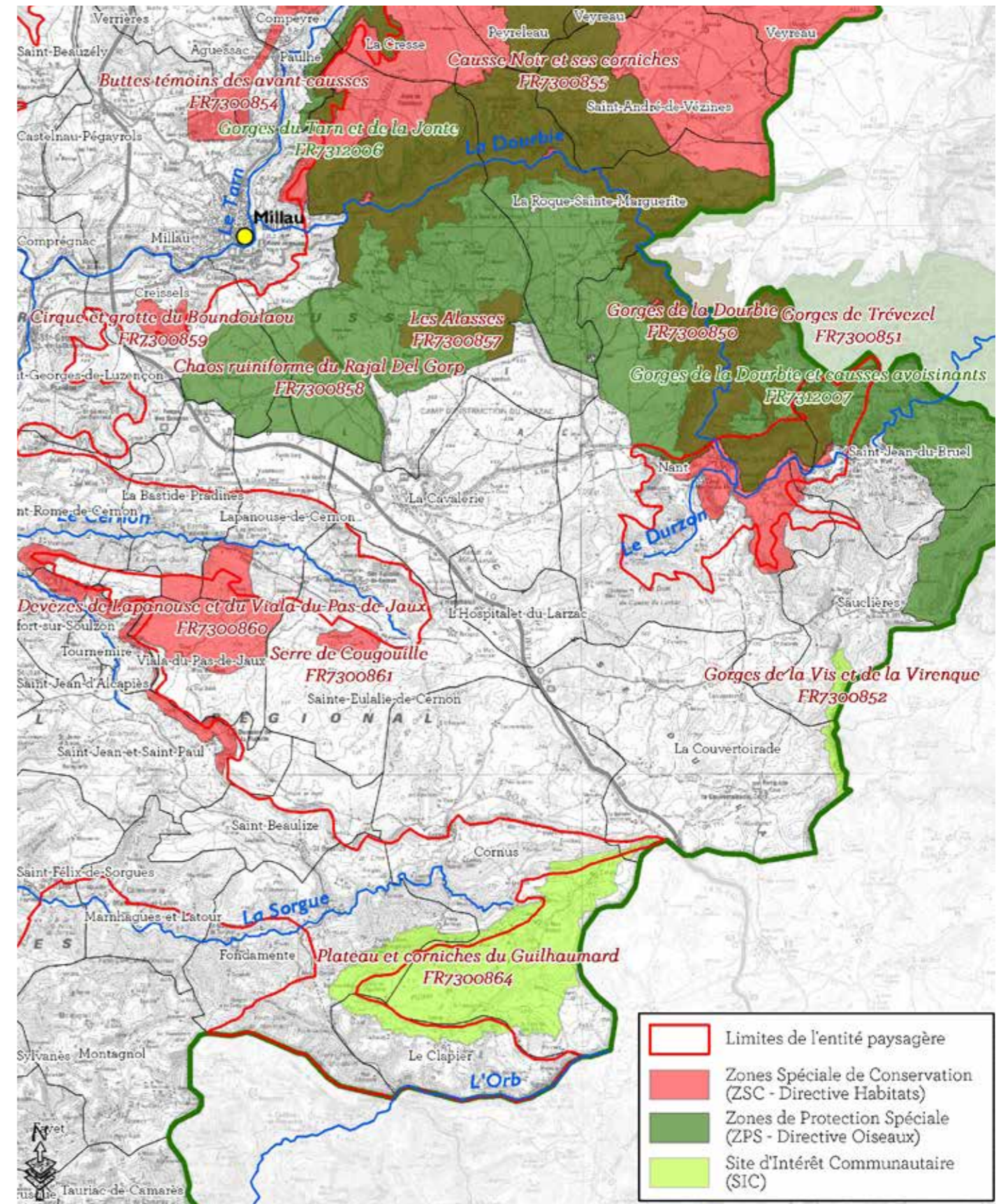
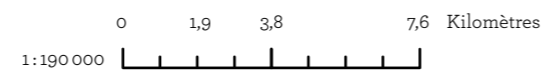
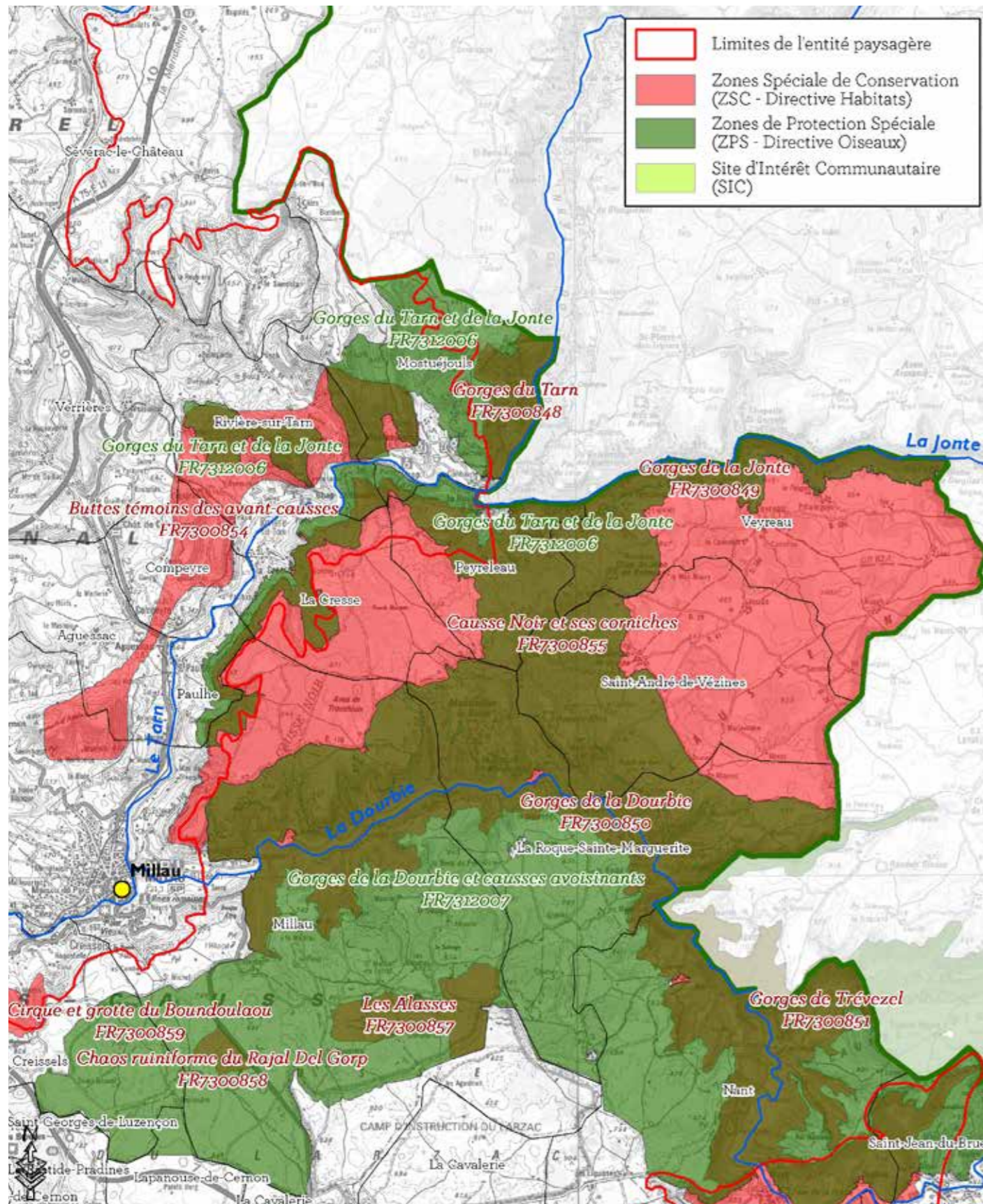
Les ripisylves sont parfois d'intérêt communautaire²⁸ (directive Habitats), mais constituent aussi un élément fort à de nombreux titres, en remplissant de nombreuses fonctions écologiques. Les zones humides sont bien souvent des habitats naturels remarquables.

L'entité des causses où se trouve la plupart des sites Natura 2000, est la plus riche en habitats d'intérêt communautaire ; ses plateaux, versants, falaises, habitats de pelouses sèches, hêtraies, gorges et rochers abritent des associations végétales de grand intérêt. Ses nombreuses grottes en lien avec les milieux karstiques présents sur les versants et les gorges des causses sont le lieu d'hivernage et de reproduction de grandes colonies de nombreuses espèces de chauves-souris. Elles constituent un habitat d'intérêt communautaire. La présence de lavognes²⁹ et de points d'eau, lieux de chasse pour les chauves-souris, de reproduction pour amphibiens, reptiles et insectes est un atout pour la biodiversité ; les zones humides étant bien souvent des habitats naturels remarquables.

- Enjeux**
- *Maintenir le maillage de haies et de linéaires boisés, associés à la conservation de la mosaïque de milieux notamment sur les plateaux en y privilégiant une alternance entre cultures, parcours pour les troupeaux, champs de céréales et de cultures fourragères.*
 - *Conserver voire renforcer le réseau des lavognes, points d'eau uniques sur les causses qui concentrent, à eux seuls, de grandes richesses sur de faibles surfaces.*

ENTITÉ PAYSAGÈRE CAUSSES – SECTEUR : SÉVÉRAC –SAUVETERRE







HAIES DE BUIS ET BOCAGE DES ZONES CULTIVÉES

Les causses représentent de vastes plateaux de roche calcaire très filtrants où la terre arable est de faible épaisseur. Ces conditions n'ont pas favorisé le développement de haies monumentales. On trouve les principales formes arborées au niveau des grandes dépressions cultivées et des « ségalas ». Ce sont des haies ou des bocages dans les secteurs non remembrés où subsistent encore quelques ormes (la graphiose ayant décimée de nombreux sujets). Sont également présentes le long des chemins ou autour des « clapas » des formations de buis, qui forment parfois des voûtes végétales : les buissières. Le buis étant l'espèce la plus adaptée à ce milieu particulier.

Enjeux - Classer les buissières.

- Protéger les haies remarquables dans les zones de culture pour abriter des vents dominants et accueillir une faune auxiliaire.

B. Le bâti dans le paysage des causses



OCCUPATION DE L'ESPACE

L'épierrement des terres, voire des pâtures, est l'argument fondateur des paysages caussenards, dont les traces remontent très certainement au néolithique et à la sédentarisation des premiers éleveurs cultivateurs. Cette pratique a permis à la fois le déploiement d'une végétation sauvage abritée des fauchages par les « clapas³⁰ » situés en bordure des parcelles ou en tas isolés ainsi que le développement de haies bocagères. Les pratiques de recueil de la pluie ont, elles aussi, façonné le paysage caussenard. Recueillir la pluie, une quête essentielle à laquelle répondent la plupart des aménagements et des bâtiments. Ainsi, les lavognes et les toits citernes sont-ils souvent alimentés par le drainage des chemins ou des routes. Les exemples ne manquent pas comme l'illustrent l'organisation mise en place à La Couvertoirade en vue de ramener les eaux de pluie vers l'ancienne mare intérieure, aujourd'hui comblée ou encore, à l'Hospitalet et à Veyreau, où les fils d'eau convergeaient vers des lavognes extérieures au village.

Fermeture des milieux

Les pelouses sèches issues d'un pastoralisme ancien, extensif et maîtrisé sont en nette diminution en raison de la désuétude de beaucoup de « parcours ». Le buis, le pin sylvestre gagnent l'espace et les chaos dolomitiques (zones souvent très sableuses, pauvres et peu favorables au pastoralisme). De plus, le concassage des zones les moins maigres et l'implantation de nouvelles espèces herbacées transformant encore plus radicalement le paysage.

Abandon des dépressions cultivées

Parfois abandonnées du fait de l'impossibilité de mécaniser leur exploitation ou de leur faible rendement, les dépressions cultivées s'enfrichent. Souvent situées à proximité des agglomérations où la pression urbaine est importante, elles sont alors convoitées comme de nouvelles parcelles constructibles.

Manque de gestion de la forêt

Essentiellement constituée de peuplements de pin sylvestre, de chêne et de hêtre, la forêt caussenarde est peu gérée alors qu'elle constitue une ressource pour le sylvopastoralisme et la filière du bois énergie.

Régression du bocage

Assez rare sur les causses, le bocage³¹, souvent associé à des murets liés à l'épierrement des parcelles, se retrouve dans les grandes zones dépressionnaires, sur les ségalas et également en bordure de chemin à proximité des buissières³². Composé en partie d'ormes, il est actuellement en régression à cause de la graphiose³³ mais aussi des remembrements.

Enjeux

- Limiter l'enfrichement des pelouses et des chaos.
- Protéger les terres cultivables de toutes constructions.
- Gérer l'exploitation des forêts.
- Entretenir et renouveler les haies.
- Protéger les buissières.
- Assurer une bonne connexion de la Trame Verte.
- Conserver les traces des infrastructures en pierre sèche voire les prolonger, en reprendre le principe pour les nouveaux aménagements.
- Valoriser les anciennes terrasses dans les gorges.



Enjeux

- Surveiller les bassins de décantation de l'A75 (ressource en eau).
- Préserver les buissières³⁴.
- Entretenir le réseau des sentiers et chemins ruraux.
- Circonscrire la circulation des engins tous terrains motorisés.
- Valoriser le réseau de sentiers liant les vallées ou les gorges aux plateaux.
- Réhabiliter les soutènements en pierre sèche et les « calades »³⁵.

VOIES (CHEMINS, SENTIERS...)

Les causses ont eu plus d'importance qu'aujourd'hui en ce qui concerne les voies de communications. Les routes de vallées et de gorges sont récentes (fin du XIX^e début du XX^e siècle). La draille de Nant, Pierrefiche, La Roque-Sainte-Marguerite, Peyreleau, Le Massegros constituait un des axes parallèles au faisceau historique qui a contenu le chemin celtique, la voie romaine, le « camifarrat », la route royale, la route impériale, la RN9, et aujourd'hui l'A75. Le maintien et le confortement de cet axe se sont faits au détriment de la draille et renforcent l'impression d'insularité du Causse Noir.

Les voies, chemins, sentiers ou « coutals », sentiers de coteaux qui relient les vallées aux causses ont positionné les sites d'habitats. Des migrations saisonnières ont fortement imprimé le paysage et constituent aujourd'hui de spectaculaires sentiers de randonnées.

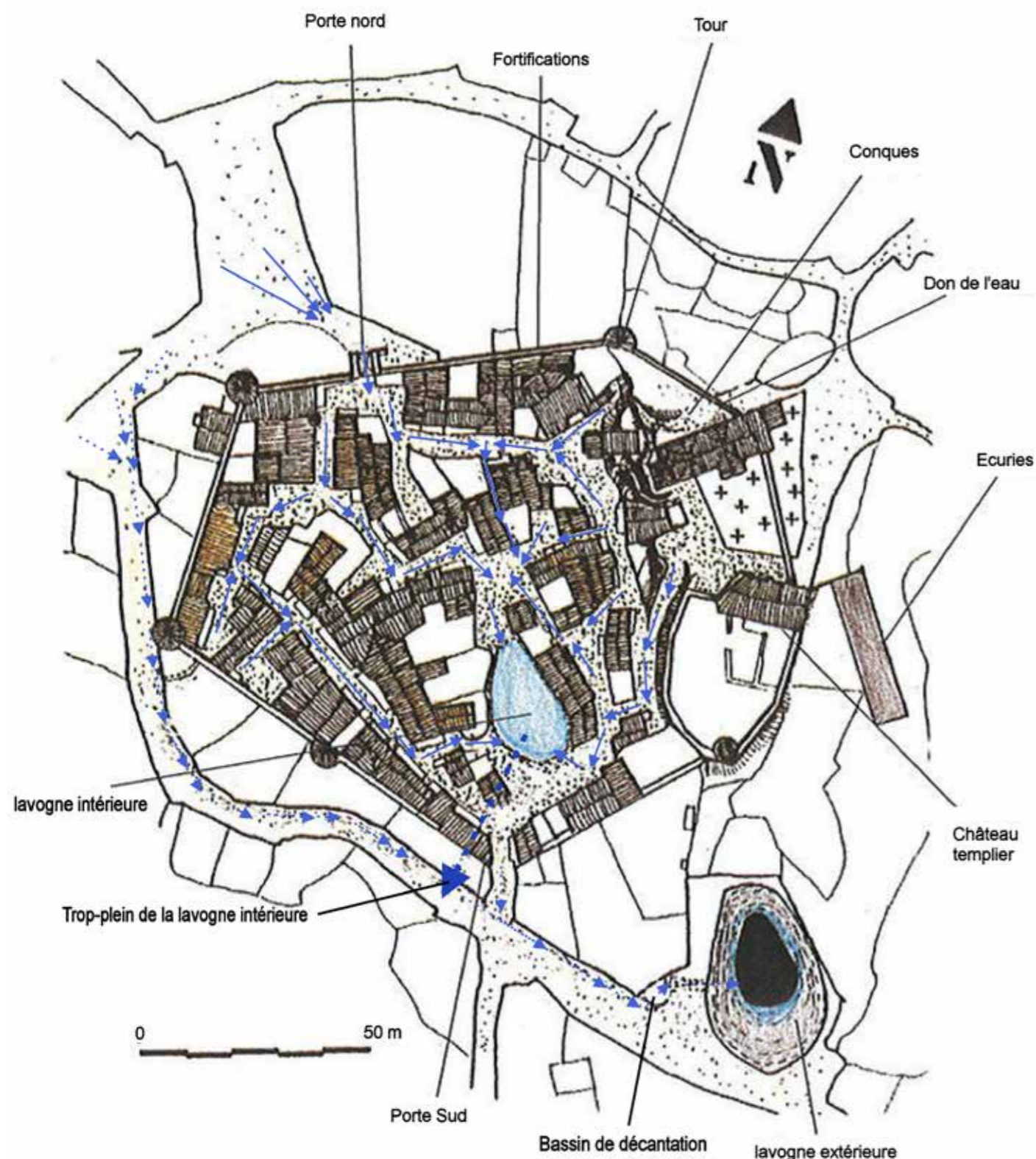
Des liaisons secondaires entre villages et fermes furent constituées par des « buissières », chemins bordés et parfois couverts par des buis où l'on pouvait circuler à l'abri, hiver comme été.

Beaucoup de plateformes de chemins ou de routes contribuaient à l'alimentation de lavognes ou de toits citernes.

URBANISATION

L'urbanisation sur les causses s'est toujours faite en bordure des dépressions cultivées dont les sols sont plus profonds et situés à la lisière des parcours. Ici, les sols plus perméables ont rendu plus rares les terres labourables et le peu de terres arables disponibles a, plus qu'ailleurs, présidé à l'urbanisation jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

De plus, le raccordement au réseau public d'eau potable et la déprise agricole ont été des facteurs importants à l'urbanisation de ces zones cultivées dans la périphérie des rares villages. Aujourd'hui, les exigences liées à la protection de la ressource en eau remettent l'économie des dépressions cultivables à l'ordre du jour pour permettre la réalisation de systèmes d'épurations gravitaires. Beaucoup de places et de rues contribuaient à l'alimentation en eau de pluie des mares ou des lavognes collectives.



Enjeux • Promouvoir l'urbanisation en cohérence avec les systèmes traditionnels économes d'espace et de terres arables sans menace et incidence sur la ressource en eau.

Une architecture de maçon

Le calcaire constitue la matière fondamentale des paysages caussenards appareillant l'ordinaire comme le monumental, les « clapas » comme les remparts de La Couvertoirade. La faible ressource en bois d'œuvre obligera les bâtisseurs caussenards à un usage quasi exclusif du calcaire ; les calcaires durs extraits en sises régulières fournissant une excellente pierre de taille. De ce fait, des fondations jusqu'à la couverture, l'architecture est quasi exclusivement en pierres calcaires.

Extrait aux abords du chantier ou d'une carrière proche, le calcaire appareille les murs, les voûtes ou les arcs. Maçonné, calibré, taillé, il bâtit les chaînages, les encadrements, l'escalier ou l'évier. Débité en plaque, il façonne les lauzes « la tuiade », les dalles « le fréjal » pour les sols. Chauffé au four rustique, il se pulvérise en chaux pour lier les mortiers et les crépis protecteurs en se mélangeant au « sabel » (sable dolomitique). Ainsi, les maçons ont-ils pu, en calibrant même sommairement les moellons, obtenir des joints assez réguliers ne nécessitant qu'un beurrage à fleur de pierre pour garantir une bonne étanchéité à la pluie. Certains calcaires plus tendres et poreux nécessiteront l'emploi de crépis épais pouvant atteindre cinq à six centimètres d'épaisseur comme à Saint-Sauveur-du-Larzac sur la commune de Nant.



Cape sur l'entrée d'une jasse aux Granges, Commune de La Cavalerie

Une pierre « en voûtée »

Le peu de bois d'œuvre ne permettra pas la construction de planchers sur solive ni de charpentes susceptibles de supporter les lourdes lauzes de calcaire atteignant des charges d'une demie tonne au mètre carré. Aussi, les bâtisseurs utiliseront de manière intensive toutes les formes de voûtes. Ainsi, citernes, toits citernes, caves, celliers, fours, fournils, « jasses » (bergeries), granges, paillets, écuries, logements, greniers, « balets » (balcon) et galeries seront-ils quasi-systématiquement voûtés.

Dès lors, la voûte, pouvant être superposée jusqu'à quatre niveaux, accolée, croisée, en berceau, en arête, en ogive ou en arc, sera l'instrument de la quasi-totalité de l'architecture caussenarde du sous-sol aux combles. Seuls, parfois, des pannes de faible portée et engagées dans des arcs en plein cintre ou en ogive permettront la pose d'une volige sommaire capable de supporter les lourdes couvertures.



Voûte de Loulette Haute, Causse du Larzac, Commune de Nant

Enjeux

- Redonner des vocations au patrimoine emblématique des causses : la « jasse de parcours ».

- Favoriser les restaurations de couvertures en lauzes calcaires : soit par de la lauze calcaire, soit par de la tuile canal (accepte les mêmes pentes, peut se poser sans voliges ni liteaux).

Patrimoine vernaculaire (sélection)

- abreuvoirs
- aqueduc
- architecture caussenarde
- architecture cévenole
- buissière
- canal
- canaux
- caselle
- cave bâtarde
- cave de ferme
- caves de Roquefort
- caves à vin
- chaussée
- citerne
- clapas
- conque
- fabrique
- ferme
- four à chaux
- grange
- grange monastique
- jasse
- jasse cévenole
- lavogne
- moulin
- moulin à vent
- pigeonnier
- pont canal
- quille
- remise
- terrasses
- toit-citerne

Occupation du sol

- Bâti indifférencié : habitat, industrie, gare, aéroport, terrains de sport...
- Espace végétal naturel : bosquets, bois, forêts, landes, vignes, haies, rangées d'arbres

Réseau viaire

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée
- - - Chemin de Grande Randonnée

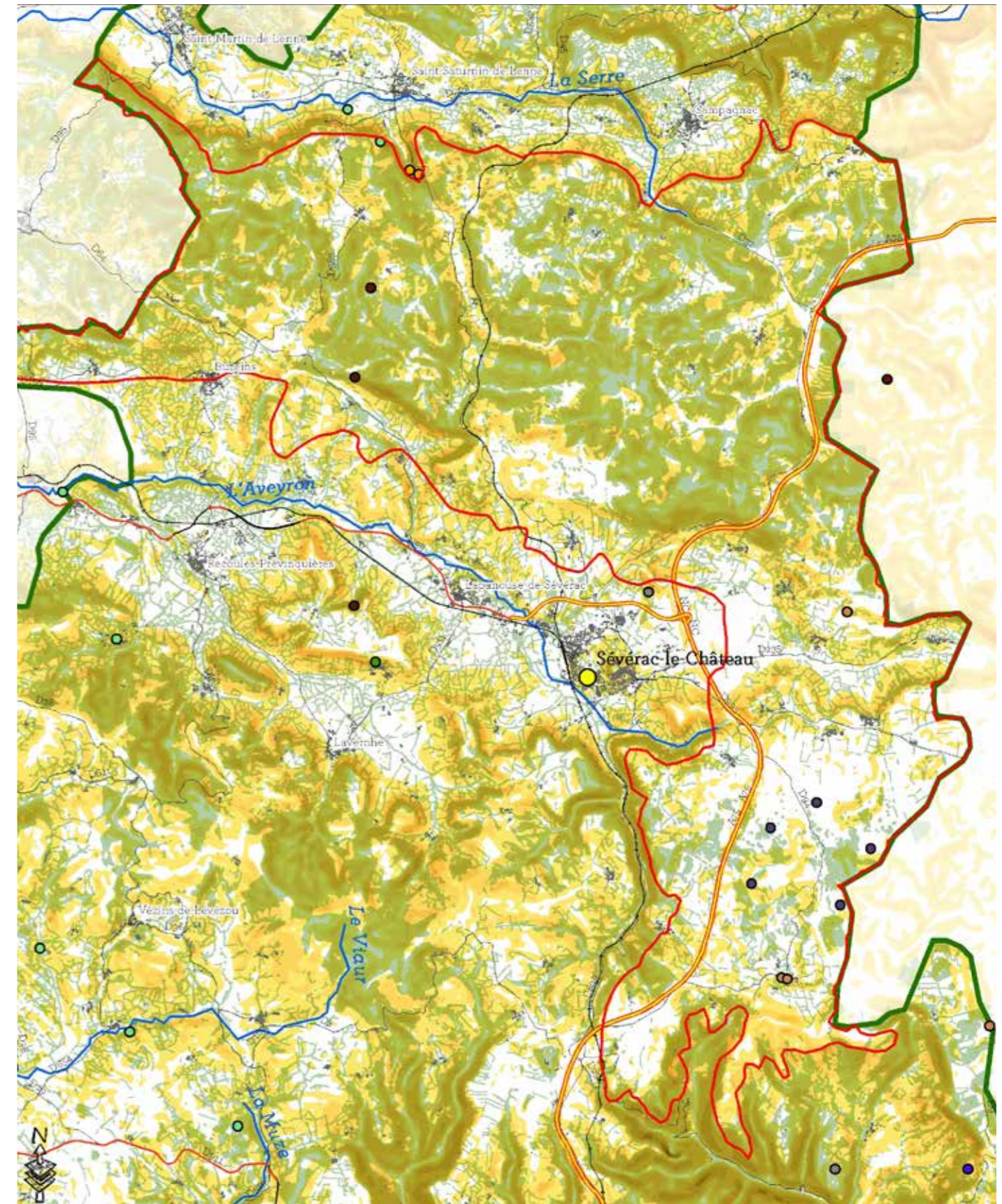
Pentes en degrés

- 0 - 5°
- 5 - 10°
- 10 - 15°
- 15 - 20°
- 20 - 30°
- 30 - 40°
- 40 - 50°
- 50 - 60°
- 60 - 70°
- 70 - 75°

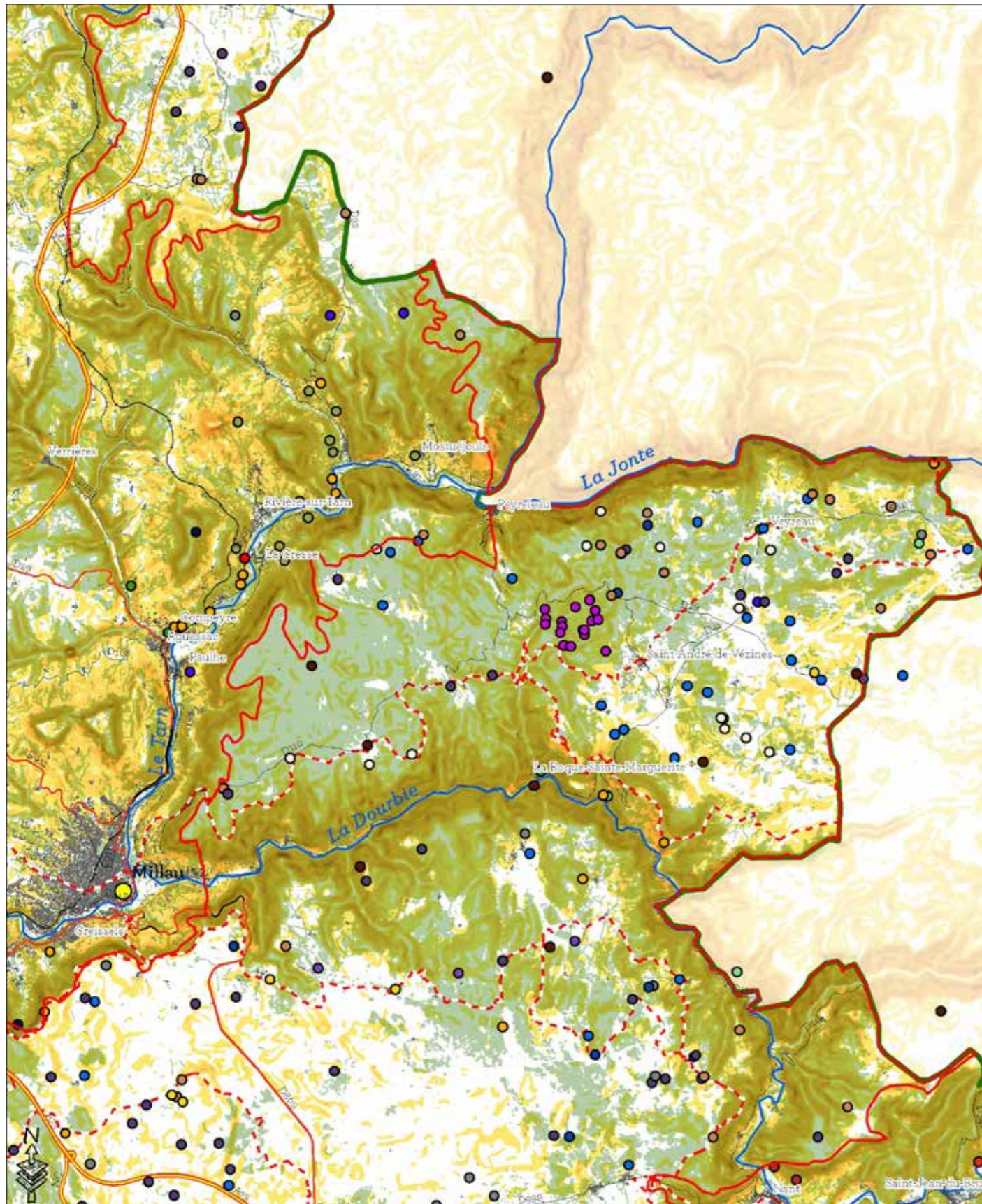
- Limites de l'entité paysagère
- Périmètre du Parc

BÂTI DU PAYSAGE

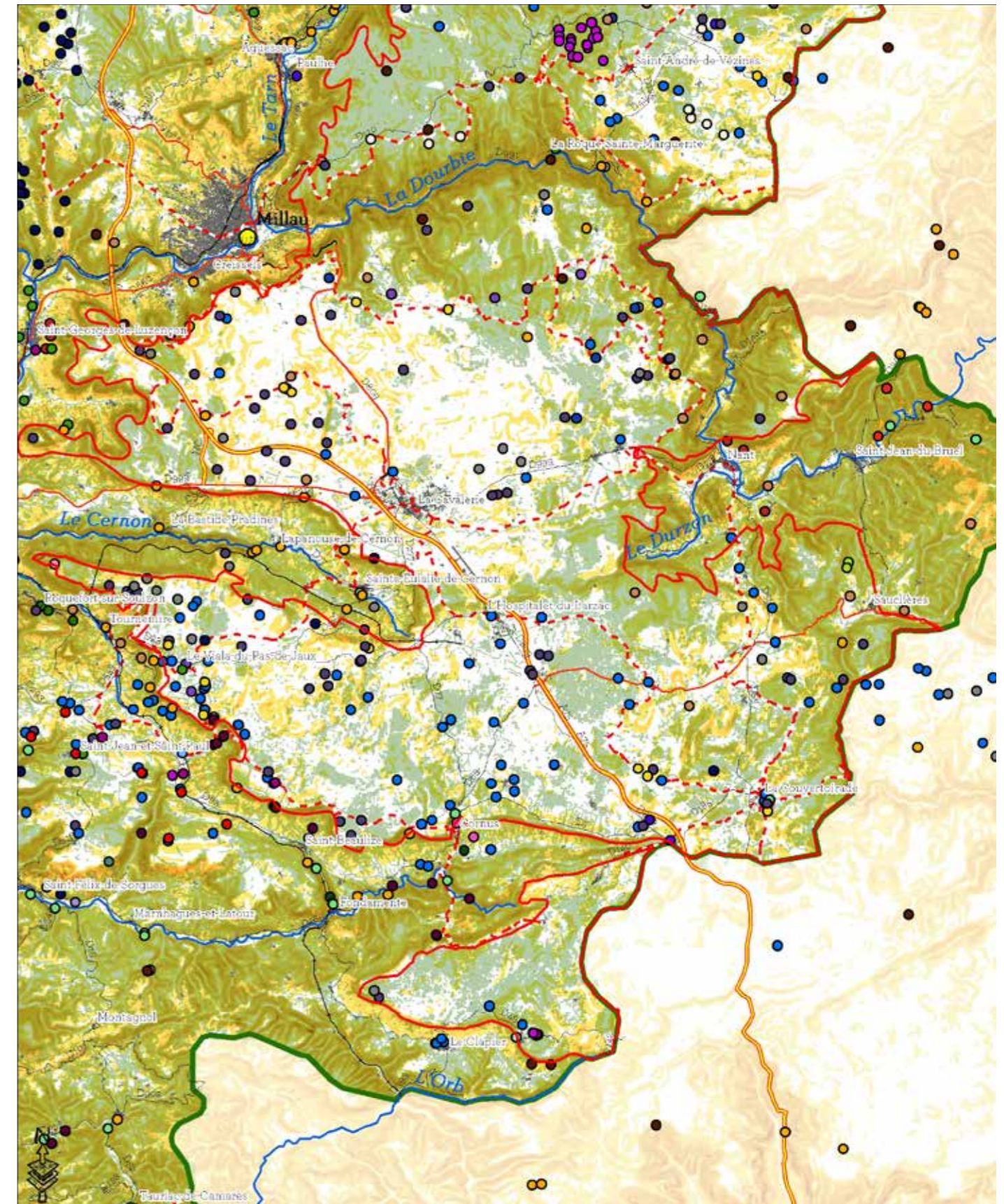
ENTITÉ PAYSAGÈRE CAUSSES – SECTEUR : SÉVÉRAC –SAUVETERRE



0 1 2 Kilomètres
1:100 000



0 1,4 2,8 Kilomètres
1:140 000



0 1,9 3,8 Kilomètres
1:190 000

4. PATRIMOINES ET ENJEUX SPECIFIQUES AUX AVANT-CAUSSES

A. La nature dans le paysage des avant-causses

Les avant-causses sont composés de couches argilo-marneuses imperméables correspondant aux périodes où des marécages, des étangs et des lagunes marécageuses constituaient le littoral. Ces périodes s'intercalaient entre les deux pénétrations marines d'il y a 200 et 120 millions d'années. Des vallées plus ou moins larges creusent ou limitent ces paliers intermédiaires en drainant de nombreuses sources abondées par les eaux souterraines des causses. Au fil du temps ces marnes et argiles ont recouvert les plateaux calcaires les plus anciens qui émergent souvent à leur périphérie.



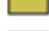
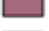

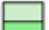





Vallée du Cernon en amont de Lapanouse-de-Cernon





Légende du fond de plan


Les entités paysagères


 Causse	 Rougiers
 Gorges	 Vallées des Rougiers
 Avant-causses	 Monts
 Vallées des Avant-causses	 Vallées des Monts


 Limites communales

 Chefs-lieux de communes

 Rivières

 Autoroute A 75


 Projet 2 X 2 voies RN 88

 Routes principales


Gérer et protéger


Gérer et protéger prioritairement le patrimoine


La valeur patrimoniale des zones suivantes est issue du croisement des données naturelles et culturelles. La notice explicative du plan de référence donne des précisions sur leur localisation individuelles et les actions envisagées pour leurs gestions et leurs protections (tableau par entités paysagères).

 - Zone de patrimoine écologique et/ou paysager

Protéger la réserve en eau souterraine par la mise en place des périmètres de protection, de programmes territoriaux adaptés, par la sensibilisation des différents acteurs


 Captages d'eau potable à protéger


 Périmètres de protection ou bassin d'alimentation connus d'une source captée, d'un puits ou d'une prise en rivière pour l'adduction en eau potable

 Direction d'écoulement des eaux

Accompagner le développement

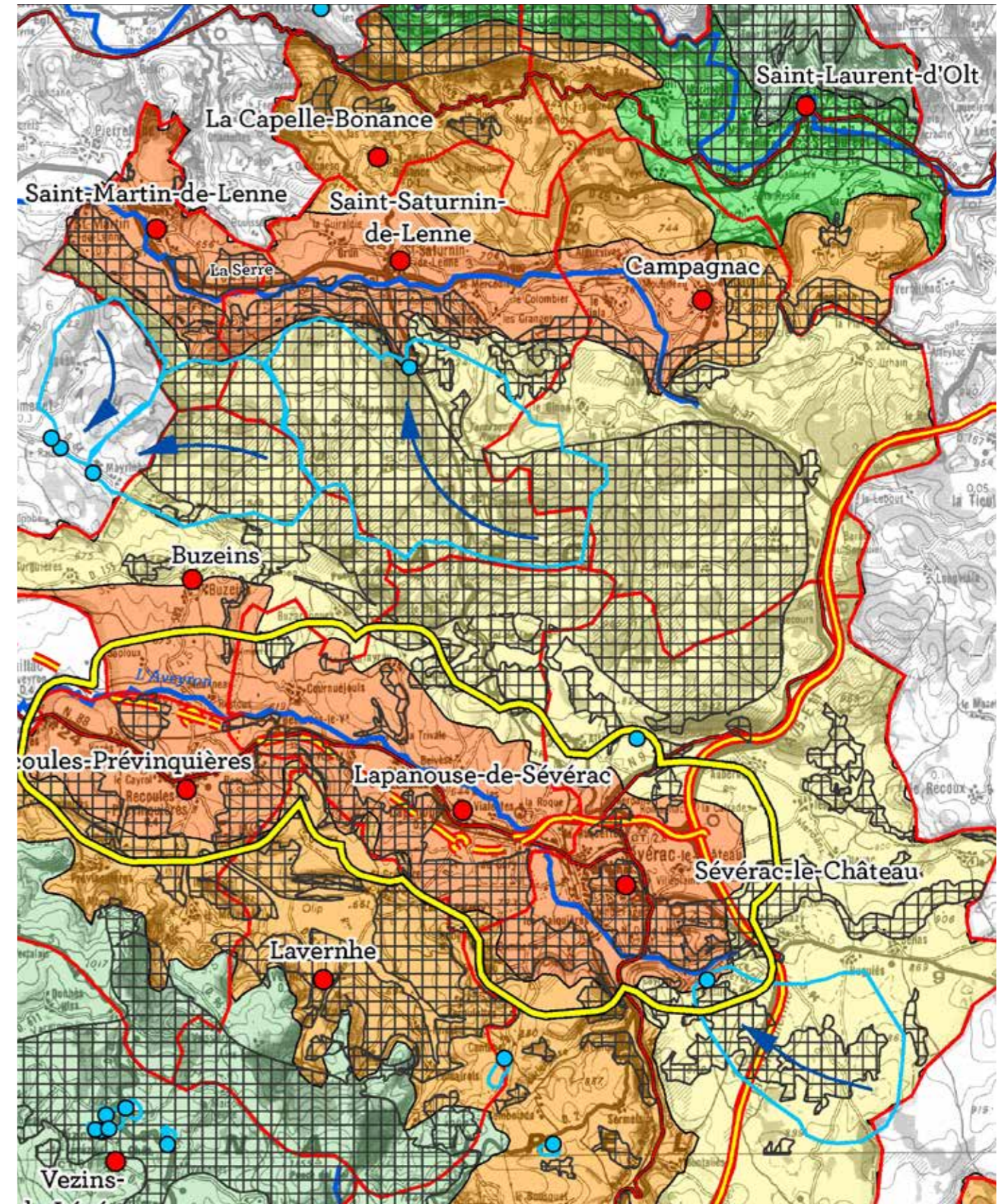
Pour une maîtrise des impacts environnementaux et

 - avec une vigilance particulière sur les zones soumises à une pression touristique estivale

 - en gérant l'urbanisation des bassins d'activités

Sur ces deux types de zones, les déclinaisons du Plan de référence à des échelles communales seront prioritaires.

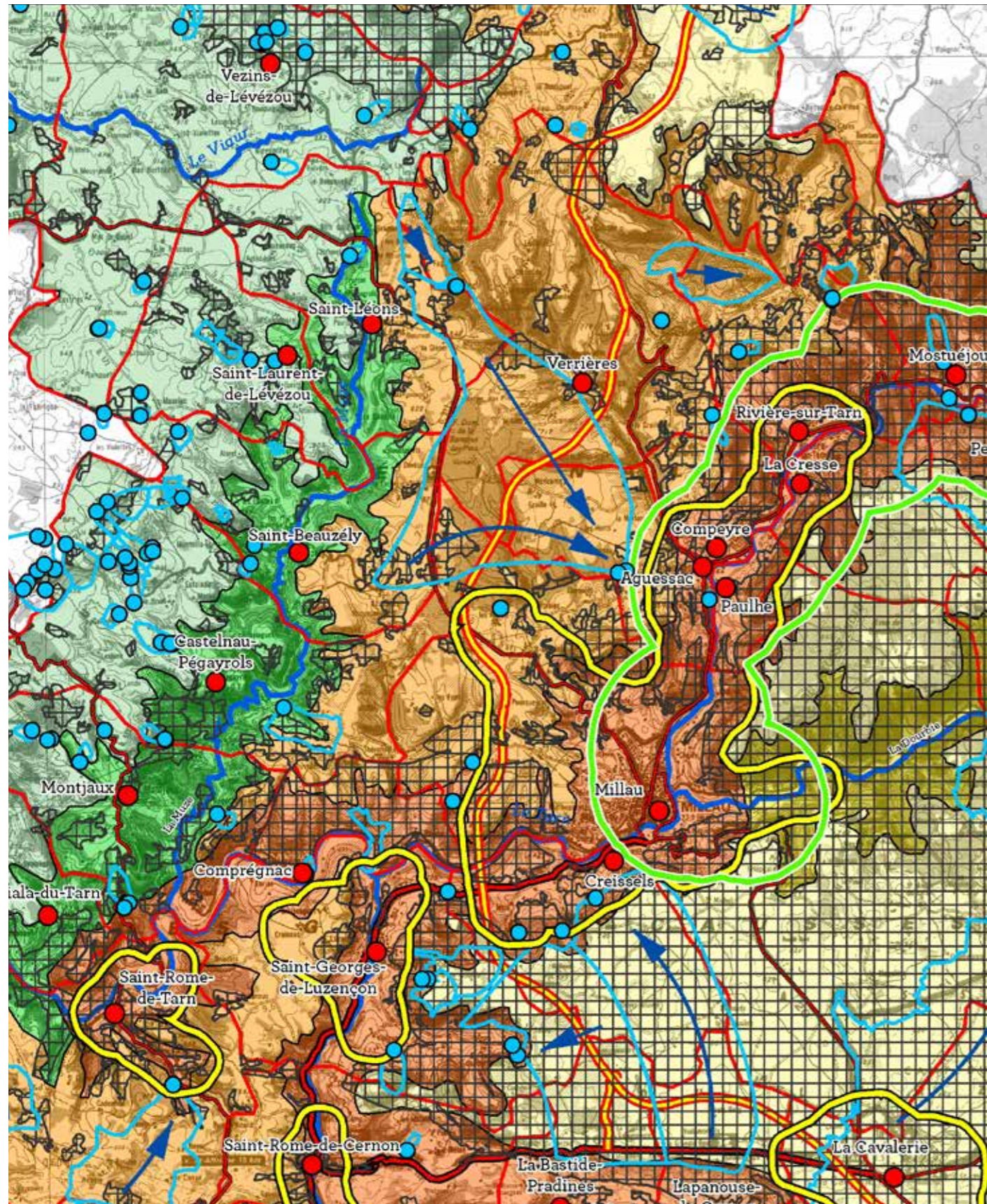
ENTITÉ PAYSAGÈRE AVANT-CAUSSES – SECTEUR: NORD



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Version Novembre 2006. Extrait des fichiers SCAN 100(r) et BD CARO(r) © IGN 2006 et ces cartes géologiques du territoire © BRGM. Sources : données INSEE tirées de l'Inventaire Communal de 1998, du Recensement Général de la Population de 1999 (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron), données Recensement Général Agricole de 2000 (exploitation ADASEA de l'Aveyron), données Comité Départemental du Tourisme (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron).

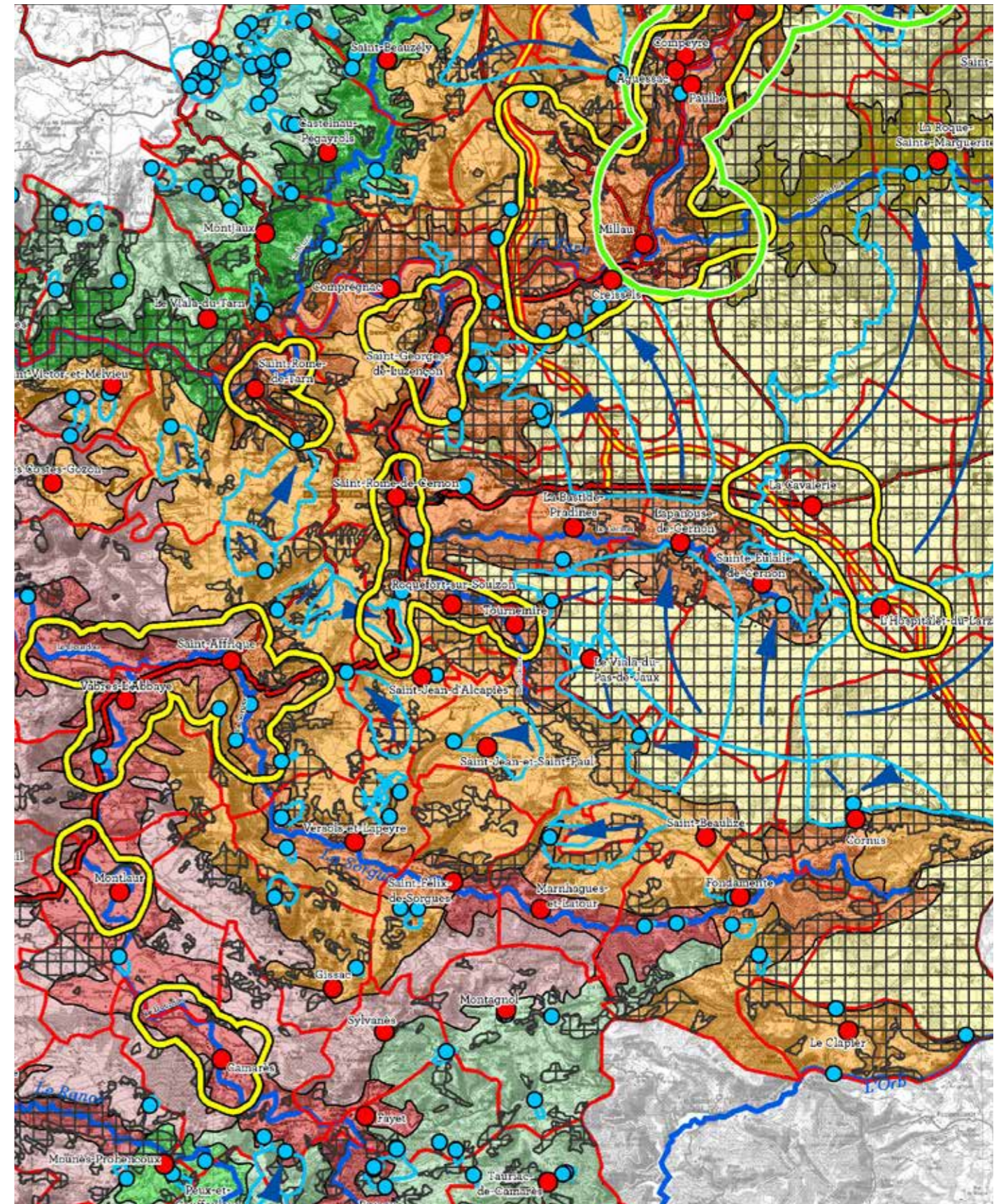
0 0,5 1 Kilomètres

1:100 000



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Version Novembre 2006. Extrait des fichiers SCAN 100(r) et BD CARO(r) © IGN 2006 et ces cartes géologiques du territoire - *BRGM.Sources: données INSEE tirées de l'Inventaire Communal de 1998, du Recensement Général de la Population de 1999 (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron), données Recensement Général Agricole de 2000 (exploitation ADASEA de l'Aveyron), données Comité Départemental du Tourisme (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron).

0 1,5 3 Kilomètres
1:150 000



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Version Novembre 2006. Extrait des fichiers SCAN 100(r) et BD CARO(r) © IGN 2006 et ces cartes géologiques du territoire - *BRGM.Sources: données INSEE tirées de l'Inventaire Communal de 1998, du Recensement Général de la Population de 1999 (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron), données Recensement Général Agricole de 2000 (exploitation ADASEA de l'Aveyron), données Comité Départemental du Tourisme (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron).

0 2,1 4,2 Kilomètres
1:210 000



GÉOLOGIE

Essentiellement caractérisées par des formations calcaires, dolomitiques et, dans les zones de dépression, par de la « terra rossa »³⁶, les avant-causses révèlent également une quantité importante de gouffres, avens et grottes, dont certains possèdent des concrétions exceptionnelles à l'instar du réseau du Gourp. Ces cavités restent l'une des composantes du patrimoine naturel tout comme son exceptionnel héritage paléontologique dans les formations du jurassique (richesse en ammonites et fossiles), au niveau des formations liasiques (empreintes de dinosaure et restes d'œufs, élasmosaure³⁷ de Tournemire) ou encore, dans les marnes principalement du toarcien (rostres de bélemnites). Des mines de métaux précieux (cuivre, zinc, plomb, barytine) et autres substances (huiles dans les schistes cartons) ont été exploitées depuis la préhistoire.

Enjeux

- Protéger de la détérioration les sites souterrains et notamment les concrétions.
- Parer au pillage des gisements paléontologiques.
- Juguler la pollution des cavités karstiques, notamment des avens, par les décharges sauvages ou les dépôts toxiques.
- Informer les aménageurs de la grande fragilité de ce patrimoine exceptionnel.



EAU

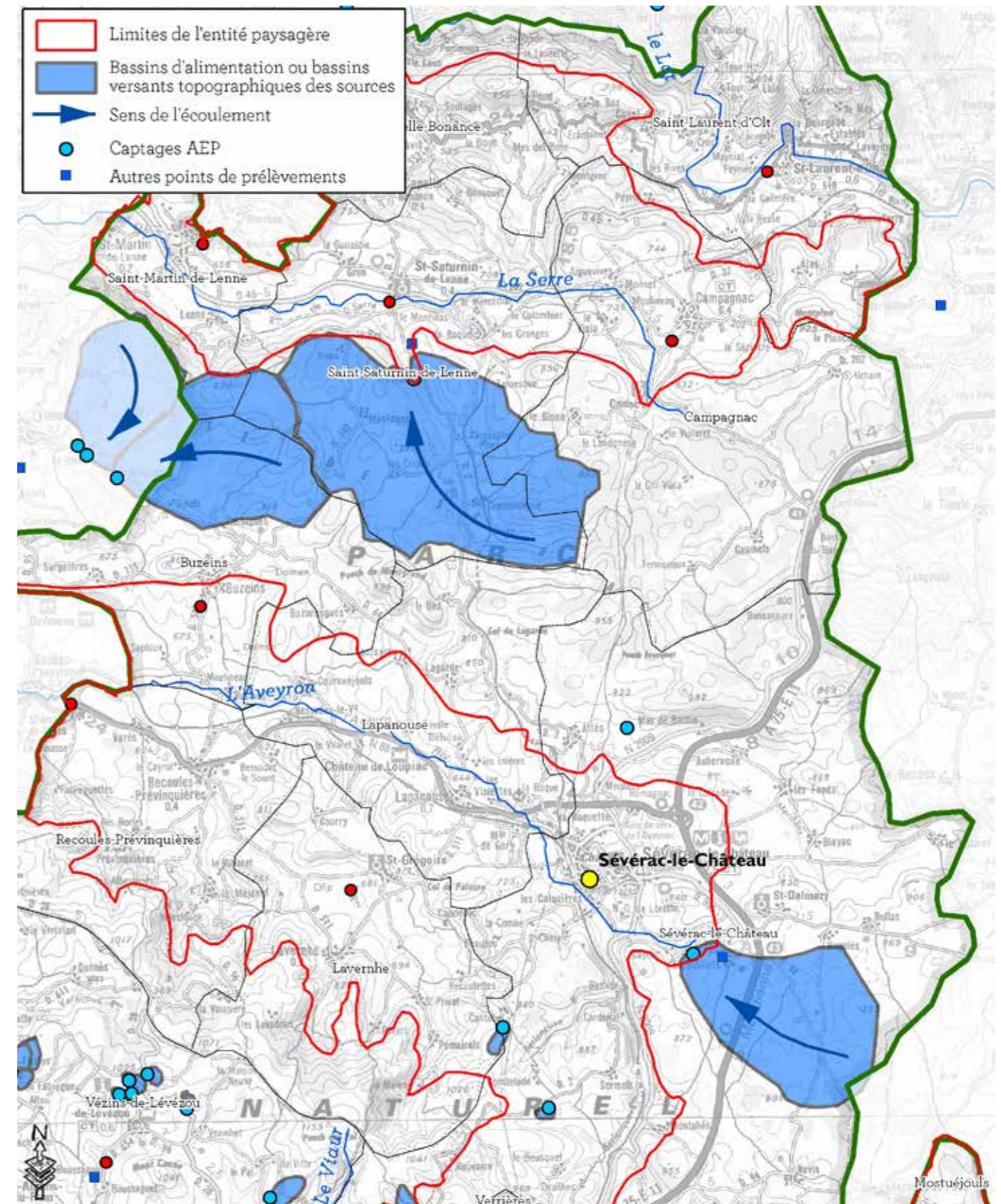
À l'instar des Grands Causses, les avant-causses possèdent d'importantes réserves en eau souterraine utilisées pour l'eau potable et les piscicultures. Même si les bassins d'alimentation sont, en général, plus modestes, certains d'entre eux s'avèrent toutefois importants tels ceux de Tendigues à Roquefort ou encore, de La Dragonnière à Saint-Affrique.

Enjeux

- Aménager en prenant en compte les zones vulnérables des causses, telles que les pertes, les dolines et les zones de dépression.
- Déterminer les périmètres de protection des sources karstiques pour empêcher les pollutions chroniques.
- Arrêter la détérioration de la ressource en eau qui conduit à la fermeture de captages.

BASSINS D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS) ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

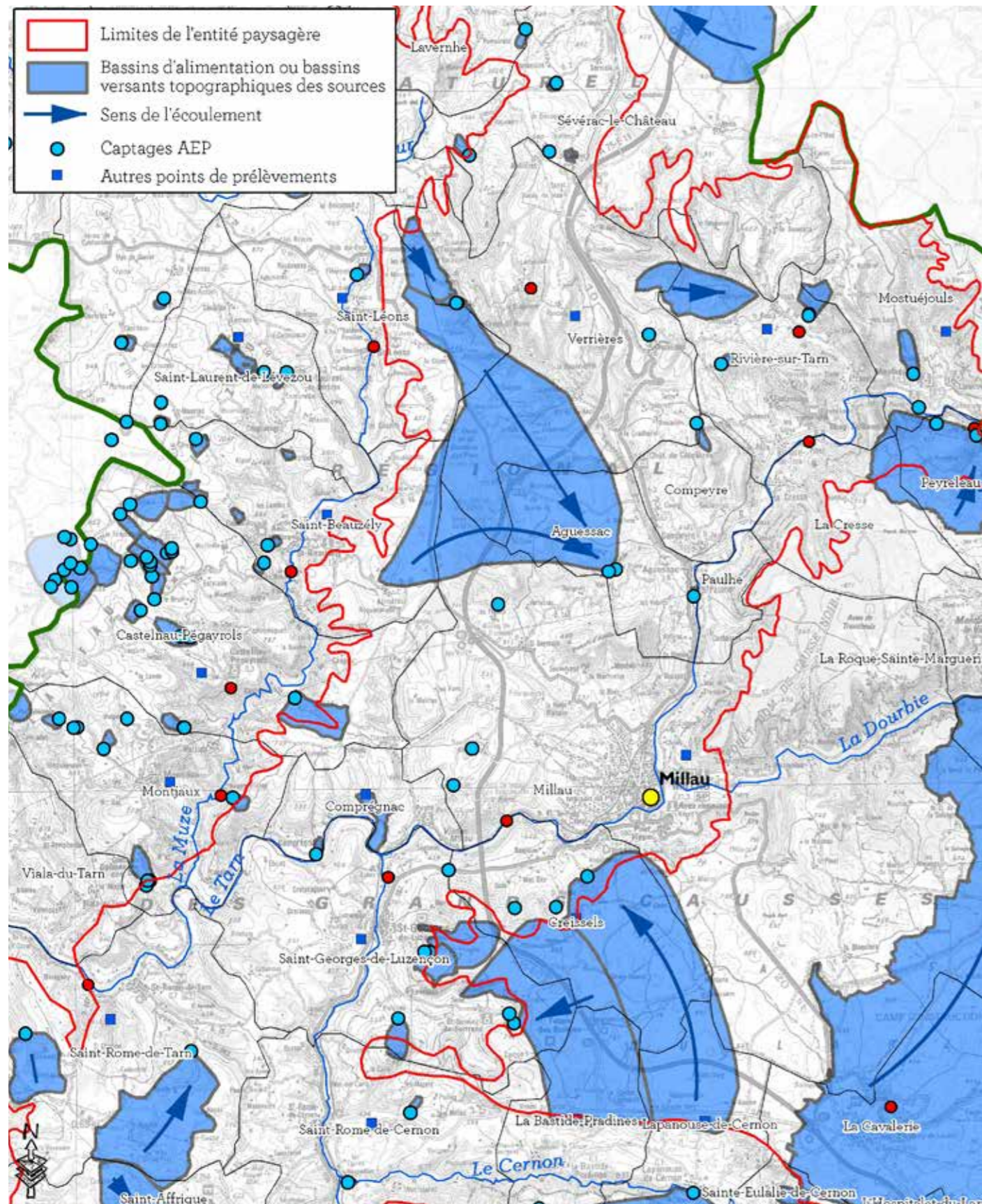
ENTITÉ PAYSAGÈRE AVANT-CAUSSES – SECTEUR : NORD



0 1 2 Kilomètres
1:100 000

BASSINS D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS)
ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

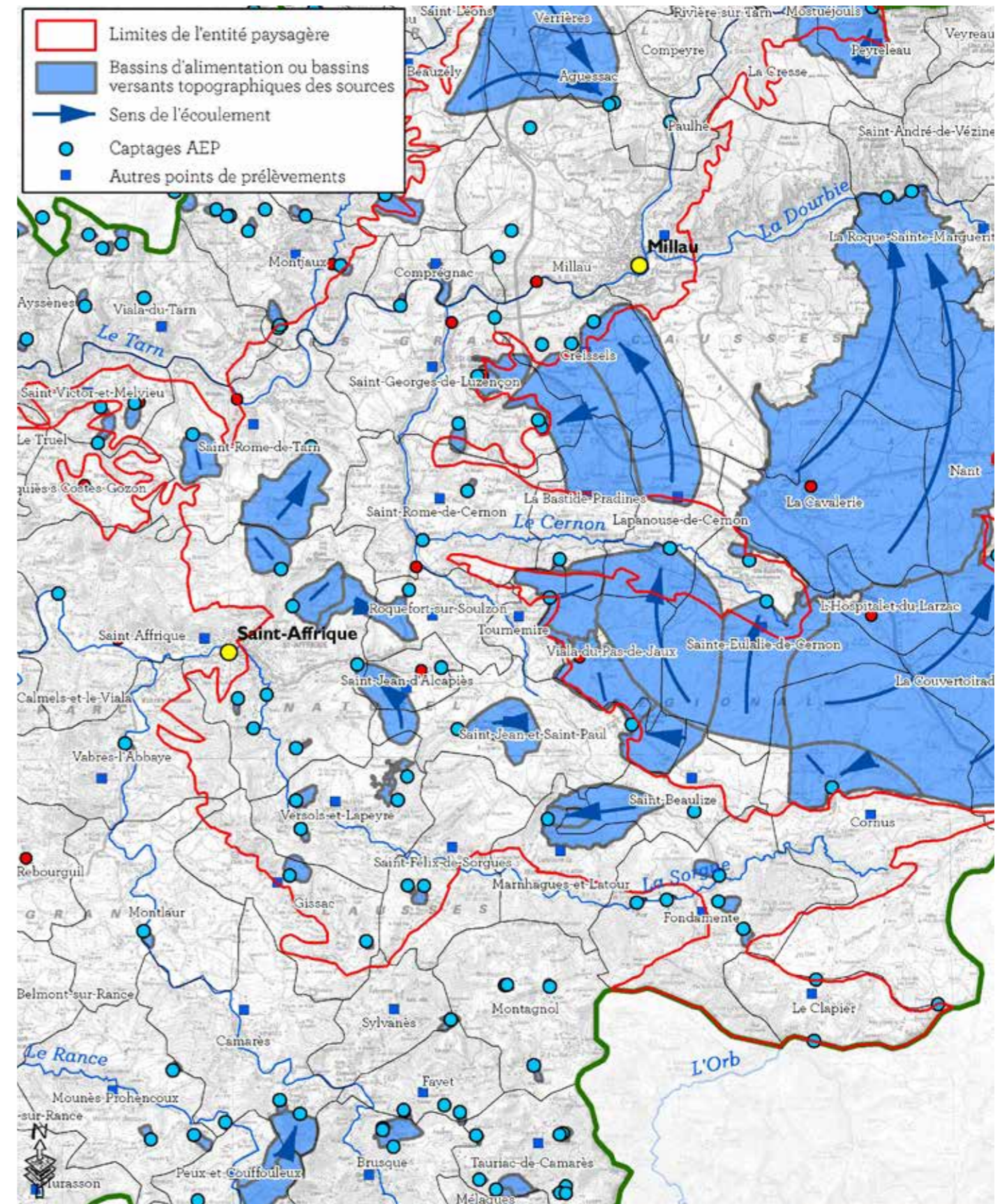
ENTITÉ PAYSAGÈRE AVANT-CAUSSES – SECTEUR: MILLAVOIS



0 1,5 3 Kilomètres
1:150 000

BASSINS D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS)
ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ENTITÉ PAYSAGÈRE AVANT-CAUSSES – SECTEUR: SUD



0 2,1 4,2 Kilomètres
1:210 000

TRAME ÉCOLOGIQUE

Les avant-causses offrent une combinaison de milieux (pelouse, prairie, chênaie, petits affleurements rocheux parsemés de petites mares) qui constituent autant de réservoirs de biodiversité situés à la périphérie des Grands Causses.

Cette mosaïque a tendance à se simplifier et à perdre en qualité avec l'intensification des cultures de certaines parcelles ainsi qu'avec l'abandon de secteurs moins accessibles.

Enjeux

• Maintenir :

- * les sous-trames des milieux agropastoraux,
- * les liens entre les plateaux des avants-causses et les Grands Causses,
- * la perméabilité le long de l'A75 et de la RN88 (maîtrise de l'urbanisation le long des axes),

- * la perméabilité le long de la D911, D809 et, dans une moindre mesure, et de part et d'autre de la D30 autour de Millau,
- * la perméabilité (entre les causses et les avant-causses) de la Vallée du Tarn entre les gorges et Millau.

- Améliorer la continuité piscicole par la qualité des eaux (Tarn, Dourbie).
- Déployer la « nature en ville » (Millau et Saint-Affrique).

FORÊT

La forêt des avant-causses est essentiellement constituée d'une chênaie pubescente³⁸ peu productive. Comme les causses, elle est caractérisée par une des augmentations les plus fortes du taux de boisement. Elle correspond à la région « causses » selon l'Institut Forestier National,

où l'on relève la présence de boisements anciens et permanents qui constituent des refuges pour la biodiversité et qu'il est nécessaire de sauvegarder.

Enjeux

- Préserver - entretenir ces boisements pour le bois de chauffage et le sylvopastoralisme.

- Maintenir la forêt dans les pentes et autour des milieux humides.

- Soutenir de nouvelles plantations dans les pentes pour accroître le potentiel de stockage du carbone.

COURS D'EAU

Dans les vallées des avant-causses, les cours d'eau présentent la caractéristique d'être principalement alimentés par des résurgences karstiques ayant la capacité de maintenir le débit pendant la période estivale comme c'est le cas du Durzon. Les risques d'inondation restent très présents dans ces vallées dont la majorité est marquée par une urbanisation importante près des cours d'eau, d'où la nécessité d'une vigilance particulière pour la protection des biens et des personnes. Ces milieux à la biodiversité aquatique remarquable sont les espaces de vie d'espèces patrimoniales (loutre, castor, écrevisses à pattes blanches, chabot, libellule, cincle plongeur, martin pêcheur, guêpier d'Europe...). Ils peuvent subir des impacts non négligeables dus à la pression touristique estivale exercée sur certaines vallées devenues des pôles d'attractivité touristique telle la Vallée du Tarn, en amont de Millau et la Vallée de la Dourbie, près de Nant.

Enjeux

- Contribuer au ralentissement des écoulements des cours d'eau et à la prévention des risques d'inondation.

- Renforcer les ripisylves.
- Accroître la connaissance et le suivi de la biodiversité patrimoniale.

- Maîtriser les impacts environnementaux et paysagers de la pression touristique estivale.

ZONES HUMIDES : LAVOGNES, SOURCES ET PRAIRIES HUMIDES ALCALINES

À l'instar des causses, les avant-causses semblent quasiment dépourvus de zones humides. Ils abritent des milieux humides rares et localisés (lavognes, bas-marais ou tourbières alcalines, sources tufeuses sur les versants...) hébergeant une faune aquatique et amphibie inféodée aux mares et lavognes et indispensable à la survie de nombreuses autres espèces. On recense également sur les contreforts caussenards, le plus souvent à la jonction supérieure des marnes et des masses calcaires, des prairies humides calcicoles pouvant abriter de nombreuses orchidées et papillons. Des marnes aux sols susceptibles de montrer des traits d'hydromorphie (traces de l'engorgement des sols) imposent des efforts de prospection.

Enjeux

- Mettre en place un réseau fonctionnel de points d'eau.

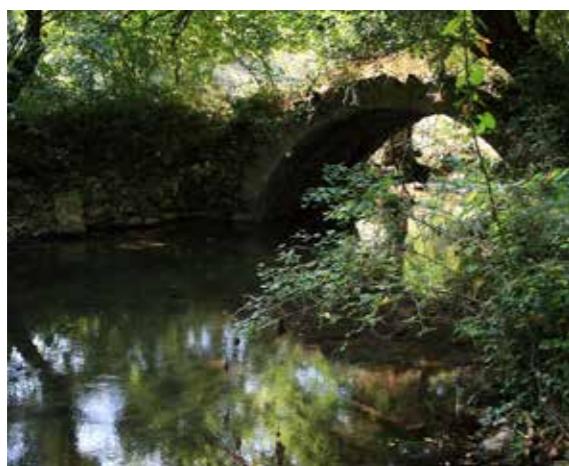
- Préserver les prairies humides sur les marnes et les autres zones humides de fond de vallées.

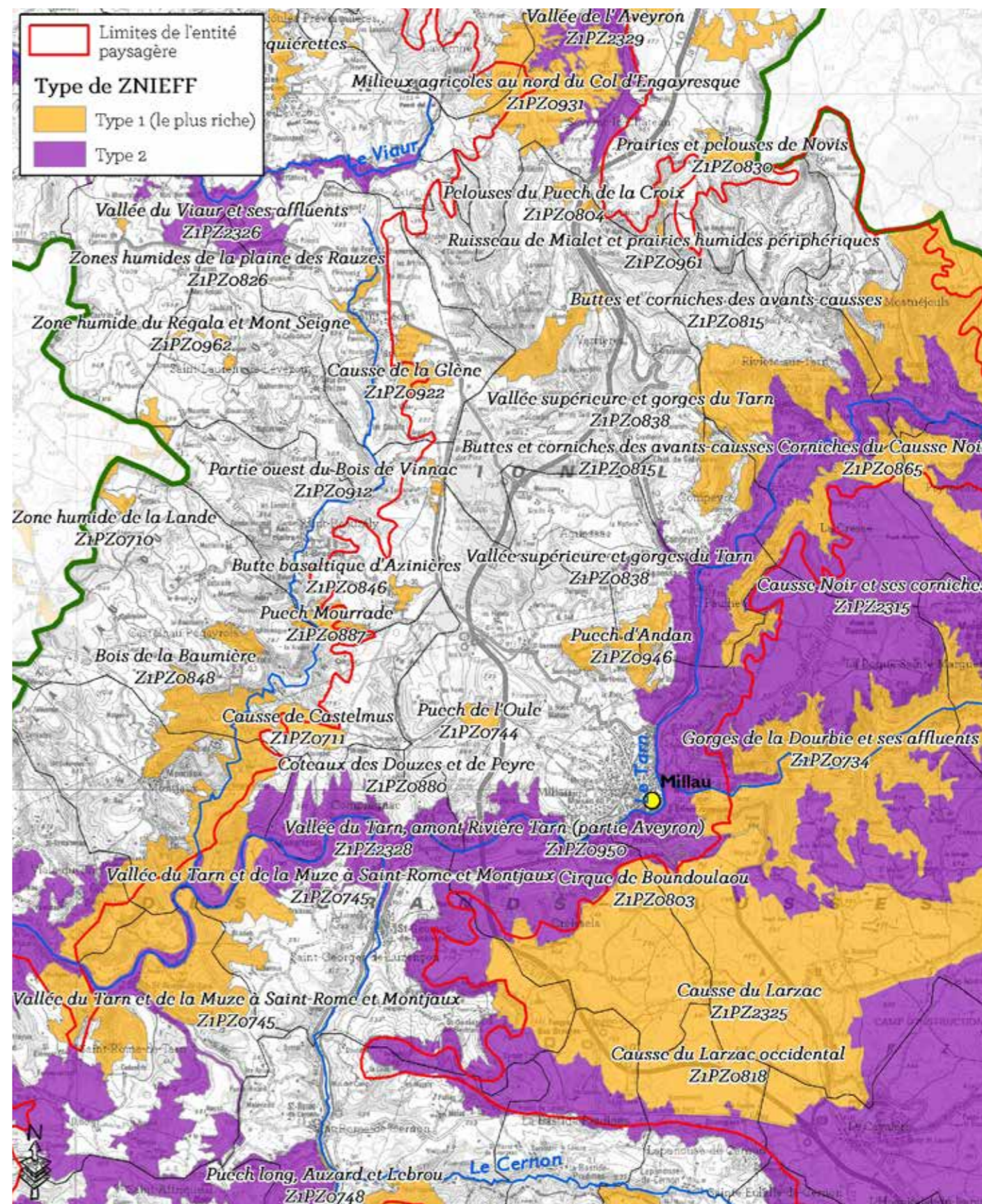
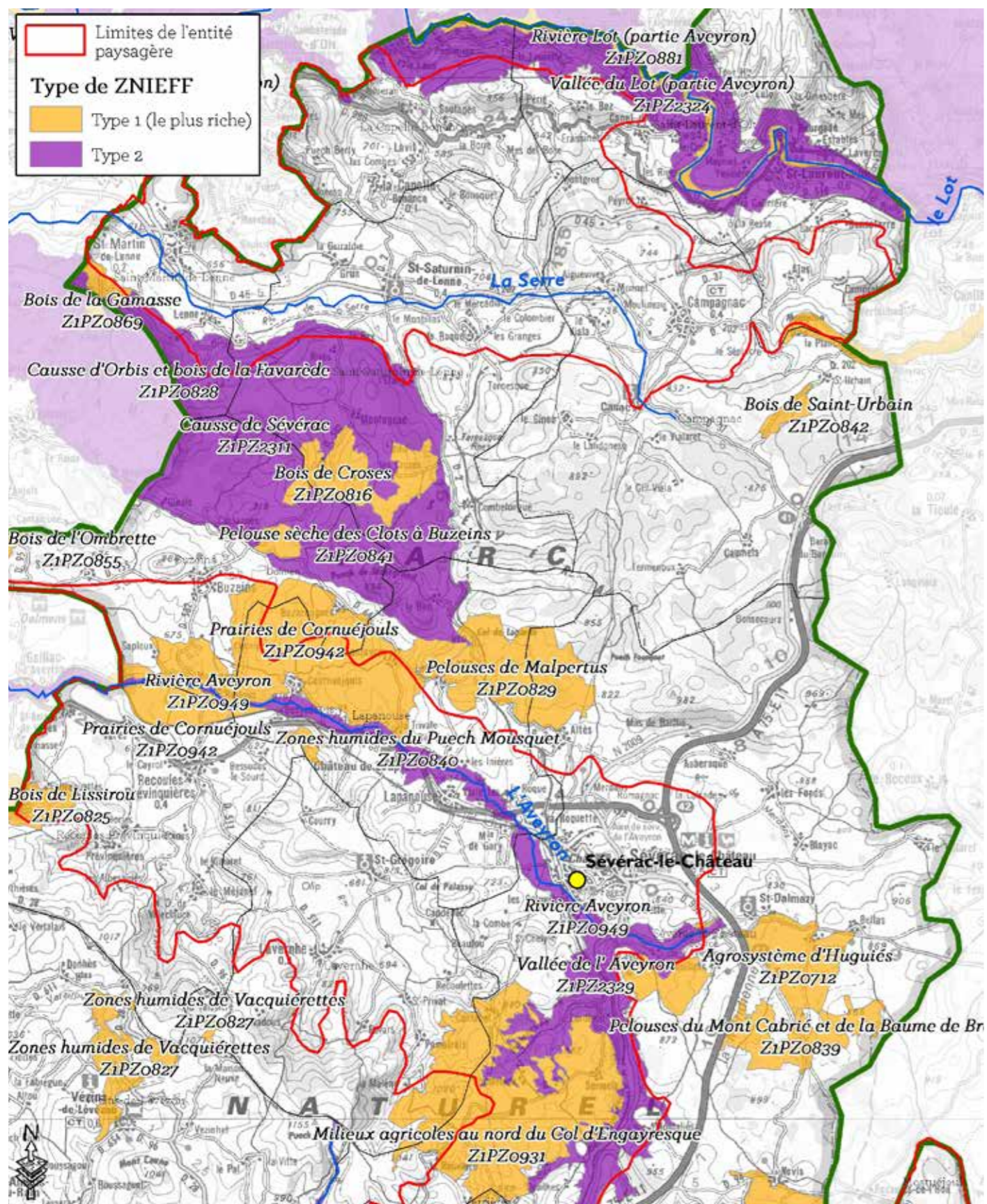
- Conserver voire créer de nouvelles ripisylves.

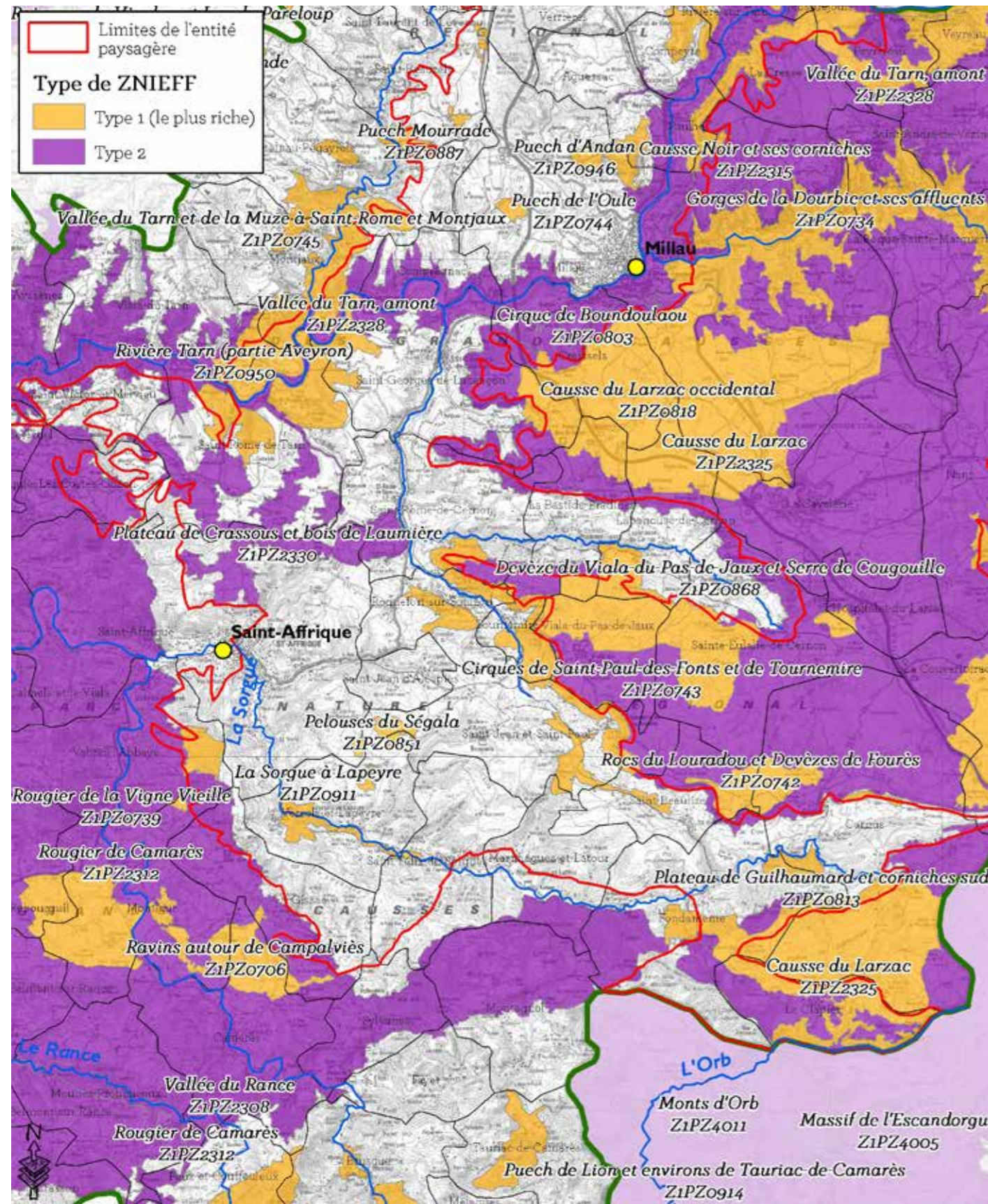
Vue de la Vallée du Cernon en amont de Saint-Rome-de-Cernon



Ripisylve en berge de l'Aveyron, Commune de Buzetins







FAUNE SAUVAGE ET FLORE



Chêne vert

Les zones humides, même temporaires, sont un lieu d'accueil d'oiseaux en migration, d'oiseaux d'eau en hiver (limicoles, échassiers...), de reptiles et d'amphibiens, offrant les conditions favorables à la reproduction des tritons et des grenouilles. Son entomofaune³⁹ est, quant à elle, très diversifiée avec en particulier de nombreux criquets et sauterelles des milieux secs et d'importantes populations très variées d'espèces de papillons : diane en limite nord de sa répartition, sphinx de l'épilobe.

Sur les avant-causse, l'influence méditerranéenne est propice à la présence d'une flore caractérisée par ses adaptations à la sécheresse (sols chauds en été) et à l'humidité (zones inondées lors de fortes pluies) parmi laquelle on peut également trouver des espèces acidophiles⁴⁰. La chênaie verte remarquable par endroit traduit localement ces influences marquées.

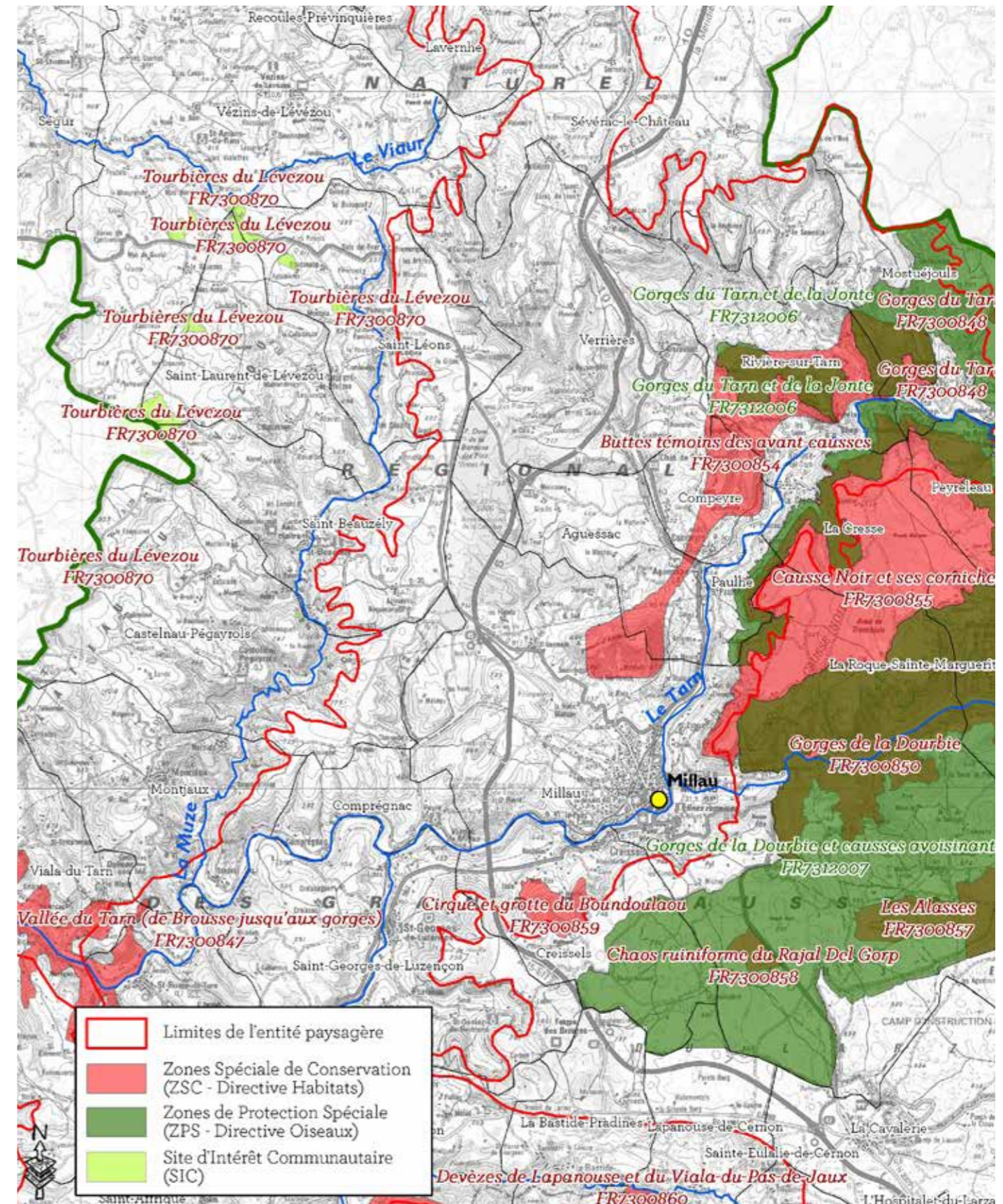
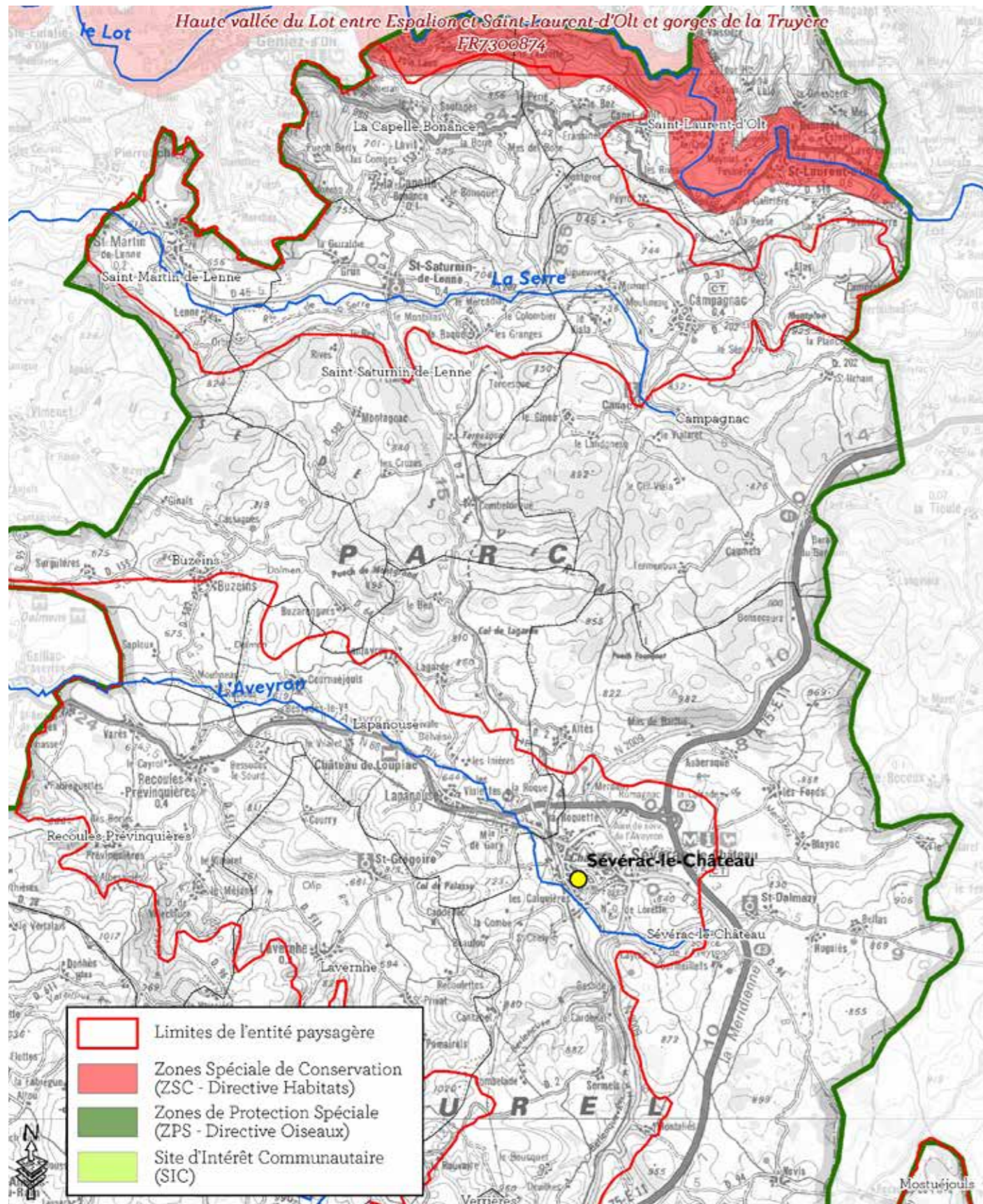
Zones humides sur les sols maigres, hêtraies sur les pentes, grottes sur les versants, haies dans les plaines mais aussi tourbières constituent autant d'habitats naturels des avant-causse. Les rivières et leurs ripisylves se révèlent également intéressantes par la diversité animale qu'elles renferment (castor, loutre, libellule...).

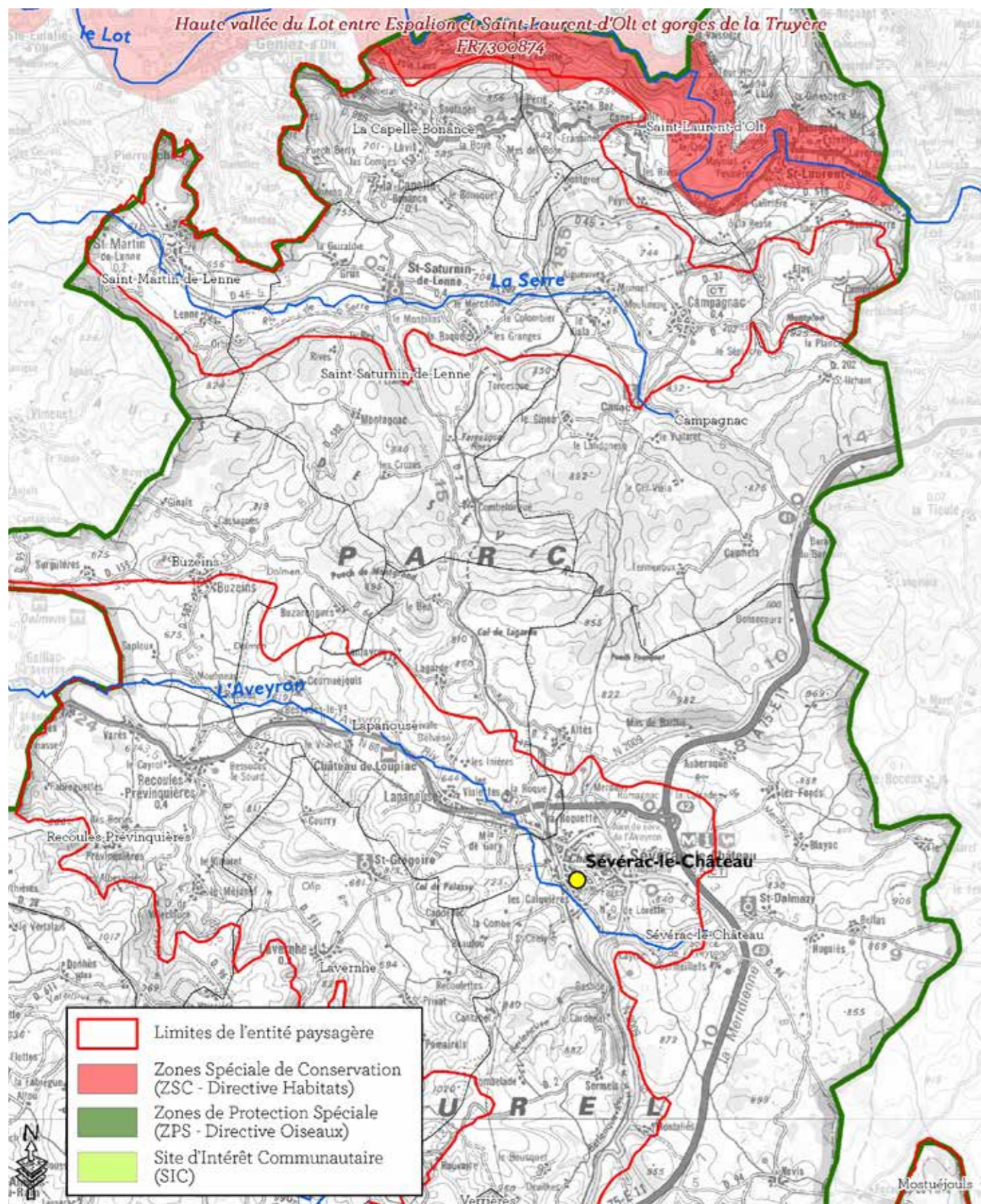
Enjeux

- Maintenir le maillage de haies champêtres.
- Maintenir les ripisylves.

³⁹. Dont les feuilles sont couvertes de poils fins et courts

⁴⁰. Des organismes ne pouvant survivre et se multiplier que dans des environnements acides ou très acides





Bocage des avant-causses au sud du Cirque de Tourmemire



BOCAGE

Les avant-causses avec leurs sols plus profonds sont les zones les plus bocagères. Les haies séparant les cultures et les prairies sont constituées principalement de chêne pubescent, d'érable champêtre, de cornouiller sanguin, de troène ... Les regroupements de parcelles, qui sont nécessaires, ne doivent pas détruire les haies efficaces pour la rétention des sols et de l'eau comme la continuité écologique. Leur maintien voire leur complémentarité doivent être assurés.

Enjeux

- Protéger les haies et les bandes boisées, parallèles aux courbes de niveaux et aux ruptures de pentes ou transversales dans les talwegs.
- Rendre possible la plantation de haies champêtres en limite de propriété, notamment pour les zones urbaines (lotissements, zones d'activités).

B. Le bâti dans le paysage des avant-causses

Cazelle d'Altecasagnes sur le Causse de la Glène (partie du Causse Rouge), Commune de Saint-Léons



OCCUPATION DE L'ESPACE

Un maillage domanial issu des grandes propriétés nobiliaires et monastiques de l'ancien régime, imprègne fortement ce territoire où les grandes exploitations sont, pour la plupart, en filiation directe avec les granges monastiques, les fermes des hospitaliers et les métairies nobiliaires⁴¹ qui l'organisaient.

Recouvertes de prairies de fauche et de culture, les plaines cultivables des avant-causses sont séparées par des haies qui constituent des ensembles bocagers remarquables. Leurs nombreux petits ruisseaux et ravines drainent les sources des piémonts qui convergent et forment souvent des vallées importantes, encaissées au passage de strates dures et ouvertes dans les sols plus tendres. Les versants exposés au sud étaient plantés de vignes et de vergers cultivés en terrasse, lesquels sont aujourd'hui redynamisés par les AOC et les labels.

Les parties caussenardes de ces avant-causses sont couvertes de pelouses sèches plus ou moins cloisonnées où l'on retrouve des haies disposées le long de murets, des tas de pierres « clapas » ainsi que de nombreuses « cazelles ». Le concassage de ces zones de pâtures et l'agrandissement des parcelles transforment ces paysages où les buttes-témoins⁴² balisent les piedmonts de causses.

Les plus fortes pentes sont couvertes de forêt rarement plantée où parfois des effondrements rocheux se démarquent de la végétation. Ces effondrements en masse et leurs failles bien ventilées ont favorisé la maîtrise des courants d'air rafraichissants pour faciliter la conservation et l'affinage de denrées et de productions dans des caves à fleurines comme à Compeyre et à Roquefort.

Enjeux

- Conserver, entretenir et planter le bocage.
- Valoriser les pentes et les terrasses abandonnées.
- Favoriser le pâturage sur les pelouses sèches.
- Gérer la ressource forestière.

⁴¹ Propriété de l'aristocratie
⁴² Morceau de cause détaché par l'érosion d'un cause plus important

Sévérac-le-Château :

Haut carrefour historique

L'urbanisation primitive se déploie sur les versants sud de la butte-témoin où le château vigie s'est fondé au IX^e siècle. Il contrôlait les passages du Gévaudan à Rodez par la Vallée de l'Aveyron ainsi que celle de l'Aubrac à Millau par Saint-Geniez. Au XIX^e siècle, la gare de treillage, sur la ligne Béziers Neussargues et celle de Rodez, créait un nouveau pôle d'urbanisation : Sévérac-Gare. Le carrefour entre la RN88 en direction de Rodez et la RN9, de Clermont-Ferrand à Béziers, va déplacer cette urbanisation vers le nord-ouest. Les extensions sud-ouest et ouest seront bloquées par la voie ferrée et la plaine inondable de l'Aveyron. Le barreau de la RN88 et de l'A75 termine l'encerclement de la butte par les zones d'activités et l'aire de service de l'autoroute. Si le rôle stratégique, stigmatisé par le château, n'est plus d'actualité, il ne peut que se développer au plus important carrefour du Massif Central méridional. L'urbanisation en linéaire le long de la RN88 tend à constituer un corridor de zones d'activités et d'exploitations agricoles faisant écran au riche patrimoine bâti.

Millau : Une implantation

conditionnée par le Tarn et la Dourbie

C'est le franchissement du Tarn et de la Dourbie qui argumentera l'implantation de la ville. En aval de la confluence de ces rivières, la plaine s'élargit et les talwegs qui descendent du Causse Rouge, à l'ouest, constituent un amphithéâtre aux pentes plus confortables. Il permettra le passage des plus anciennes voies carrossables pour le franchissement nord sud du Massif Central : drailles, chemins celtes, voie romaine, chemin de pèlerinages, routes royales, impériales et puis nationales jusqu'à la A75. L'urbanisation va se développer en rive droite du Tarn entre le pont vieux et le pont de Cureplat, limitée par les crues. Elle remontera progressivement vers l'ouest et le nord. Les talwegs qui convergent vers le vieux Millau accentuent l'impact des précipitations de type cévenol. L'étalement urbain remonte vers l'A75 et abonde la saturation des réseaux à l'ouest. La réhabilitation des berges, autrefois industrielles, peut permettre la revalorisation des quartiers sud du vieux Millau. Le Viaduc qui surligne le creuset millavois doit introduire à la riche diversité de l'Aveyron du sud.

Saint-Affrique :

Une morphologie en corridors

Le rocher de Caylus, dominant au nord-ouest la ville, était le socle du château protecteur. Au droit du franchissement de la Sorgues, la ville médiévale s'est développée autour d'un artisanat et d'une industrie et profitera de l'énergie hydraulique fournie par des chapelets de moulins aménagés sur les ruisseaux de Nougairolles et de Vailhauzy. Comme à Millau, la bourgeoisie protestante développera la ville jusqu'à la première moitié du XX^e siècle. Associée aux riches acquéreurs des domaines monastiques des avant-causses et des rougiers, cette bourgeoisie sera à l'origine de l'industrie agropastorale de Roquefort. Les riches terroirs historiques qui entourent Saint-Affrique fondent aujourd'hui sa vigueur. La morphologie en corridor de la ville obligera très tôt à l'urbanisation des coteaux plantés de vignes, elle densifiera également les flux dans le couloir de la Vallée de la Sorgues et la RD999, ancienne route des intendants du XVIII^e siècle (Aix en Provence Montauban). Comme pour Sévérac, l'urbanisation en linéaire le long de cet axe tend à constituer un corridor de zones d'activités et d'exploitations agricoles.

Enjeux

- Limiter les mouvements de sol lors des extensions urbaines sur les coteaux.
- Prévoir les outils pour stabiliser les plates-formes et les entretenir : talus plantés, soutènements voire enrochements.
- Intégrer ces aménagements à la réflexion architecturale lors des permis de construire ou d'aménager ainsi qu'aux déclarations préalables de travaux.
- Situer et coter en trois dimensions ces aménagements sur les documents graphiques de ces dossiers.



Alignement de façades sur les berges de la Sorgues à Versols

Très proche de l'architecture caussenarde, on constate tout de même une utilisation plus importante du bois en charpente et un métissage plus important des matériaux de couverture, tuile canal, tuile mécanique, lauze calcaire.

Le long des axes routiers importants une architecture d'immeubles bourgeois du XIX^e siècle s'est implantée donnant un caractère urbain. Ils témoignent comme dans les rougiers de l'émergence de cette classe sociale et de son emprise économique et culturelle sur ces terroirs plus riches. Les caves à fleurines, les pigeonniers, les granges étables ou bergeries stigmatisent spectaculairement ce riche passé qui s'est confirmé notamment dans l'industrie agropastorale de Roquefort.



Grange étable de Saint-Jean-d'Alcas

Enjeux

- Inciter à la pause d'enduits sur les façades et à la peinture des menuiseries extérieures en rénovation.
- Conserver la polychromie et le caractère urbain de l'architecture.
- Pérenniser ce patrimoine ordinaire aux dimensions monumentales.

Légende

Patrimoine vernaculaire (sélection)

- abreuvoirs
- aqueduc
- architecture caussenarde
- architecture cévenole
- buissière
- canal
- canaux
- caselle
- cave bâtarde
- cave de ferme
- caves de Roquefort
- caves à vin
- chaussée
- citerne
- clapas
- conque
- fabrique
- ferme
- four à chaux
- grange
- grange monastique
- jasse
- jasse cévenole
- lavogne
- moulin
- moulin à vent
- pigeonnier
- pont canal
- quille
- remise
- terrasses
- toit-citerne

Occupation du sol

- Bâti indifférencié : habitat, industrie, gare, aéroport, terrains de sport...
- Espace végétal naturel : bosquets, bois, forêts, landes, vignes, haies, rangées d'arbres

Réseau viaire

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée
- - - Chemin de Grande Randonnée

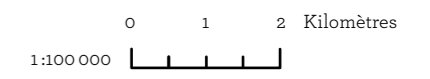
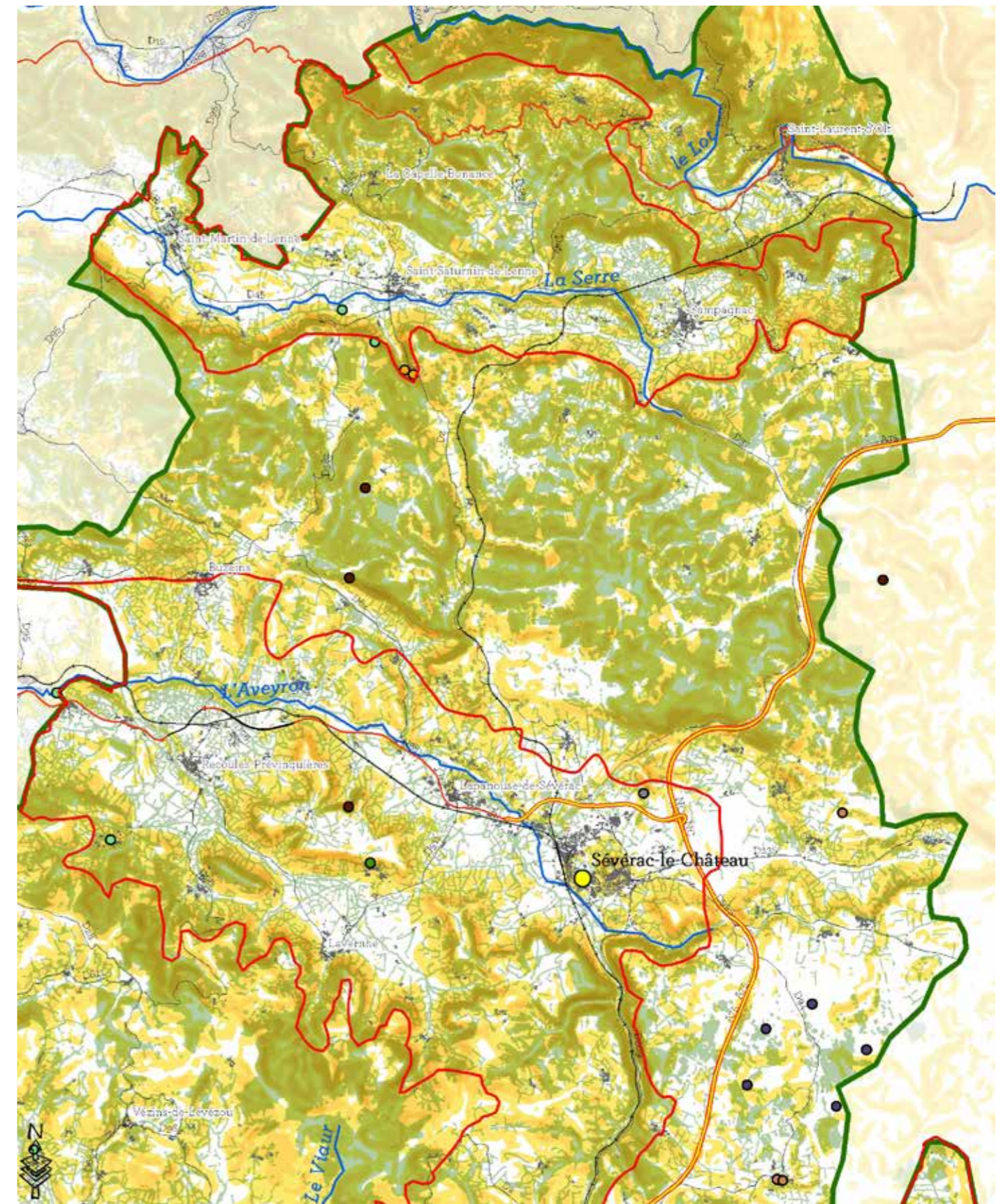
Pentes en degrés

- 0 - 5°
- 5 - 10°
- 10 - 15°
- 15 - 20°
- 20 - 30°
- 30 - 40°
- 40 - 50°
- 50 - 60°
- 60 - 70°
- 70 - 75°

- Limites de l'entité paysagère
- Périmètre du Parc

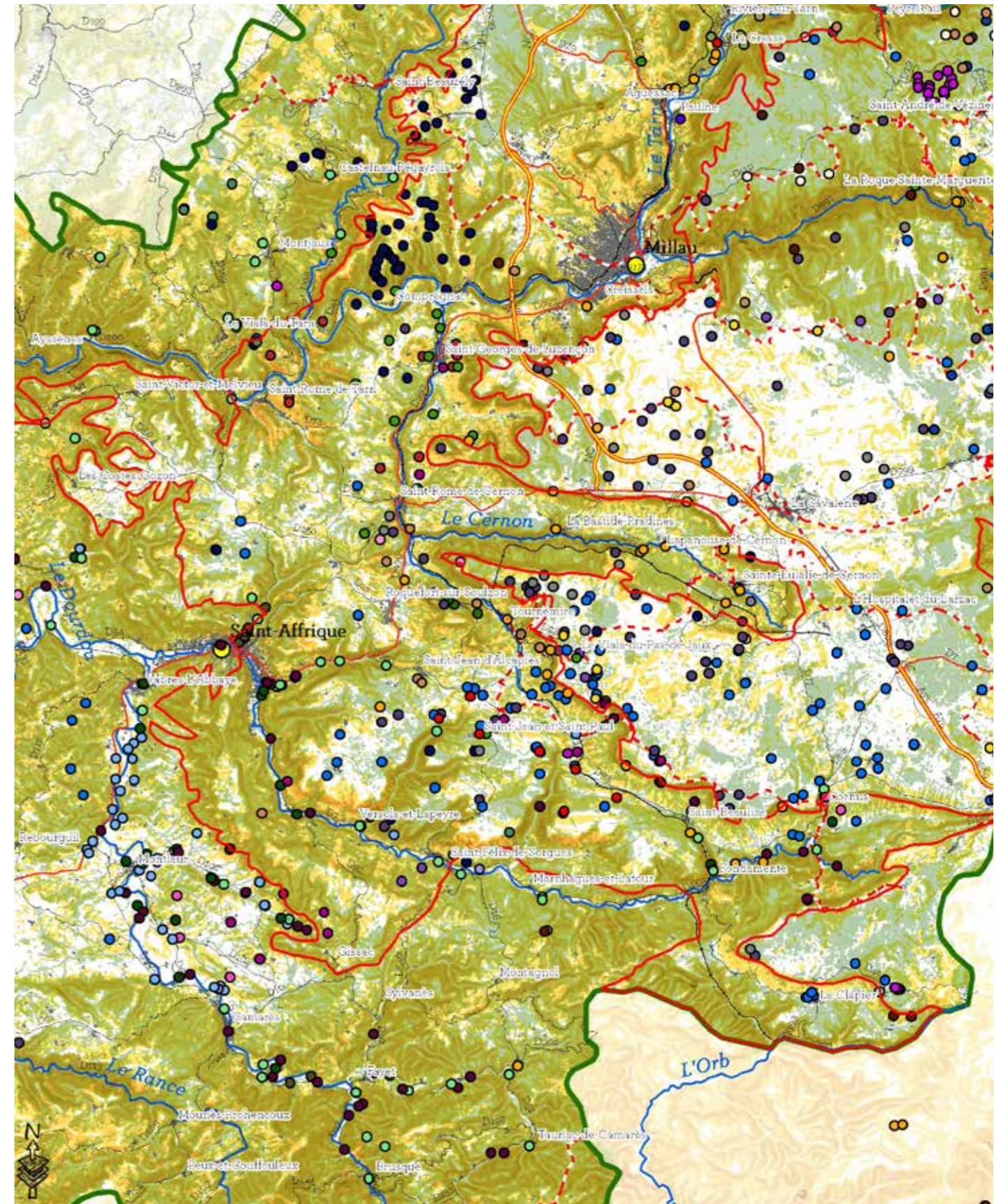
BÂTI DU PAYSAGE

ENTITÉ PAYSAGÈRE AVANT-CAUSSES – SECTEUR : NORD





0 1,5 3 Kilomètres
1:150 000



0 1 2 Kilomètres
1:100 000

5. PATRIMOINES ET ENJEUX SPECIFIQUES AUX ROUGIERS

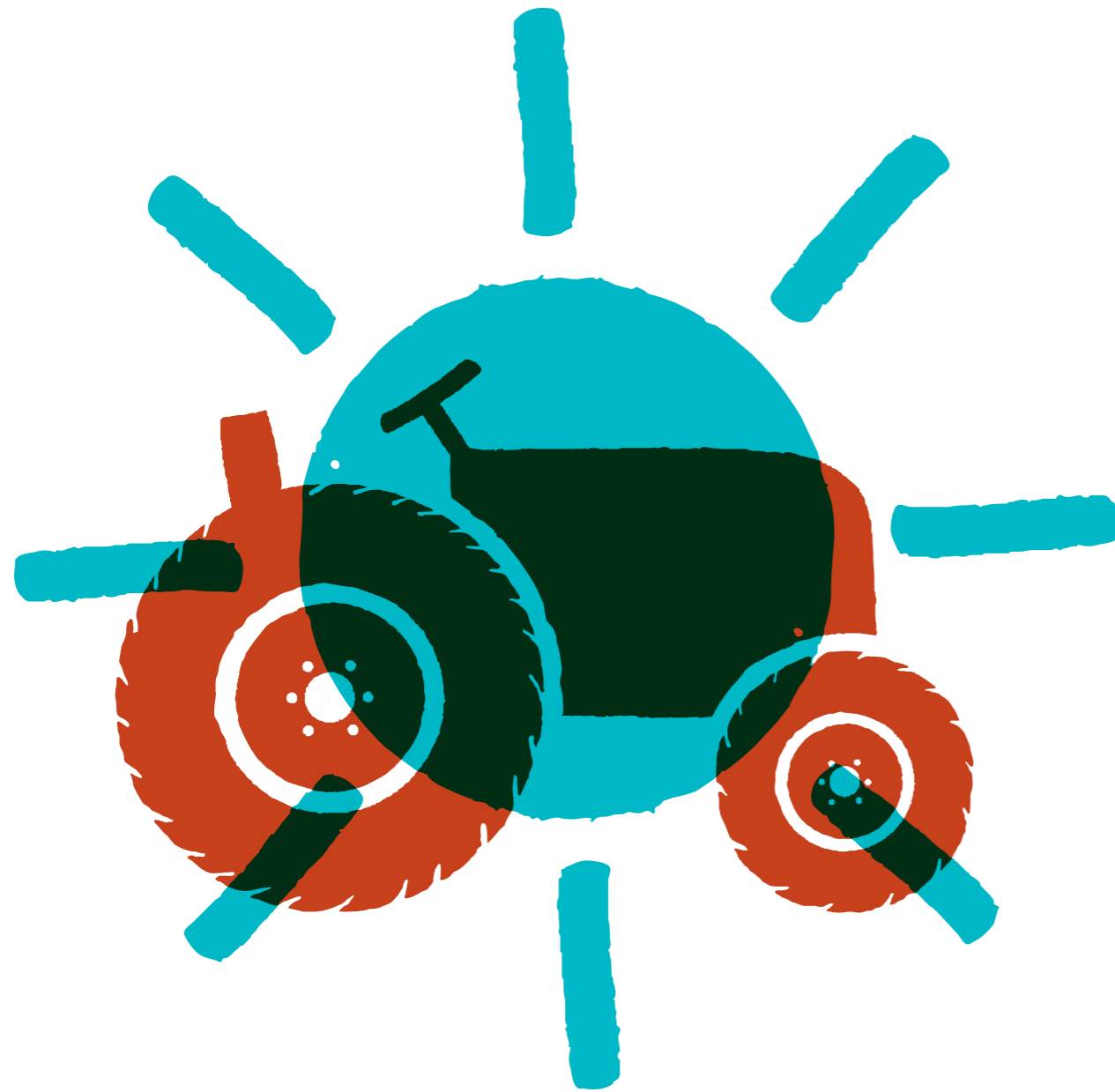
A. La nature dans le paysage des rougiers

Après les avant-causses, les rougiers sont les zones les plus peuplées du Parc. Ils se révèlent par des strates de grès rouge, qui fondent les couches calcaires, affleurant à l'ouest du Saint-Affricain. Des strates dessinées par de petits coteaux stériles d'argilites et de pélites⁴³ sur lesquelles l'érosion permanente limite l'apparition d'un couvert végétal. Toutefois, des parties moins pentues contenant des colluvions⁴⁴, bien irriguées, sont propices à de riches cultures comme sur la grande plaine alluvionnaire du Dourdou.

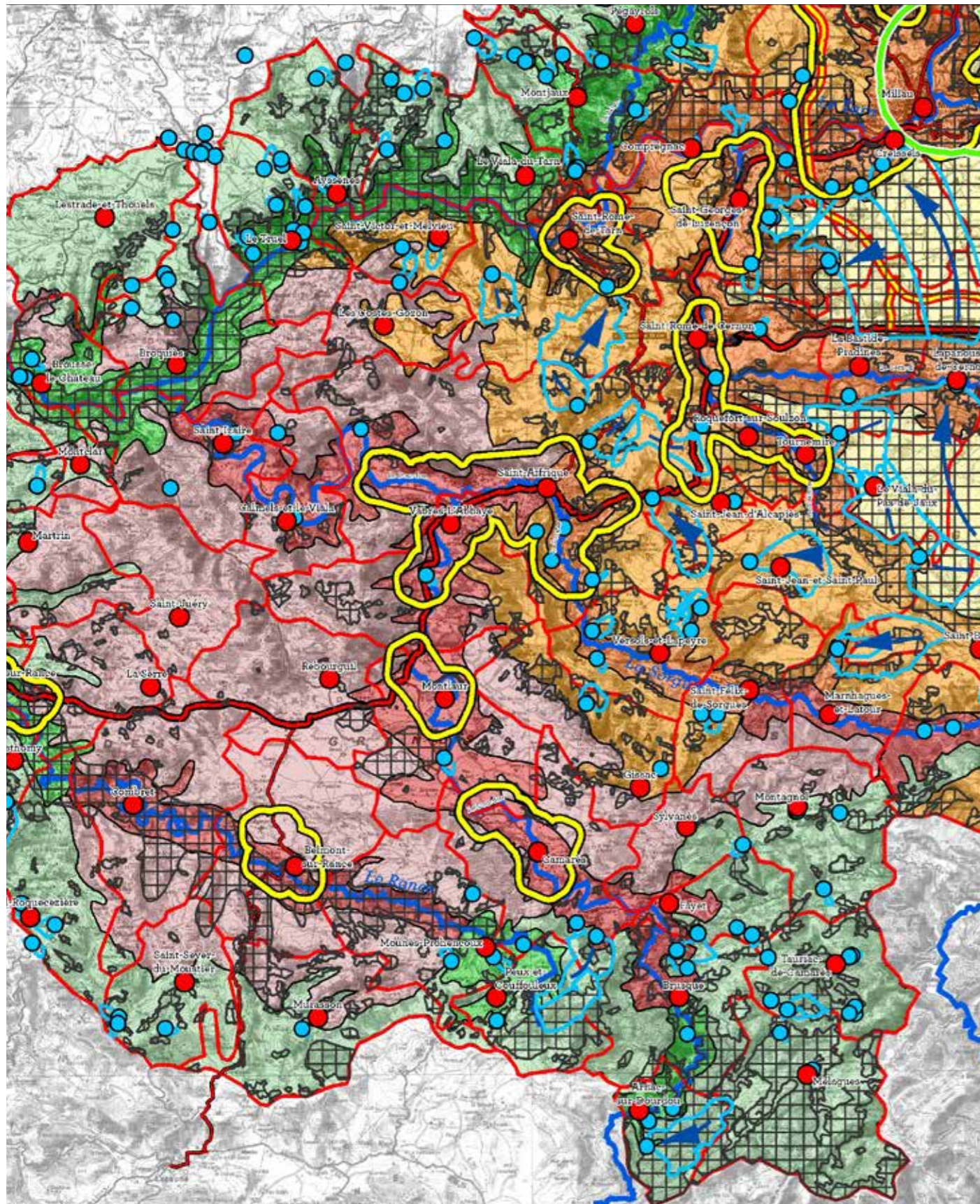


Labours dans la plaine alluviale du Dourdou, Commune de Montlaur

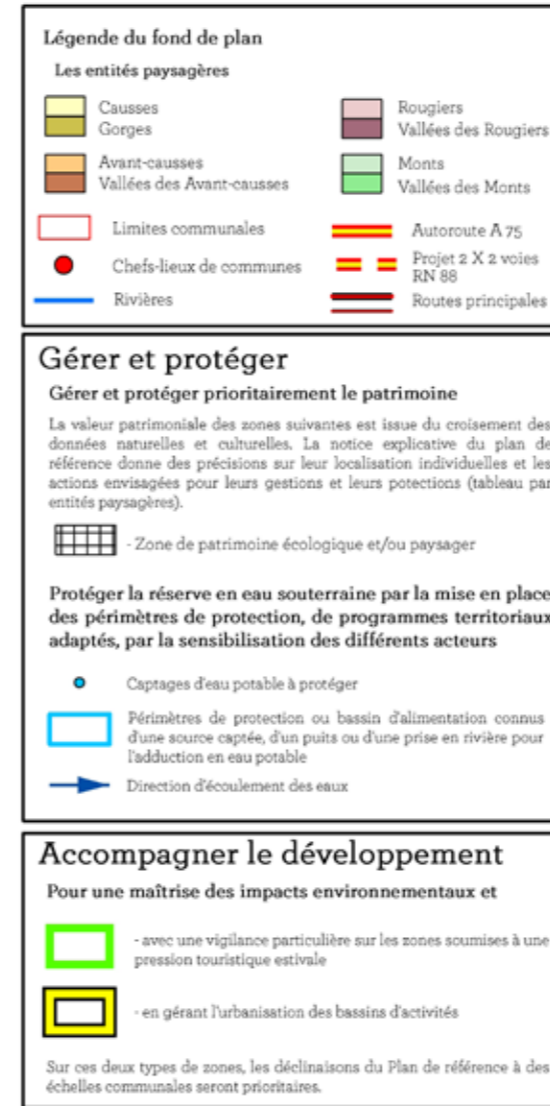
43. Roche sédimentaire à grain très fin formée de débris
44. Mince dépôt de sédiments



ENTITÉ PAYSAGÈRE ROUGIERS



0 2,3 4,6 Kilomètres
1:230 000



GÉOLOGIE

Ce territoire, constitué de formations de grès, de pélites et conglomérats, révèle un patrimoine paléontologique (empreintes de végétaux et petits animaux dans les pélites permienne) et la présence de quelques mines artisanales, qui ont permis d'extraire le cuivre et la barytine.

- Enjeux**
- Éviter le pillage des gisements paléontologiques.
 - Améliorer et diffuser la connaissance de ces richesses géologiques afin qu'une politique d'aménagement respectueuse puisse se développer sur l'ensemble du territoire permettant d'éviter l'altération de ces sites.

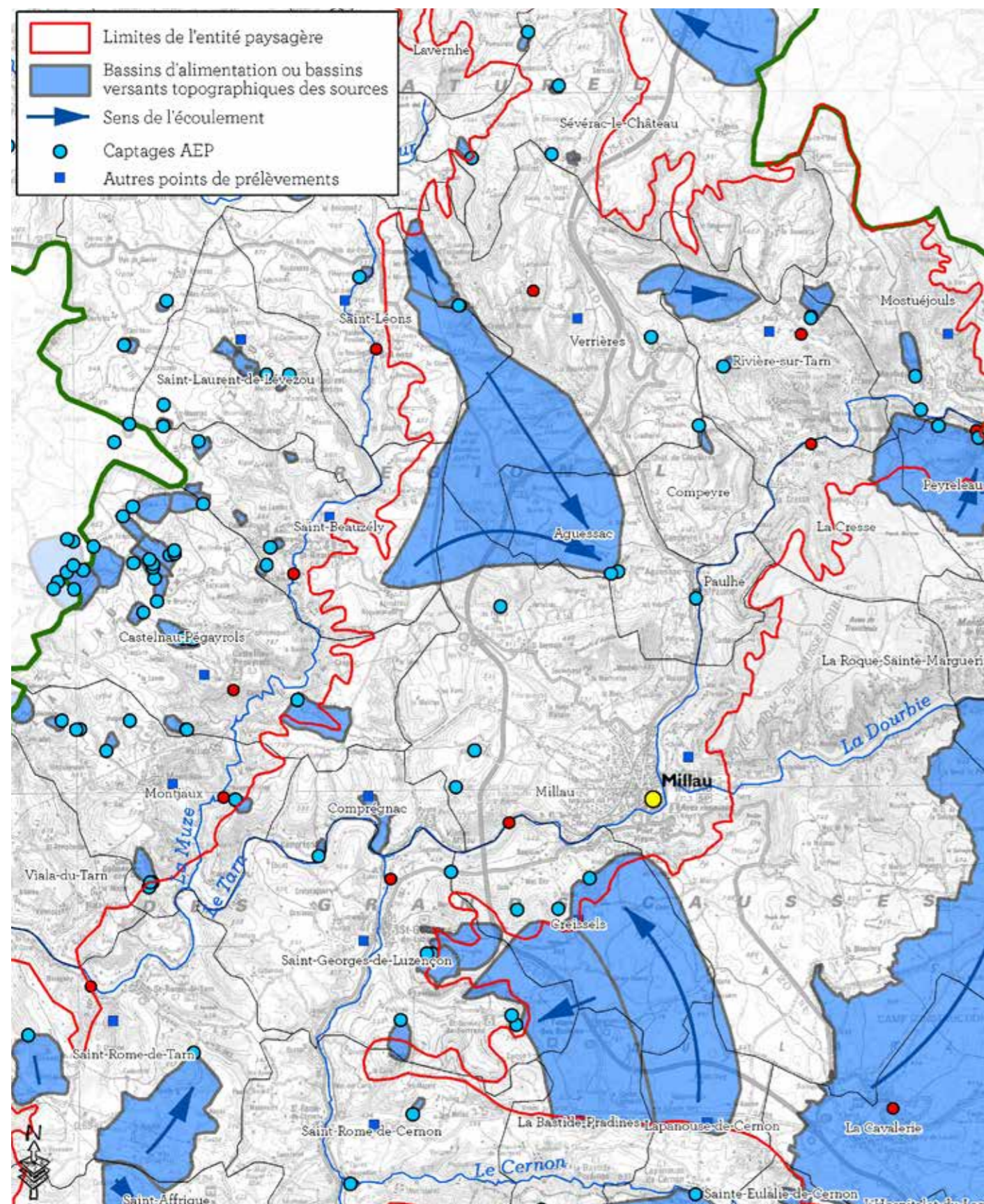
EAU

Cette région est caractérisée par peu de ressources en eau souterraine. La seule ressource exploitée se situe dans les nappes d'accompagnement des cours principaux (Dourdou, Tarn, Sorgues). Quelques petites sources, présentes dans des aquifères⁴⁵ perchés, restent de faible importance.

- Enjeux**
- Empêcher la pollution chronique ou ponctuelle des nappes alluviales par les activités humaines.
 - Mettre en place des périmètres de protection des captages non protégés à ce jour.
 - Aménager le développement du territoire en considérant les vulnérabilités de la ressource.
 - Protéger et entretenir la ripisylve qui possède un pouvoir épurateur important vis-à-vis des pollutions.

BASSINS D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS) ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ENTITÉ PAYSAGÈRE ROUGIERS



0 2,3 4,6 Kilomètres
1:230 000

Érosion en amont de Verrière, Commune de Montfaur



TRAME ÉCOLOGIQUE

Ce territoire constitue un espace relativement perméable au travers duquel les espèces peuvent se déplacer. Il semble moins fourni en réservoirs de biodiversité (en taille et en nombre) et constitue donc plutôt une zone de connectivités entre des réservoirs plus éloignés. Néanmoins, la présence de garrigues sur les grès, riches en espèces méditerranéennes, au contact avec les autres espèces confère à ce territoire une forte originalité mais dont les richesses sont souvent très localisées. La plaine du Rougier de Camarès pourrait constituer une zone de déplacement plus difficile pour la faune sauvage ordinaire et notamment forestière. Toutefois, cette grande plaine abrite aussi des espèces liées aux grandes cultures qui y trouvent leurs habitats de prédilection (busard, perdrix, cailles...).

Enjeux

- Développer une sous-trame agricole.
- Gagner en fonctionnalité en améliorant la gestion des fossés et canaux (en conservant leur naturel), des chemins et bandes enherbées.
- Consolider les linéaires arborés notamment les haies en périphérie de plaines, bas de pentes et les ripisylves.
- Assurer la perméabilité autour de la RD999 en maîtrisant l'urbanisation le long de cet axe.

Chaussée sur le Dourdou à Brusque



COURS D'EAU

Les cours d'eau principaux sont le Dourdou, le Rance et l'aval de la Sorgues. Leurs berges comme leur bassin versant sont très sensibles à l'érosion. Les vallées des rougiers sont marquées par une importante urbanisation près des cours d'eau pouvant impliquer des risques majeurs pour les biens et personnes lors de crues. Les modifications de pratiques agricoles et forestières (déboisements, réalisation de routes et de pistes forestières, augmentation des surfaces imperméabilisées, diminution du linéaire de haie et de talus, labours dans le sens de la pente) sont susceptibles d'intensifier les crues de fréquence décennale sur de petits bassins versants. Le risque de colmatage des ruisseaux et rivières s'y ajoute, pouvant générer des perturbations importantes pour le fonctionnement écologique de ces milieux.

Enjeux

- Contribuer au ralentissement de l'écoulement des cours d'eau.
- Prévenir les risques d'inondation par l'amélioration des pratiques culturales.
- Conforter les ripisylves en restaurant le paysage des vallées et en entretenant les milieux humides.
- Mettre en place des actions favorisant une meilleure connaissance de la biodiversité des rivières.



ZONES HUMIDES : MARES, ÉTANGS, FOSSÉS ET RIPISYLVES

Les grès des rougiers, à l'instar des causses et des avant-causses, sont peu propices aux zones humides. Néanmoins la proximité des cours d'eau, les drains, les fossés ou les anciens canaux favorisent leur installation. On constate la présence de sols hydromorphes⁴⁶ à seulement 5%⁴⁷ dans la partie nord-ouest, entre le Tarn et le Rance, vers la confluence.

- Enjeux**
- Maintenir et restaurer les milieux humides et les ripisylves.
 - Améliorer la connaissance des zones humides existantes.
 - Établir un réseau fonctionnel de points d'eau.

FORÊT

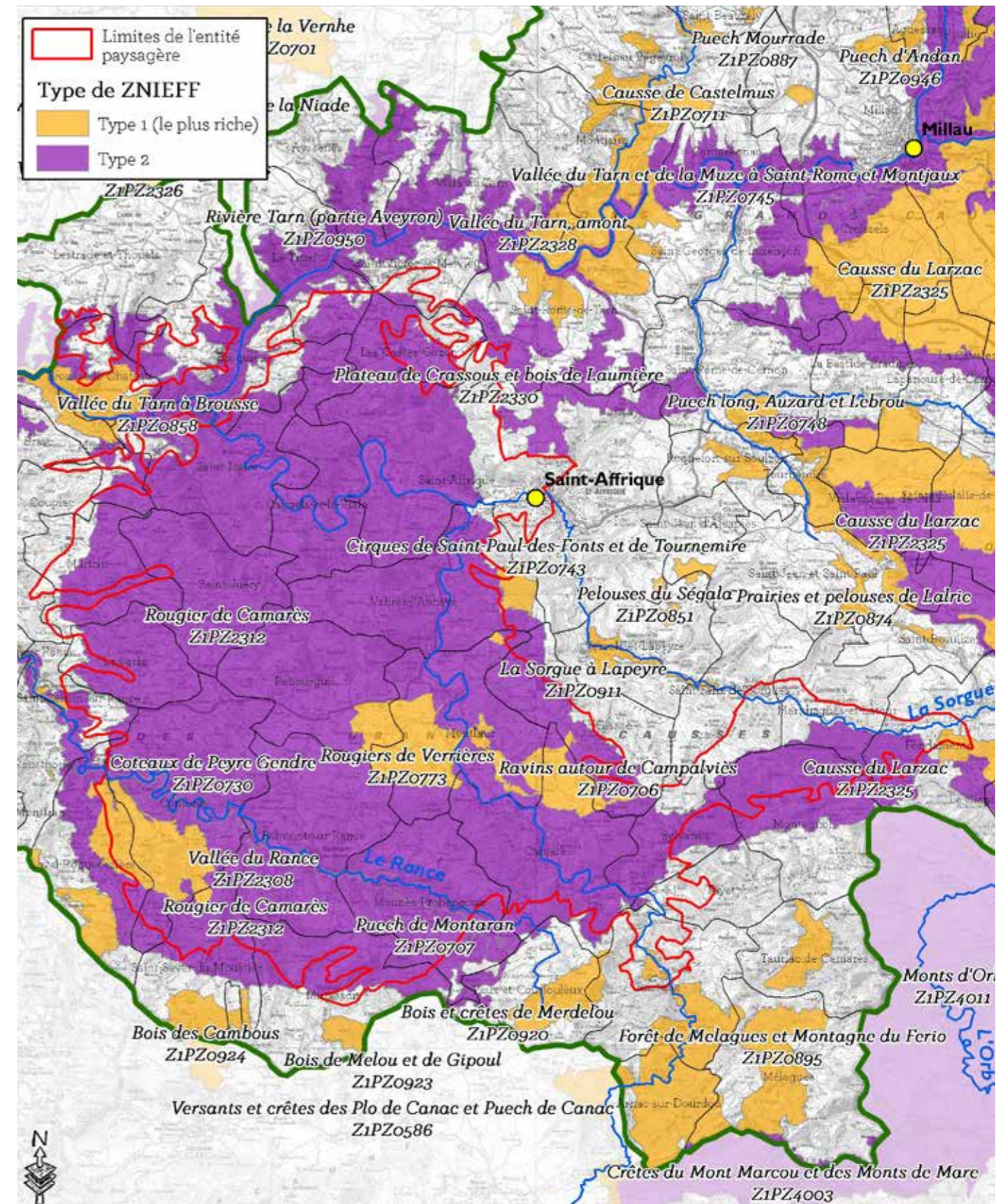
Les rougiers sont caractérisés par l'une des augmentations les plus fortes du taux de boisement avec une nette domination du chêne pubescent.

Enjeux

- Préserver la ressource qu'elle constitue notamment pour le bois de chauffage et le sylvopastoralisme.
- Maintenir la forêt dans les pentes et autour des milieux humides.
- Soutenir de nouvelles plantations dans les pentes pour accroître le potentiel de stockage du carbone.

ZNIEFF : ZONES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (2^e GÉNÉRATION)

ENTITÉ PAYSAGÈRE ROUGIERS





FAUNE SAUVAGE ET FLORE

Les cultures sont favorables à la présence d'oiseaux caractéristiques comme les caillies et les busards, ces prédateurs des rongeurs alliés des agriculteurs. L'entomofaune y est très diversifiée avec notamment une grande diversité d'espèces de papillons : laineuse du prunellier, zygène cendrée, lucine... Des milieux originaux sur lesquels de nombreuses plantes rares se sont adaptées telles les espèces acidophiles des rougiers.

D'autre part, les habitats naturels ou anthropiques (haies, ripisylves) y sont souvent originaux et les haies associées constituent un véritable élément fort de ce terroir.

On remarque sur les versants des collines les plus escarpées, des taillis de chênes pubescents et de chênes verts qui s'ouvrent sur des landes et des garrigues riches en espèces méditerranéennes tandis que dans les vallons, une maigre végétation herbacée colonise les pentes ravinées au sol érodé.

Enjeux

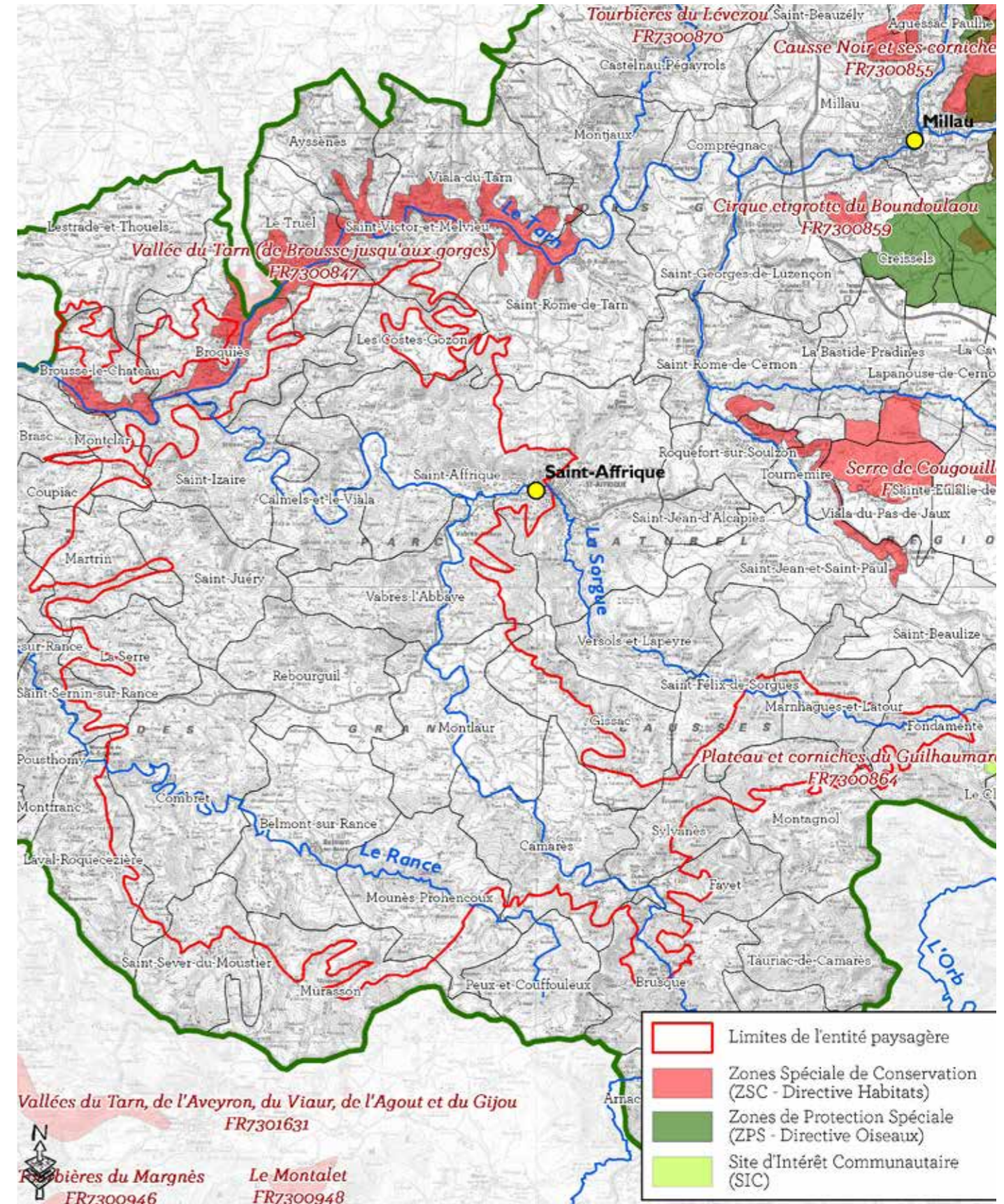
- Maintenir des pratiques agricoles favorables aux plantes messicoles⁴⁸.

- Favoriser une agriculture respectueuse de la faune.

- Conserver, voire planter, les haies et les bosquets pour freiner l'érosion des sols.

RÉSEAU NATURA 2000

ENTITÉ PAYSAGÈRE ROUGIERS



B. Le bâti dans le paysage des rougiers

OCCUPATION DE L'ESPACE

L'érosion permanente qui empêche la formation d'un sol et la fixation de végétal est l'une des caractéristiques des rougiers. Ses zones stériles de couleur rouge, parfois ponctuées de landes à thym, de chênes vert et de ravines, sont sans doute les espaces les plus emblématiques de cette entité. Les plateaux et les versants de faibles pentes sont couverts de pâtures sèches, de prairies ou de champs en fonction de l'épaisseur et de la nature du sol où les haies sont souvent absentes. La couverture forestière à dominante de chênes pubescents est importante dans la Vallée du Rance, plus encaissée. Les « Montagnettes », cet ensemble de collines qui caractérisent la partie nord-ouest de l'entité, cumulent ces caractères à l'échelle de chacune d'elles et constituent souvent le foncier d'une exploitation. Leurs fortes pentes au nord sont couvertes de chênes pubescents.

De nombreuses rigoles en travers des champs cultivés drainent les eaux de ruissellement. Pour ralentir ces ruissellements certains versants ont été aménagés en terrasses comme certains talwegs et petits vallons coupés par des « cadènes⁴⁹ ». Ces ouvrages retiennent le sol particulièrement sensible à l'érosion et favorisent les cultures. La plaine alluvionnaire du Dourdou est couverte de cultures autrefois irriguées par un très important réseau de canaux. L'augmentation du rendement en herbe dans la deuxième moitié du XIX^e siècle obligera à la construction de granges au cœur de ces prairies de fauche. Cette irrigation se stigmatise par les arches rouges des aqueducs qui canalisent l'eau en amont des prairies de fauche. Ce système est toujours remarquable sur la commune de Montlaur. Là, depuis 1865, une association gère l'entretien et le fonctionnement d'un important réseau de canaux. Montlaur est peut-être la seule commune où une horloge et son clocher, coiffent la mairie. En effet cette horloge et son carillon régulaient les périodes d'irrigation entre les différents horticulteurs du méandre.



Aqueduc de Rayssac entre les communes de Montlaur et de Vabres-l'Abbaye

49. Murs de retenue construits dans le lit d'un torrent intermittent ou d'un talweg pour provoquer un atterrissement en amont (tout en laissant passer l'eau) et créer ainsi une terrasse de culture

Enjeux

- Limiter l'érosion du sol avec notamment la plantation de haies.
- Protéger et planter des linéaires boisés en travers des pentes pour limiter les phénomènes d'érosion.
- Protéger, restaurer voire construire des retenues bâties pour ralentir les ruissellements.

URBANISATION

Comme les avant-causses, ce riche terroir fut très tôt convoité par l'aristocratie et les grands ordres religieux. Grâce à sa bonne irrigation, il fit émerger une classe bourgeoise de fermiers, métayers, régisseurs, meuniers, artisans et commerçants qui adhéreront, pour la plupart, à la religion réformée. Deux siècles plus tard, ils rejoindront les idées révolutionnaires et rachèteront aux biens nationaux, les anciens domaines de l'évêché de Vabres et les granges de l'Abbaye de Sylvanès.

Par leurs réseaux commerciaux et leurs liens avec les pays anglo-saxons, ils installeront, plus particulièrement dans le sud-Aveyron, les avant-causses et les rougiers une importante industrie agropastorale dont Roquefort est l'un des plus beaux fleurons. Cette industrie agropastorale s'illustre notamment par des manufactures et des usines de plein champ utilisant la force motrice de l'eau et par la création des premières centrales hydroélectriques de l'Aveyron.

La Vallée du Dourdou, de Brusque, Camarès, Montlaur et Vabres sera un axe de développement et d'urbanisation qui reliera ce bassin agro industriel aux hauts cantons de l'Hérault et du Tarn, notamment au bassin houiller de Graissessac dans les Monts d'Orb. La partie septentrionale des Monts de Lacaune et d'Orb s'appelait alors « la Petite Cévenne ».



Manufacture de La Blaquière dans la plaine du Dourdou en aval de Camarès

Enjeux

- Préserver les plaines arables de la pression urbaine.
- Maîtriser l'urbanisation pour favoriser de larges ruptures entre les espaces agricoles et les zones d'activités.



Domaine de Laur, Commune de Camarès

ARCHITECTURE

Des maisons bourgeoises au cœur de la ferme

L'irrigation, qui a considérablement augmenté les rendements en fourrage, a favorisé le développement de l'élevage intensif de la brebis laitière improprement appelée « brebis Lacaune », et a donné l'occasion à bon nombre de propriétaires de ces grands domaines de participer abondamment à l'émancipation industrielle de Roquefort.

Ces activités florissantes leur permirent, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, d'investir dans la construction d'opulentes demeures au caractère bourgeois avec des toits d'ardoise à quatre pentes, des balcons ouvragés, des parvis accédant à une porte d'entrée ornée de moulures et axée sur une façade très symétrique.

Des granges comme des églises

Cette opulence se traduit encore par les imposantes granges étables ou bergeries et les pigeonniers qui accompagnent ces demeures. Elles ont des allures de nefs d'église arquées d'ogives en grès rouge. Ces arcs supportent une lourde couverture en lauze de grès. Ils sont bloqués par des contreforts souvent externes qui accentuent encore leur caractère religieux. La grange se superpose à une étable ou à une bergerie surmontée par deux séries de voûtes d'arrête. Ces voûtes reposent parfois sur un alignement de courtes colonnes qui leur donnent l'ambiance envoûtante des cryptes romanes.

Les « jasses » isolées au sommet des résidus de landes

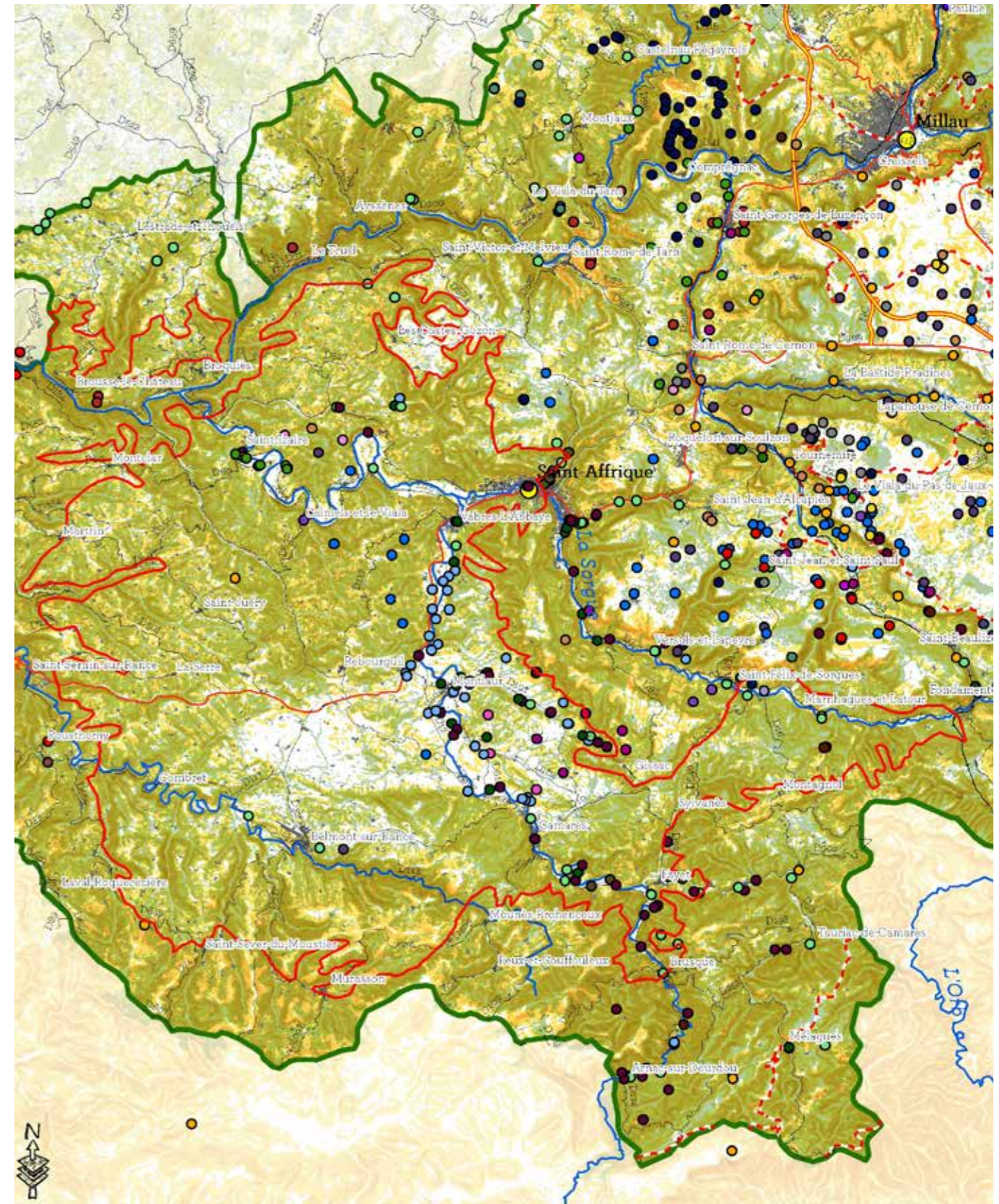
Ces « jasses » témoignent encore d'un pastoralisme extensif qui utilisait les landes à thym avant que les zones aux sols plus profonds ne soient mises en culture au moyen d'une puissante mécanisation. Des labours qui ne feront qu'accentuer l'érosion de ses sols légers.

Tous ces bâtiments sont construits en grès rouge recouverts d'enduits à la chaux teintée de rose par les sables locaux. Ils étaient couverts de lauzes de schistes gréseux rouges posés dans les mêmes conditions techniques que les lauzes calcaires :

mêmes pentes, mêmes charpentes à fermes de bois ou en arc maçonnés. La tuile canal s'y est substituée dès la deuxième partie du XIX^e siècle. La proximité des ardoisières des Monts de Lacaune favorisera l'ostentation des demeures bourgeoises des grands domaines et couvriront les bâtiments publics, les immeubles bordant les nouvelles routes dans leurs traversées des villages et des bourgs leurs donnant un caractère urbain bien marqué.

BÂTI DU PAYSAGE

ENTITÉ PAYSAGÈRE ROUGIERS



0 2,3 4,6 Kilomètres
1:230 000

Enjeux

• *Inciter à la pause d'enduits sur les façades et à la peinture des menuiseries extérieures en rénovation.*

• *Conserver la polychromie et le caractère urbain de l'architecture.*
• *Pérenniser ce patrimoine ordinaire aux dimensions monumentales.*

• *Reconvertir les derniers vestiges immobiliers de l'industrie rurale.*

Légende

Patrimoine vernaculaire (sélection)

- abreuvoirs
- aqueduc
- architecture caussenarde
- architecture cévenole
- buissière
- canal
- canaux
- caselle
- cave bâtarde
- cave de ferme
- caves de Roquefort
- caves à vin
- chaussée
- citerne
- clapas
- conque
- fabrique
- ferme
- four à chaux
- grange
- grange monastique
- jasse
- jasse cévenole
- lavogne
- moulin
- moulin à vent
- pigeonnier
- pont canal
- quille
- remise
- terrasses
- toit-citerne

Occupation du sol

- Bâti indifférencié : habitat, industrie, gare, aéroport, terrains de sport...
- Espace végétal naturel : bosquets, bois, forêts, landes, vignes, haies, rangées d'arbres

Réseau viaire

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée
- - - Chemin de Grande Randonnée

Pentes en degrés

- 0 - 5°
- 5 - 10°
- 10 - 15°
- 15 - 20°
- 20 - 30°
- 30 - 40°
- 40 - 50°
- 50 - 60°
- 60 - 70°
- 70 - 75°

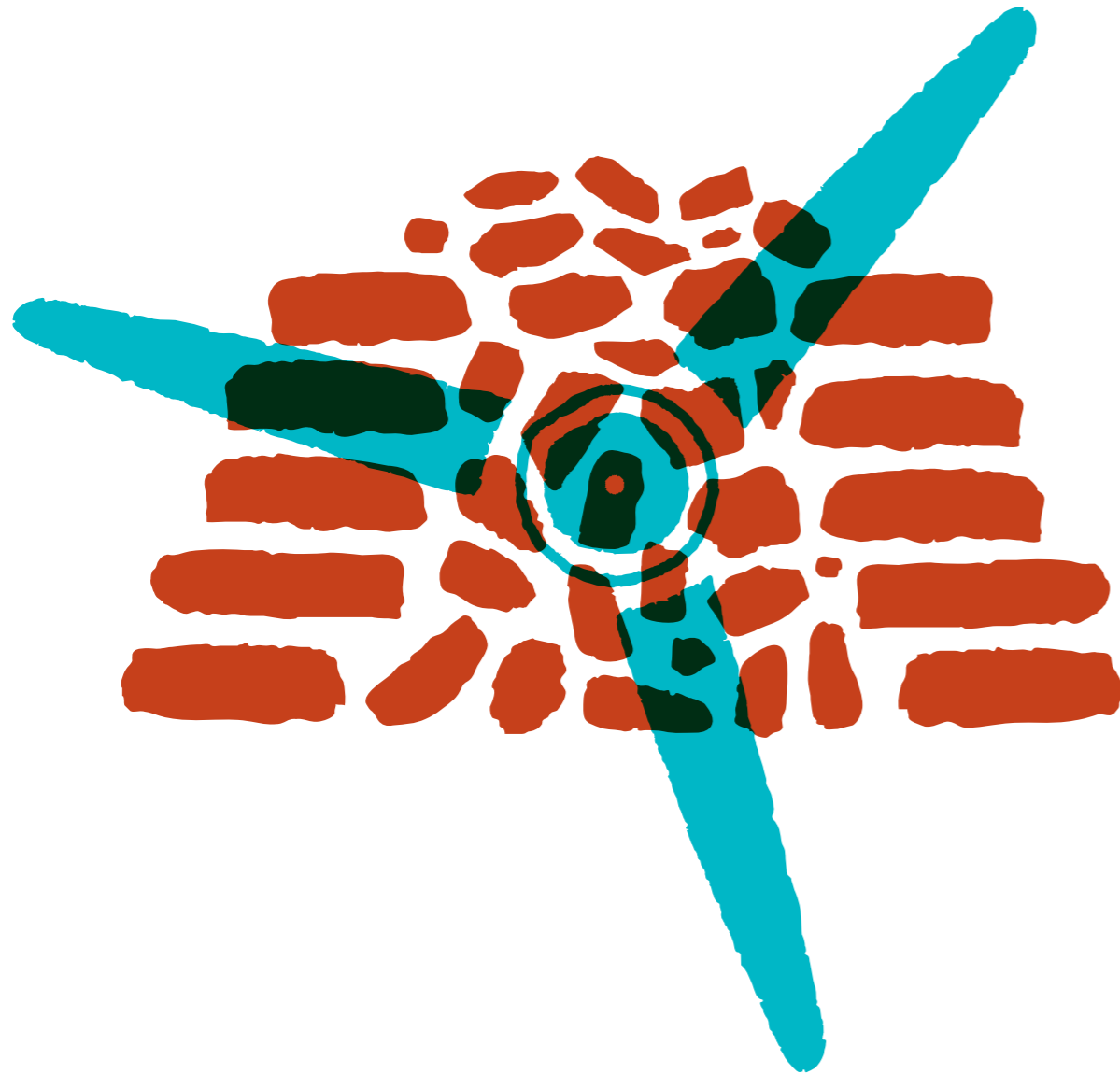
Limites de l'entité paysagère

- Limites de l'entité paysagère
- Périmètre du Parc

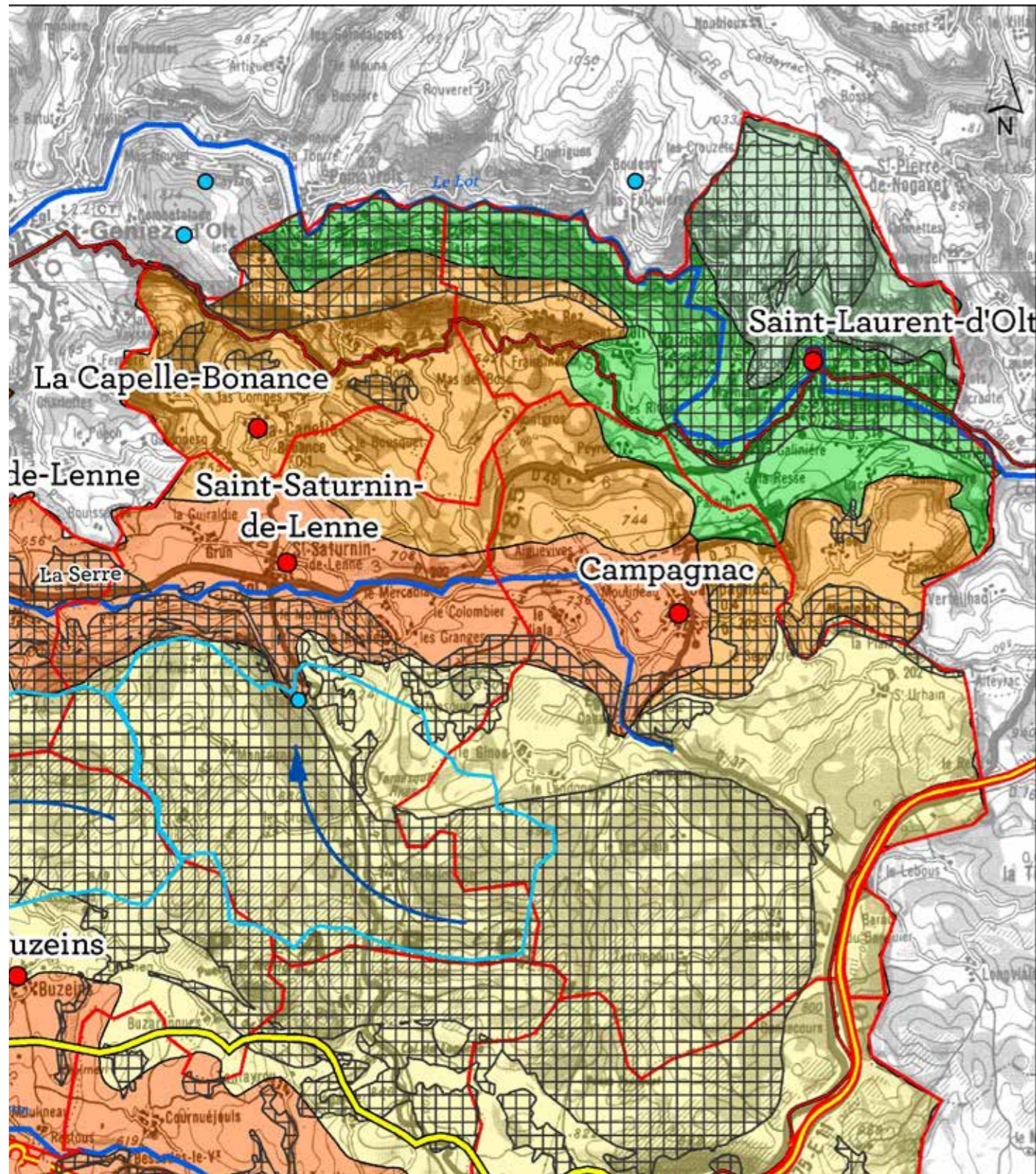
6. PATRIMOINES ET ENJEUX SPÉCIFIQUES AUX MONTS

A. La nature dans le paysage des monts

Les paysages des monts se singularisent par de fortes pentes qui enserrant des vallées encaissées. Il en résulte des paysages étroits, dominés de belvédères périscopiques. Toutefois, le cœur des Monts du Lévezou est constitué d'un ensemble de dépressions au relief plus doux, riches en tourbières.



Monts d'Orb, les Tronquières, Commune de Brusque



- Les entités paysagères**
- Causse
 - Gorges
 - Avant-causse
 - Vallées des Avant-causse
 - Limites communales
 - Châteaux de communes
 - Rivières
 - Rougiers
 - Vallées des Rougiers
 - Monts
 - Vallées des Monts
 - Autoroute A 75
 - Projet 2 X 2 voies RN 88
 - Routes principales

Gérer et protéger

Gérer et protéger prioritairement le patrimoine

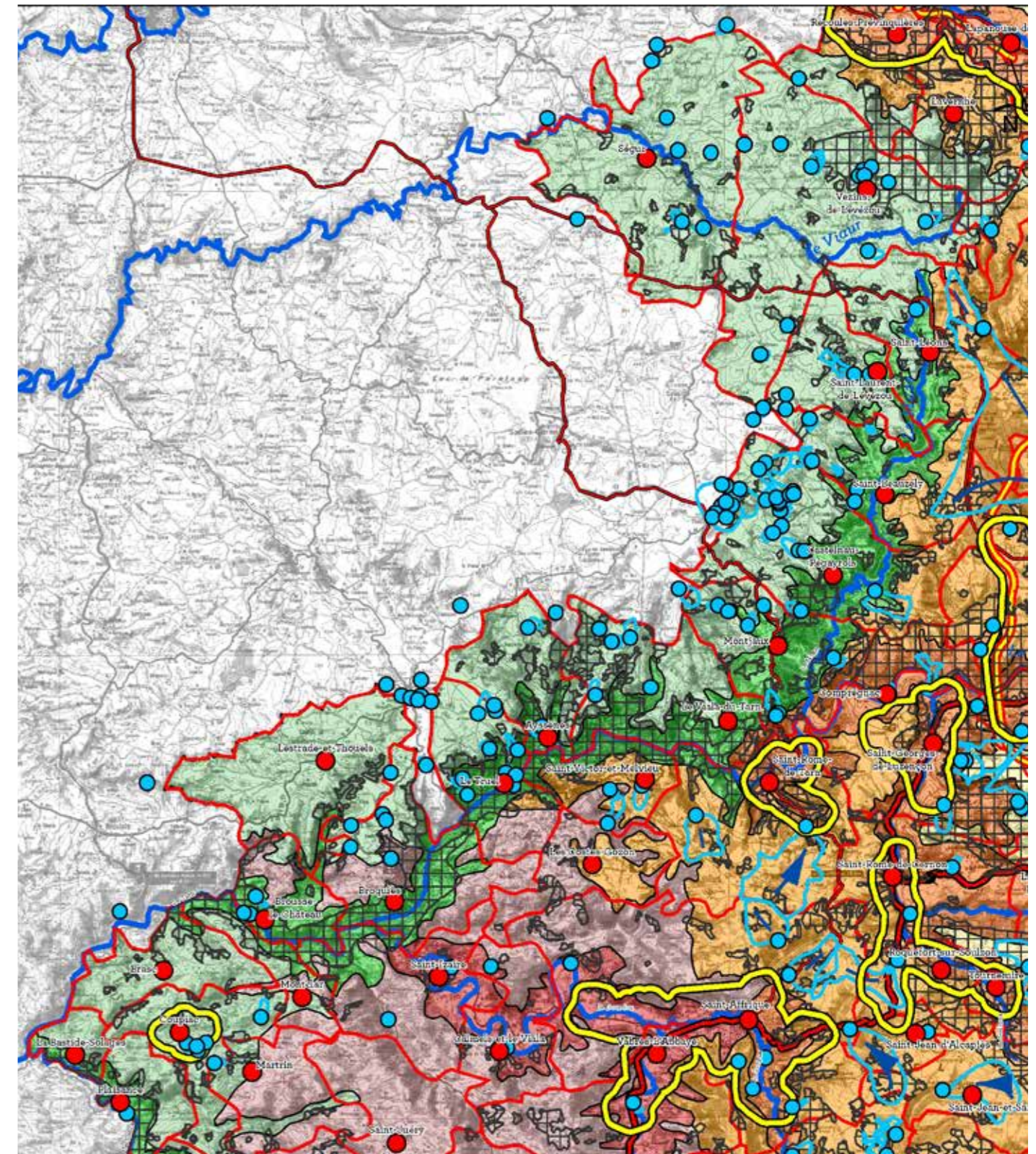
La valeur patrimoniale des zones suivantes est issue du croisement des données naturelles et culturelles. La notice explicative du plan de référence donne des précisions sur leur localisation individuelles et les actions envisagées pour leurs gestions et leurs protections (tableau par entités paysagères).

- Zone de patrimoine écologique et/ou paysager

Protéger la réserve en eau souterraine par la mise en place des périmètres de protection, de programmes territoriaux adaptés, par la sensibilisation des différents acteurs

- Captages d'eau potable à protéger
- Périmètres de protection ou bassin d'alimentation contre d'une source captée, d'un puits ou d'une prise en rivière pour l'adduction en eau potable

100 0 0,75 1,5 Kilomètres
1:75 000



Accompagner le développement

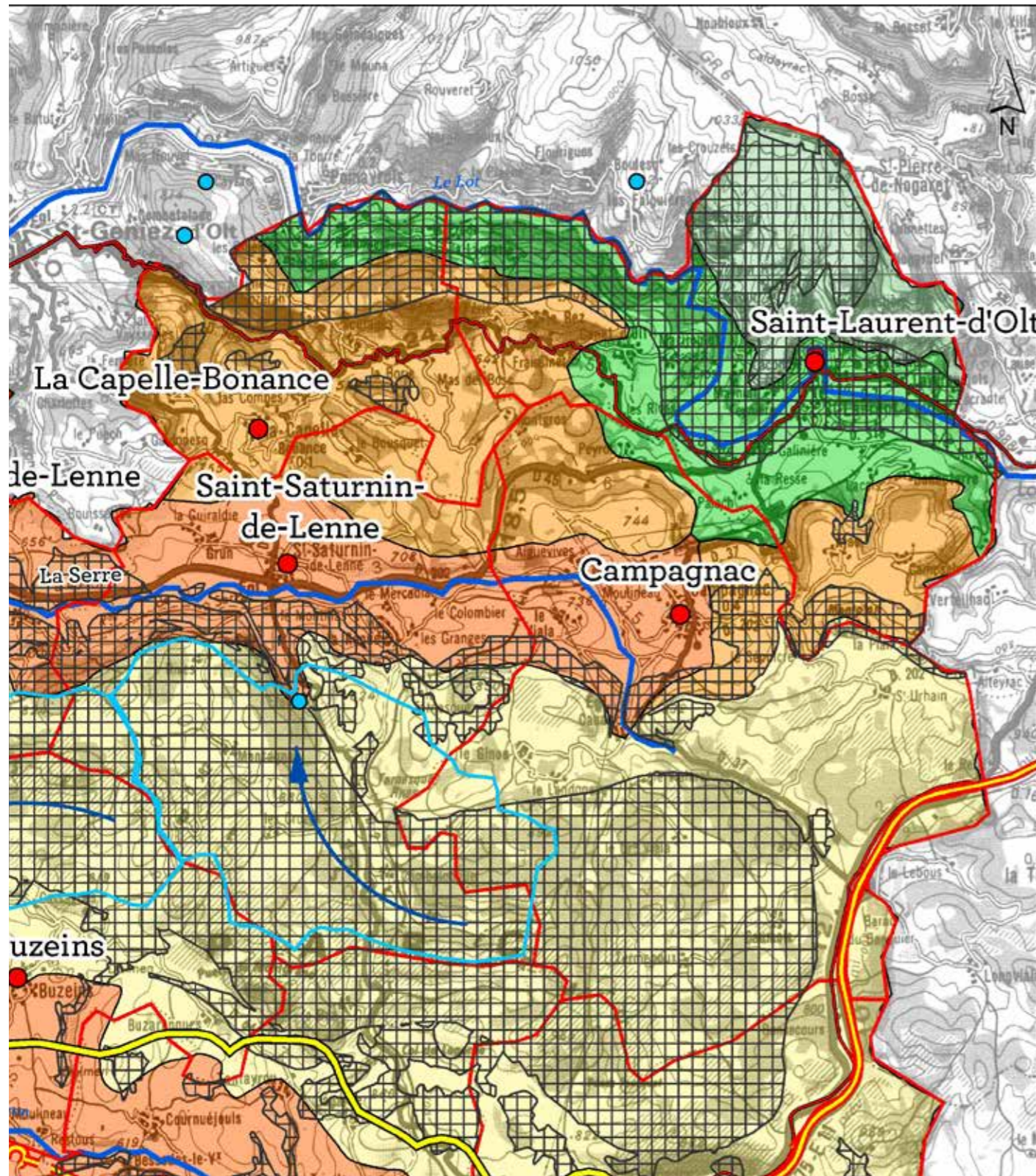
Pour une maîtrise des impacts environnementaux et

- avec une vigilance particulière sur les zones soumises à une pression touristique estivale
- en gérant l'urbanisation des bassins d'activités

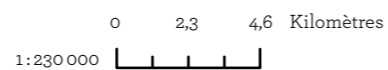
Sur ces deux types de zones, les déclinaisons du Plan de référence à des échelles communales seront prioritaires.

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Version Novembre 2006. Extrait des fichiers SCAN 100(r) et BD CARO(r) © IGN 2006 et ces cartes géologiques du territoire - BRGM. Sources : données INSEE tirées de l'Inventaire Communal de 1998, du Recensement Général de la Population de 1999 (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron), données Recensement Général Agricole de 2000 (exploitation ADASEA de l'Aveyron), données Comité Départemental du Tourisme (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron).

0 2,3 4,6 Kilomètres
1:230 000



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Version Novembre 2006. Extrait des fichiers SCAN 100(r) et BD CARO(r) © IGN 2006 et ces cartes géologiques du territoire - *BRGM.Sources : données INSEE tirées de l'Inventaire Communal de 1998, du Recensement Général de la Population de 1999 (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron), données Recensement Général Agricole de 2000 (exploitation ADASEA de l'Aveyron), données Comité Départemental du Tourisme (exploitation PACT-ARIM de l'Aveyron).



Monts d'Orb, les Tronquières,
Commune de Brusque



Perles dans l'aven de la Balme del Pastre,
Commune de Mélagues



GÉOLOGIE

C'est sur les Monts de Lacaune que l'on trouve la diversité la plus importante de formations avec des calcaires, des pélites, du grès, des dolomies, des roches volcaniques mais aussi dans ses formations du Cambrien, quelques cavités (grottes, gouffres, avens) dont l'aven de Balme del Pastre ; cavité exceptionnelle avec ses perles magnifiques. Il y a ici une grande variété en comparaison au Lézou, aux Ségalas ou aux Cévennes, fondés essentiellement sur des granites et des gneiss. Dans la Vallée du Lot dominent les schistes tandis que l'Aubrac est tout de basalte.

Une entité qui, là aussi, permet d'exploiter depuis la Préhistoire différents métaux précieux tels que le cuivre, le zinc, le plomb, la barytine...

Enjeux

- Protéger les sites souterrains des détériorations.

• Prévenir par l'information et la sensibilisation les impacts des aménagements futurs.

Source de Céras canalisée,
Commune de Brusques



EAU

Ce sont les Monts de Lacaune qui disposent de réserves importantes notamment dans les calcaires Cambriens (source de Camarès, source de Céras à Brusque) ; le Massif du Lézou offre des réserves moins importantes et plus éparées issues d'aquifères granitiques composées de formations superficielles, d'arènes et de zones fracturées de la roche mère. Toutefois, il n'en reste pas moins qu'en période d'étiage, des problèmes de quantité surgissent.

Ce territoire dévoile également des ressources profondes thermales, notamment à Sylvanès, où les eaux étaient déjà utilisées par les Romains ou encore à Andabre.

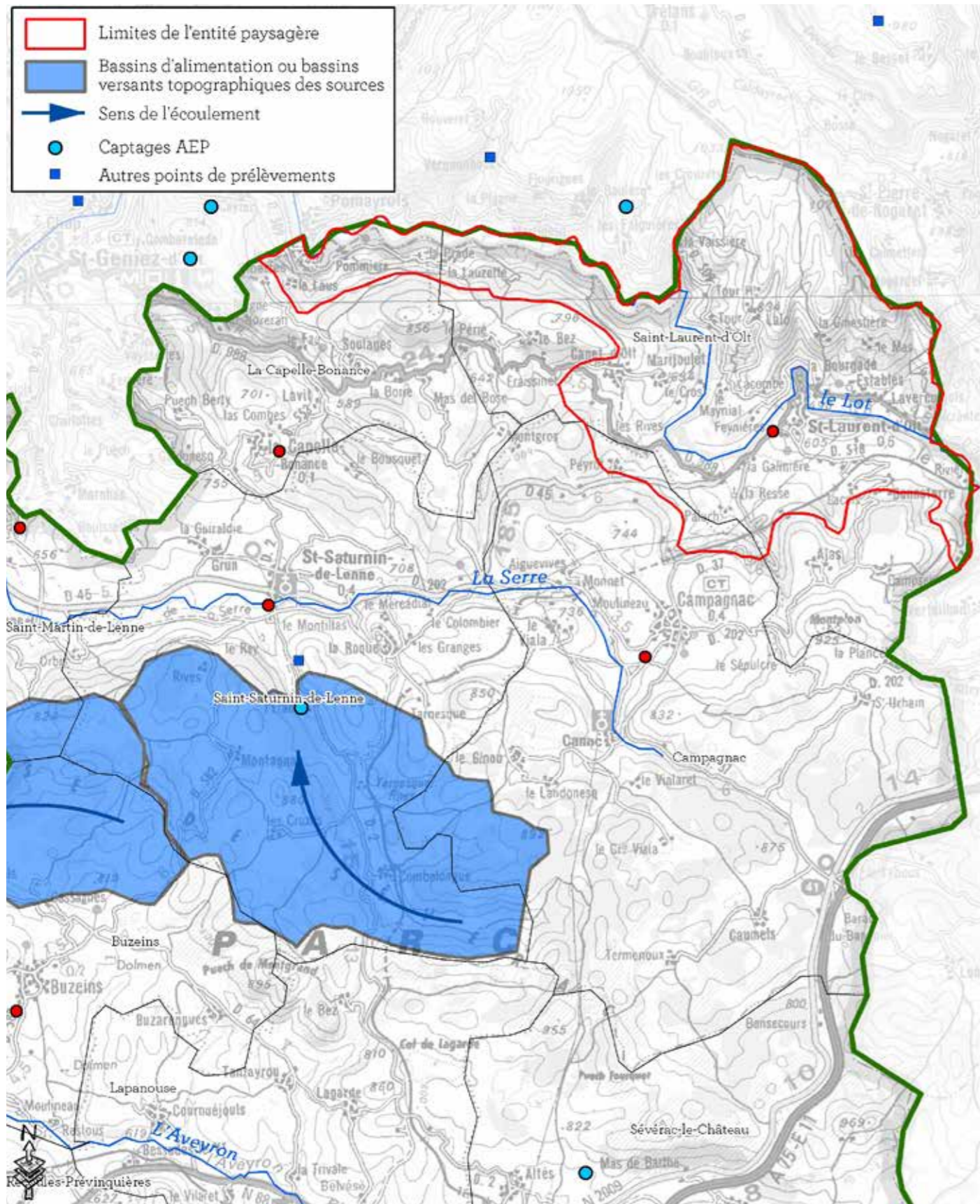
Enjeux

• Maîtriser les activités anthropiques, notamment sur le Lézou où l'activité agricole prédomine, afin d'éviter les pollutions chroniques et ponctuelles des sources.

• Installer des périmètres de protection et répondre de façon concertée à la pression agricole afin d'éviter la détérioration de la ressource et la fermeture de captages.

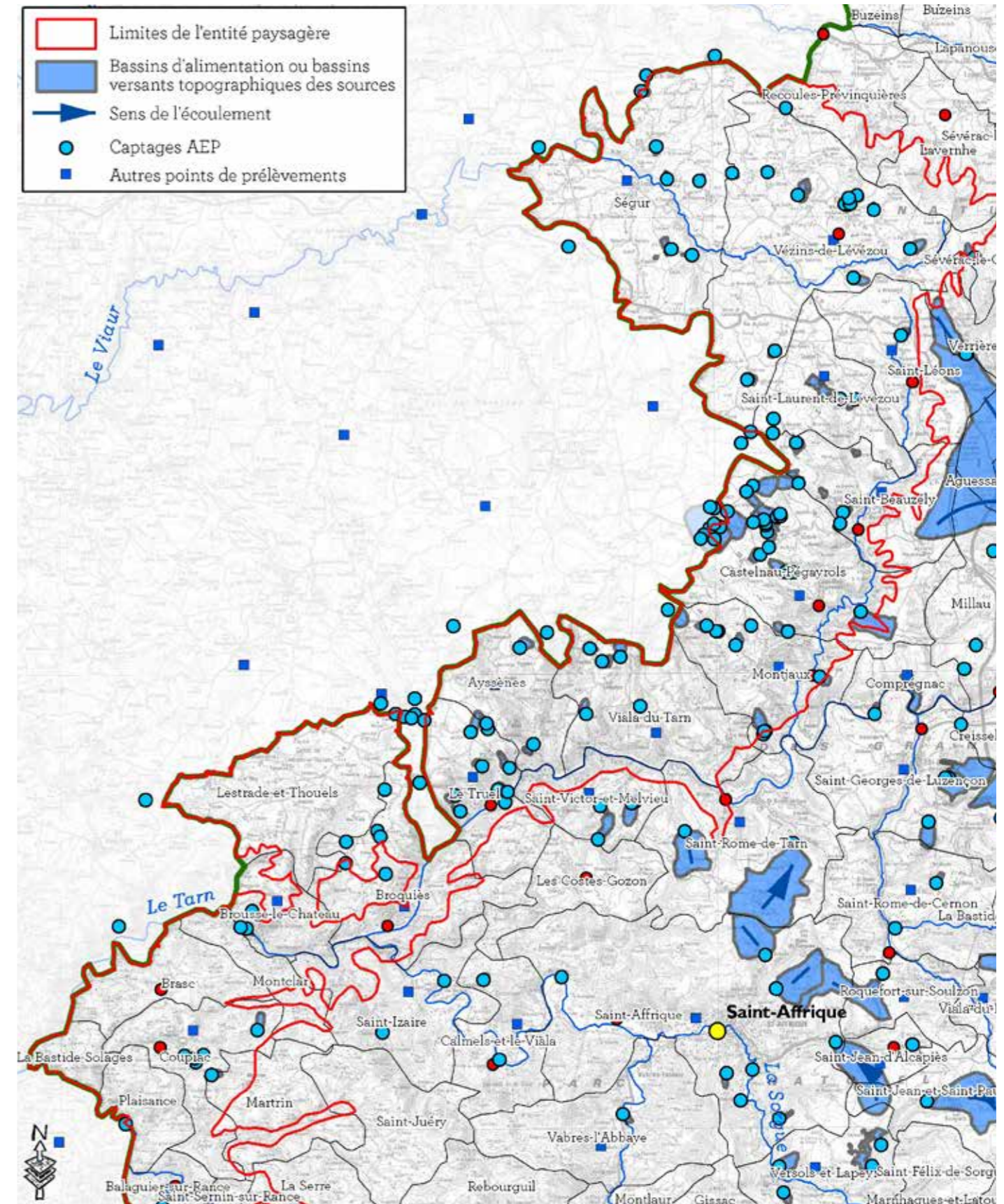
BASSINS D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS)
ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ENTITÉ PAYSAGÈRE MONTS – SECTEUR : AUBRAC



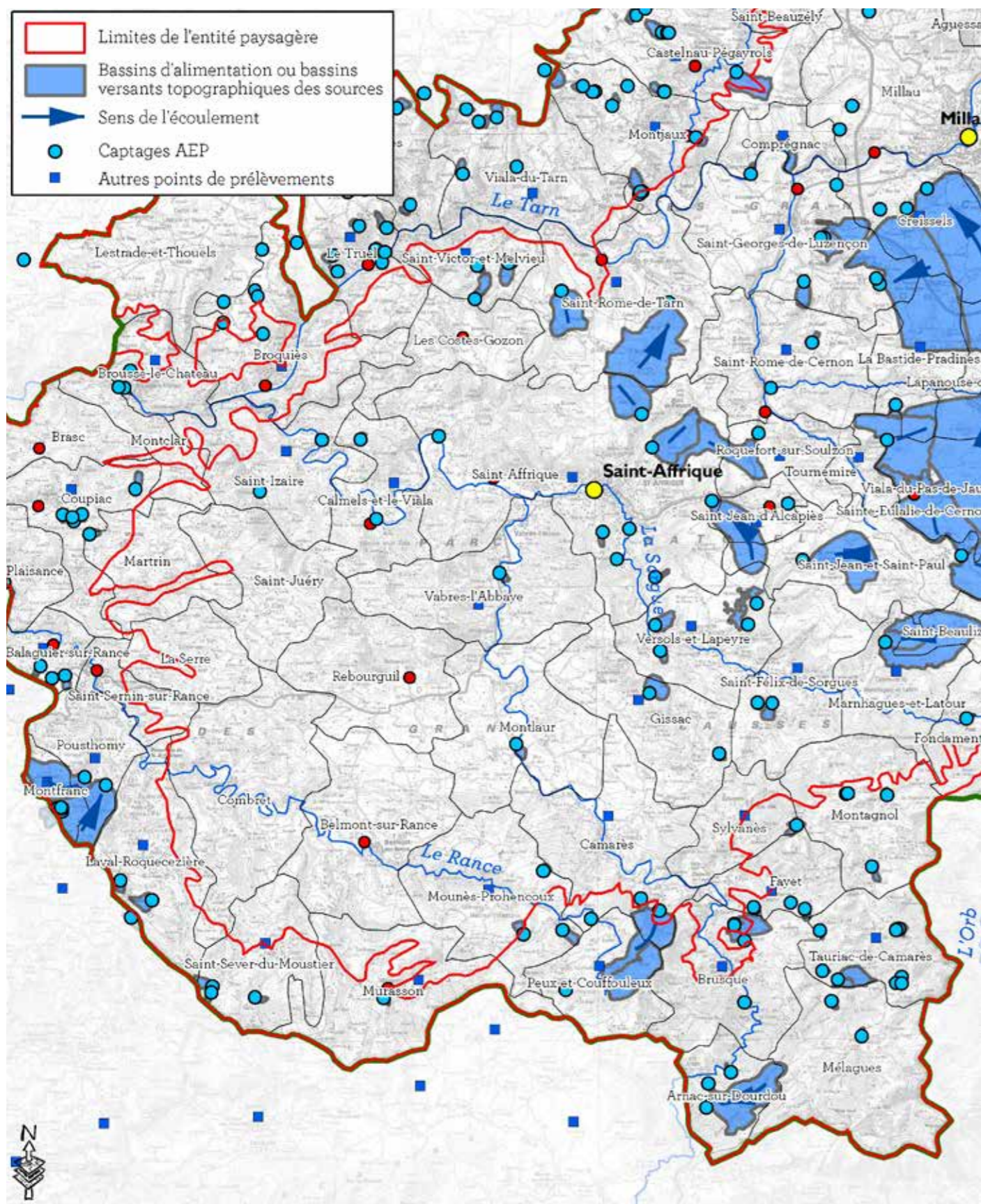
BASSINS D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS)
ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ENTITÉ PAYSAGÈRE MONTS – SECTEUR : LÉVÉZOU – RASPES DU TARN – SÉGALA



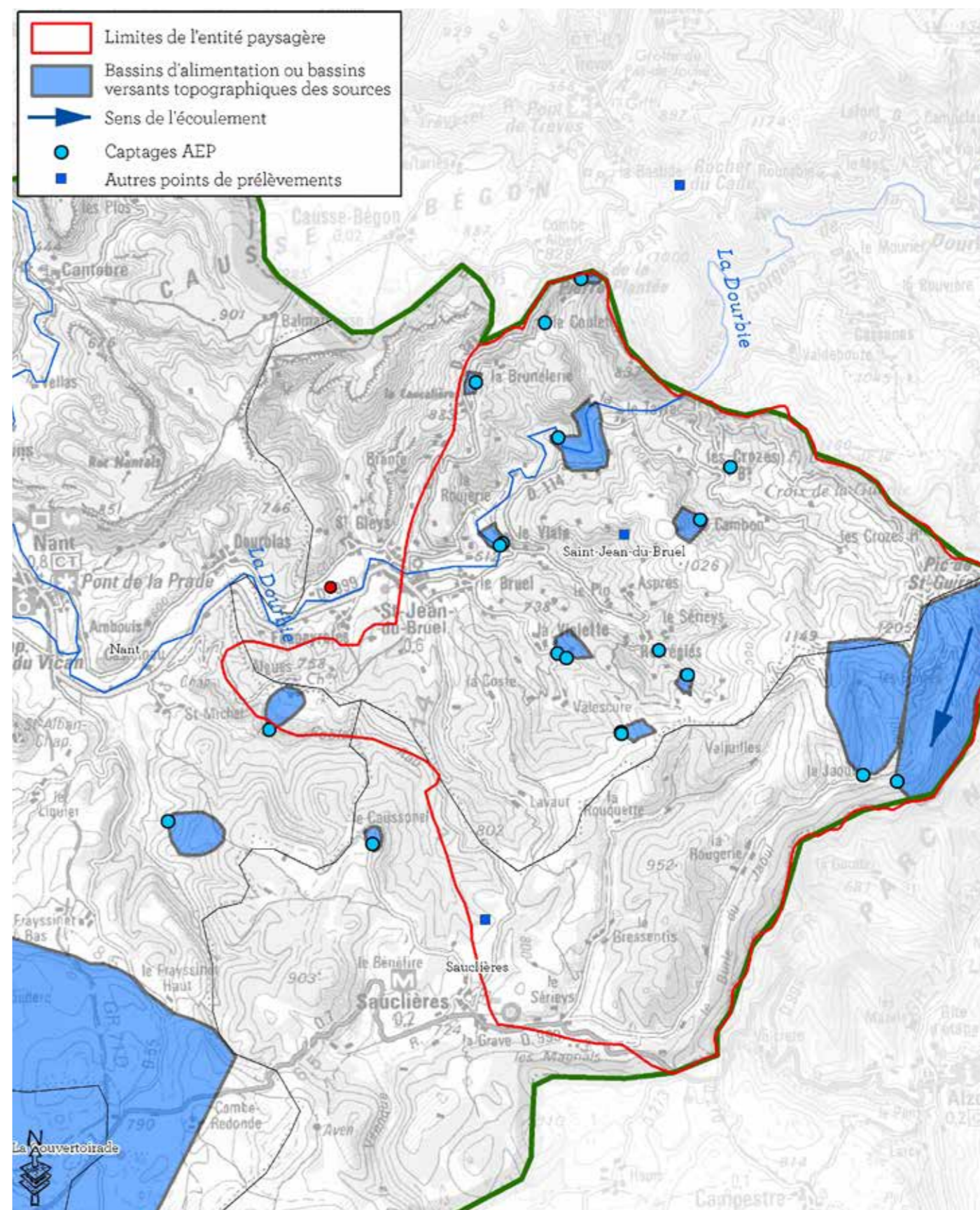
BASSINS D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS)
ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ENTITÉ PAYSAGÈRE MONTS – SECTEUR : CONTREFORTS DES MONTS DE LACAUNE –MONTS D'ORB



BASSINS D'ALIMENTATION DES SOURCES CAPTÉES (CONNUS)
ET POINTS DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ENTITÉ PAYSAGÈRE MONTS – SECTEUR : CONTREFORTS DES CÉVENNES



TRAME ÉCOLOGIQUE

Mosaïque de milieux, landes, prairies, bois de hêtres couverts d'un chevelu hydrographique important, de nombreuses zones humides (Lévézou)... les monts constituent des réservoirs de biodiversité stratégiques à la périphérie du territoire du Parc et en lien avec les territoires limitrophes du Haut-Languedoc, de l'Aubrac, des Cévennes...

Cette diversité a aujourd'hui tendance à se simplifier et à perdre en qualité avec l'intensification de certaines parcelles agricoles (prairie à courte rotation, drainage) et l'abandon de secteurs moins accessibles. Ces derniers pouvant ainsi être exclus du territoire par des clôtures étanches pour constituer des réserves pour la chasse privée.

Enjeux

- Créer des sous trames de forêts, landes, prairies et zones humides.
- Assurer les continuités piscicoles.
- Maintenir la diversité des activités afin de pérenniser la mosaïque de milieux.
- Créer des liens fonctionnels avec les territoires limitrophes.
- Assurer la perméabilité le long de la départementale D911.



COURS D'EAU

Les monts sont une entité caractérisée par des cours d'eau de petite et moyenne importances où se trouvent de nombreux ouvrages hydrauliques (chaussée/seuil) comme c'est notamment le cas sur le Tarn en aval de Saint-Rome-de-Tarn, marqué par des barrages hydroélectriques d'importance. Ces vallées peuvent être associées à des zones humides de type prairie humide temporaire, présentant des végétaux caractéristiques. Cette entité connaît aussi des modifications de pratiques agricoles et forestières (déboisement, réalisation de routes et de pistes forestières, augmentation des surfaces imperméabilisées, diminution du linéaire des haies et des talus, labour dans le sens de la pente) pouvant augmenter les crues de fréquence décennale pour de petits bassins versants. S'y ajoute le risque de colmatage des ruisseaux et rivières pouvant causer des perturbations importantes pour le fonctionnement écologique de ces milieux.

Enjeux

- Mieux connaître et suivre la biodiversité patrimoniale.
- Conserver et/ou recréer les ripisylves.
- Améliorer les pratiques culturelles.

ZONES HUMIDES : TOURBIÈRES ET BAS-MARAI ACIDES

Sur le Lévézou, on enregistre la plus forte densité de zones humides du territoire. Il s'agit essentiellement de zones tourbeuses et de prairies para-tourbeuses ou inondables. Dans les alluvions et colluvions de vallées et de bas-fonds, on note précisément la présence d'histosols⁵⁰ et de réductisols⁵¹ ces vallées et bas-fonds pouvant également abriter des milieux humides.

En revanche, les Monts de Lacaune bien que moins connus, abritent vraisemblablement peu de zones humides comparativement à leur partie sud située dans le Haut-Languedoc et notamment dans le Tarn.

Enjeux

- Améliorer la connaissance des zones humides, notamment en fond de vallons ou vallées.
- Installer un réseau fonctionnel de points d'eau.
- Conserver et/ou restaurer les ripisylves.

FORÊT

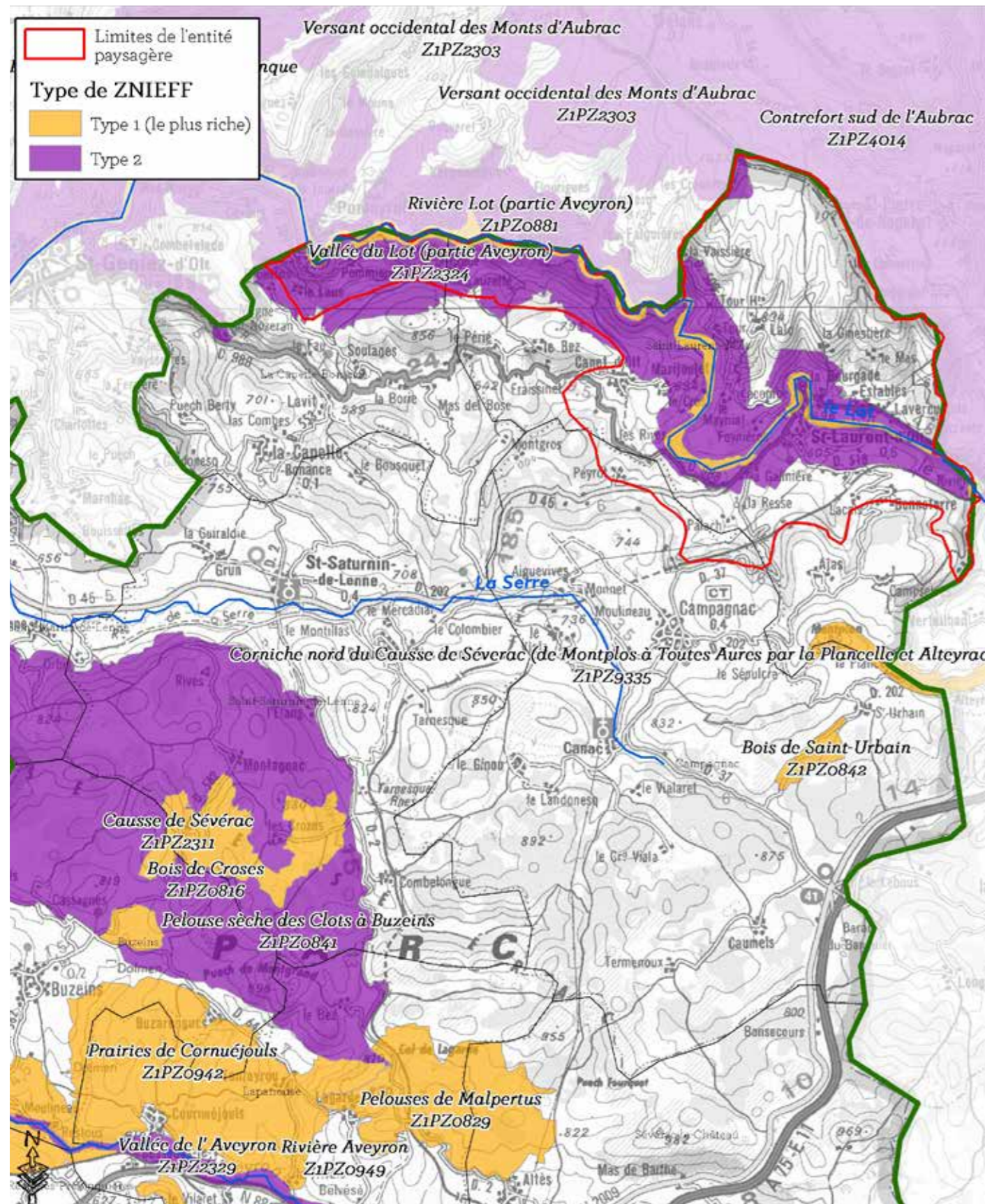
Ce terroir, caractérisé par le chêne pubescent, le chêne sessile, le châtaignier, le frêne et sur ses pentes par la présence d'autres feuillus, se singularise également par une plus forte densité de plantations d'essence résineuse (douglas, épicéa, etc.) servant notamment à la production de bois d'œuvre. La concentration et la visibilité accrues de grands ensembles résineux sur certains secteurs (Vallée de la Sorgue, bordure du Lingas, sud de Camarès) sont quelquefois mal perçues par certains résidents et visiteurs.

Une forte densité forestière stigmatisée par les Monts de Lacaune qui enregistrent l'une des augmentations les plus fortes du taux de boisement à l'inverse du Lévézou, dont le taux de progression est plus faible et où l'on note, ces dernières décennies, une régression importante du hêtre, autrefois très présent. Il est à noter que la sapinière de la Tenelle (Monts de Lacaune) est une formation forestière d'origine naturelle en limite de l'aire de répartition des sapins.

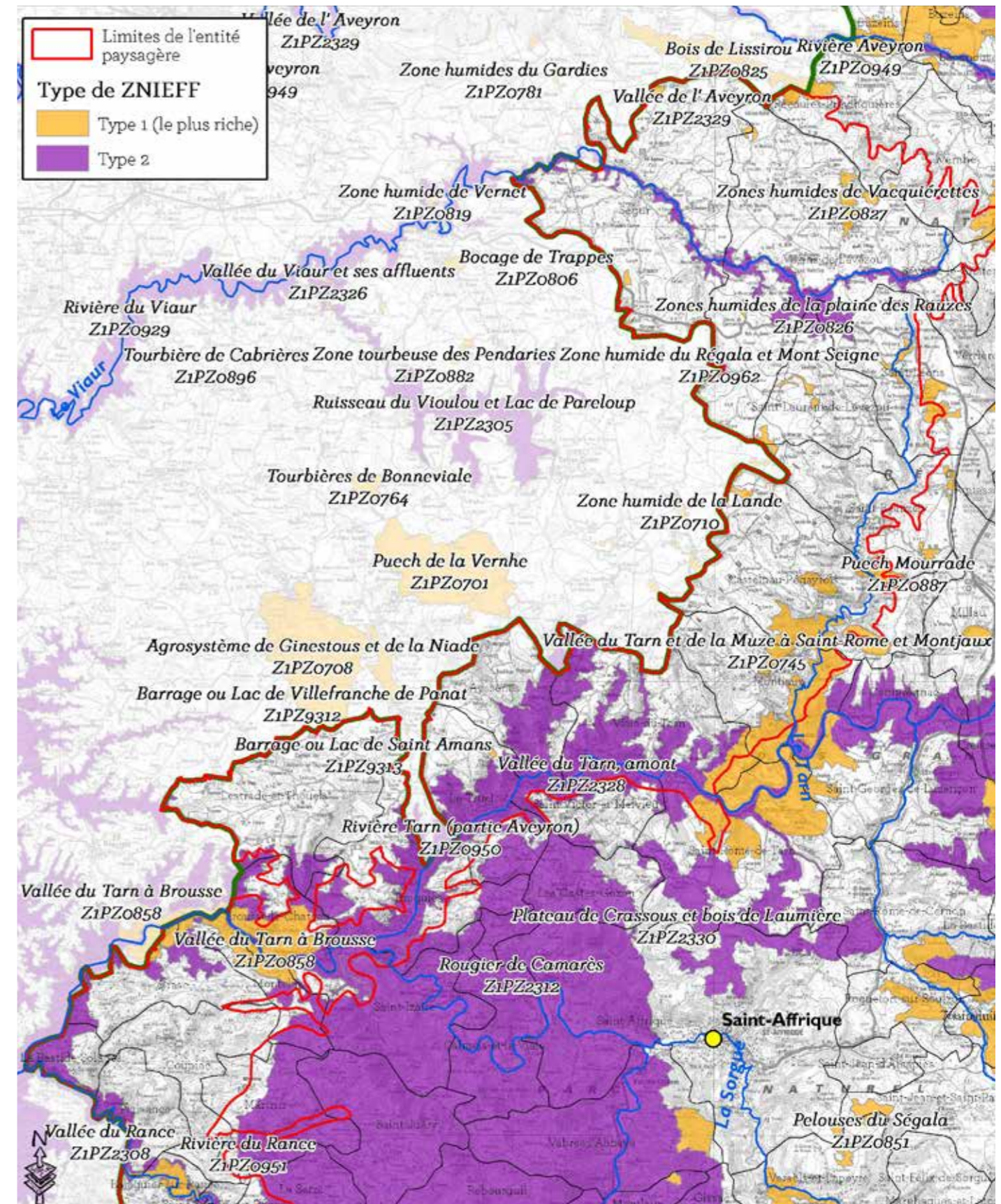
Enjeux

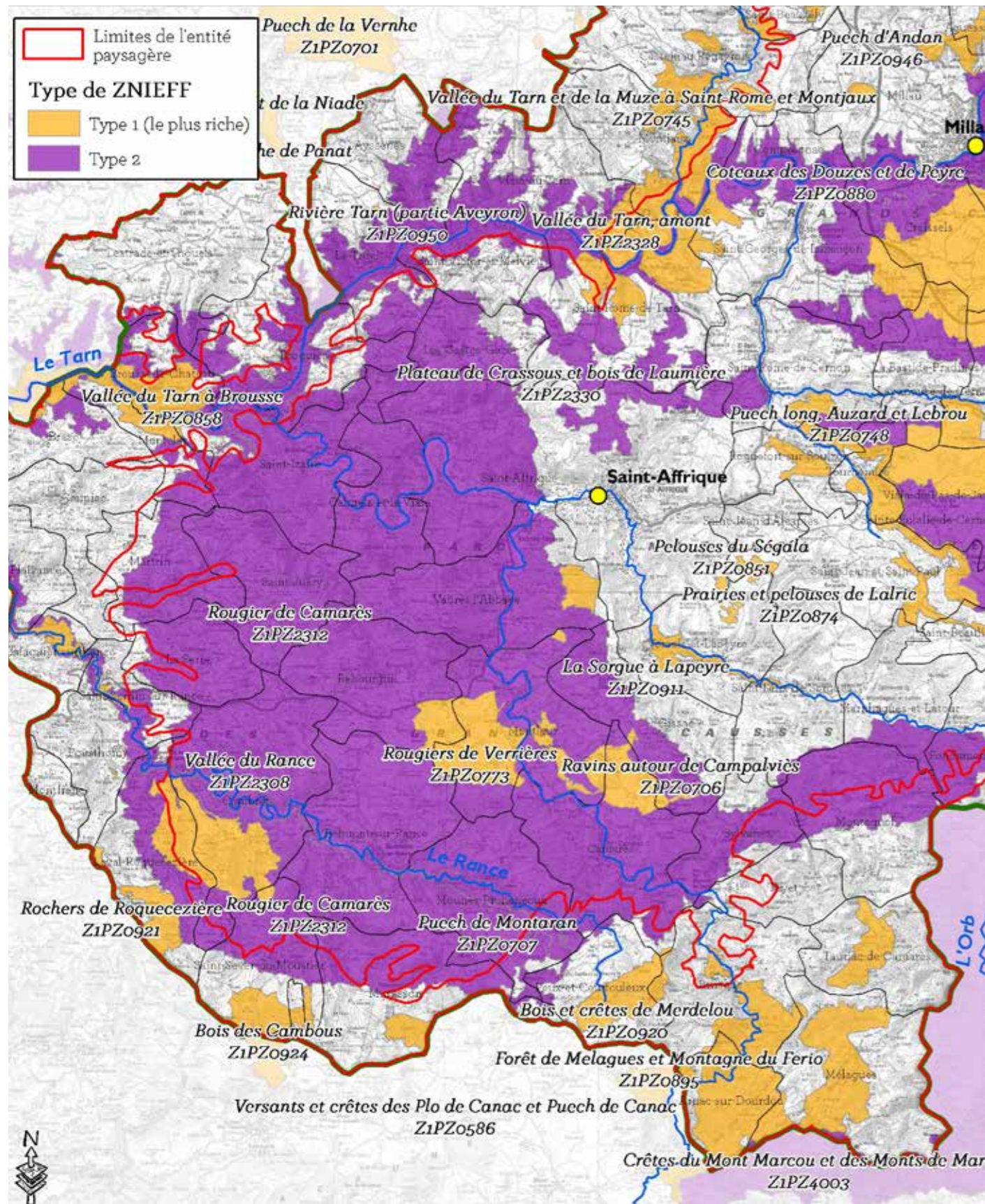
- Conserver les châtaigneraies.
- Préserver les vieilles forêts et forêts à forte naturalité, notamment les hêtraies et les sapinières.
- Mobiliser les bois de résineux pour la construction (desserte, utilisation de bois d'œuvre locaux, emplois).
- S'approprier ces bois de résineux comme une valeur patrimoniale intégrée dans le paysage.
- Maintenir la forêt dans les pentes et autour des milieux humides.
- Soutenir de nouvelles plantations dans les pentes pour accroître le potentiel de stockage du carbone.

ENTITÉ PAYSAGÈRE MONTS – SECTEUR : AUBRAC

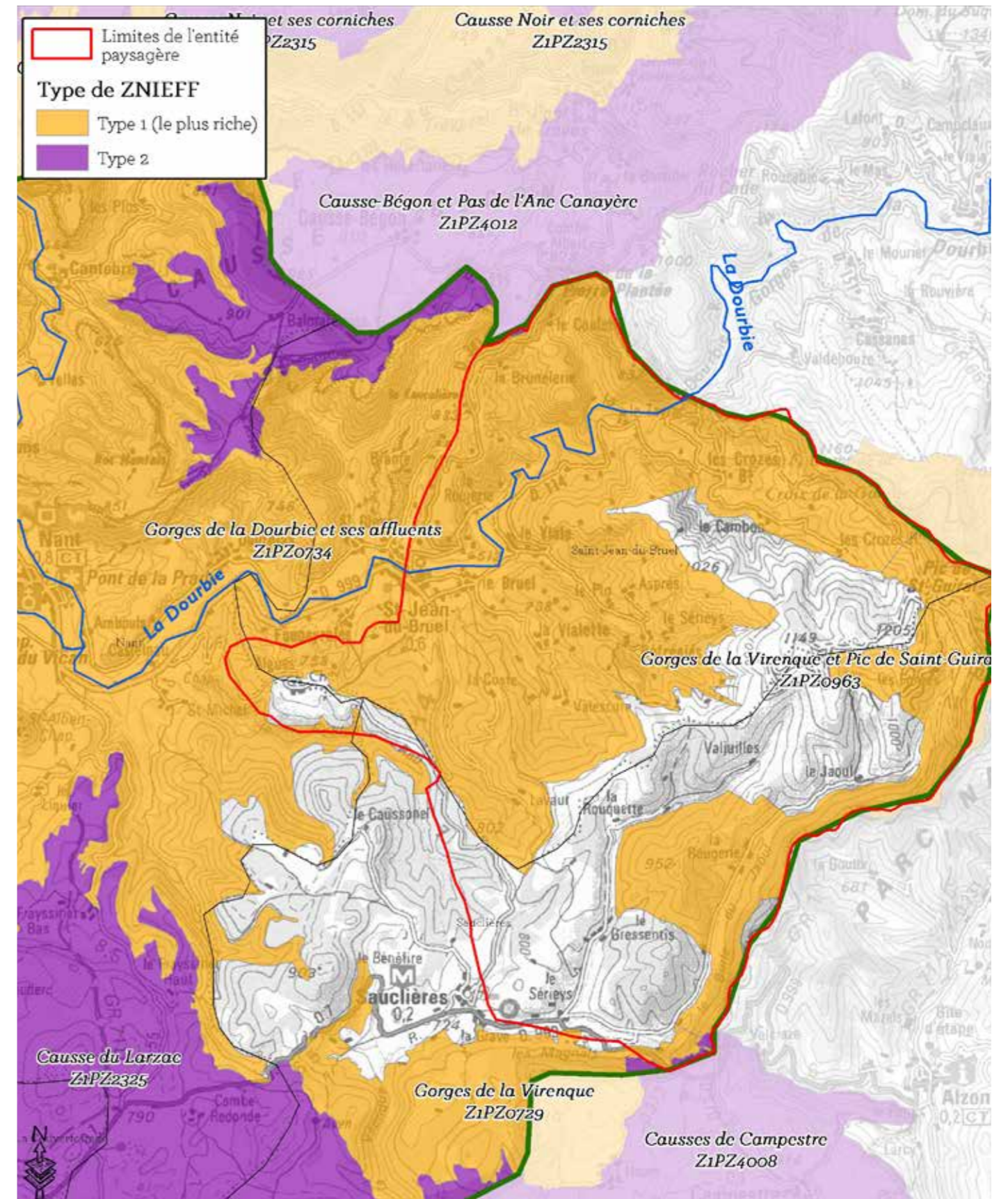


ENTITÉ PAYSAGÈRE MONTS – SECTEUR : LÉVÉZOU – RASPES DU TARN – SÉGALA





0 2,3 4,6 Kilomètres
1:230 000



0 0,65 1,3 Kilomètres
1:65 000

FAUNE SAUVAGE ET FLORE

Dominés par les forêts, les monts accueillent une grande variété d'espèces animales et végétales forestières moins répandues ailleurs tels des rapaces nocturnes, des pics, des mésanges. Les ripisylves y sont de grand intérêt. On y trouve d'importantes populations et une grande diversité d'espèces de papillons : azuré des moullères en limite sud de répartition, méliée noirâtre, sphinx de l'épilobe, laineuse du prunellier. On y a également identifié de nombreux hyménoptères, des amphibiens et des insectes saproxyliques des chênes et châtaigniers. Les rivières accueillent la loutre, le castor, l'écrevisse à pattes blanches, la truite, plusieurs espèces de libellules et de nombreux oiseaux (guêpier, martin-pêcheur, cincle plongeur). Certains secteurs sont de valeurs européennes pour les libellules (site inscrit au réseau Natura 2000).

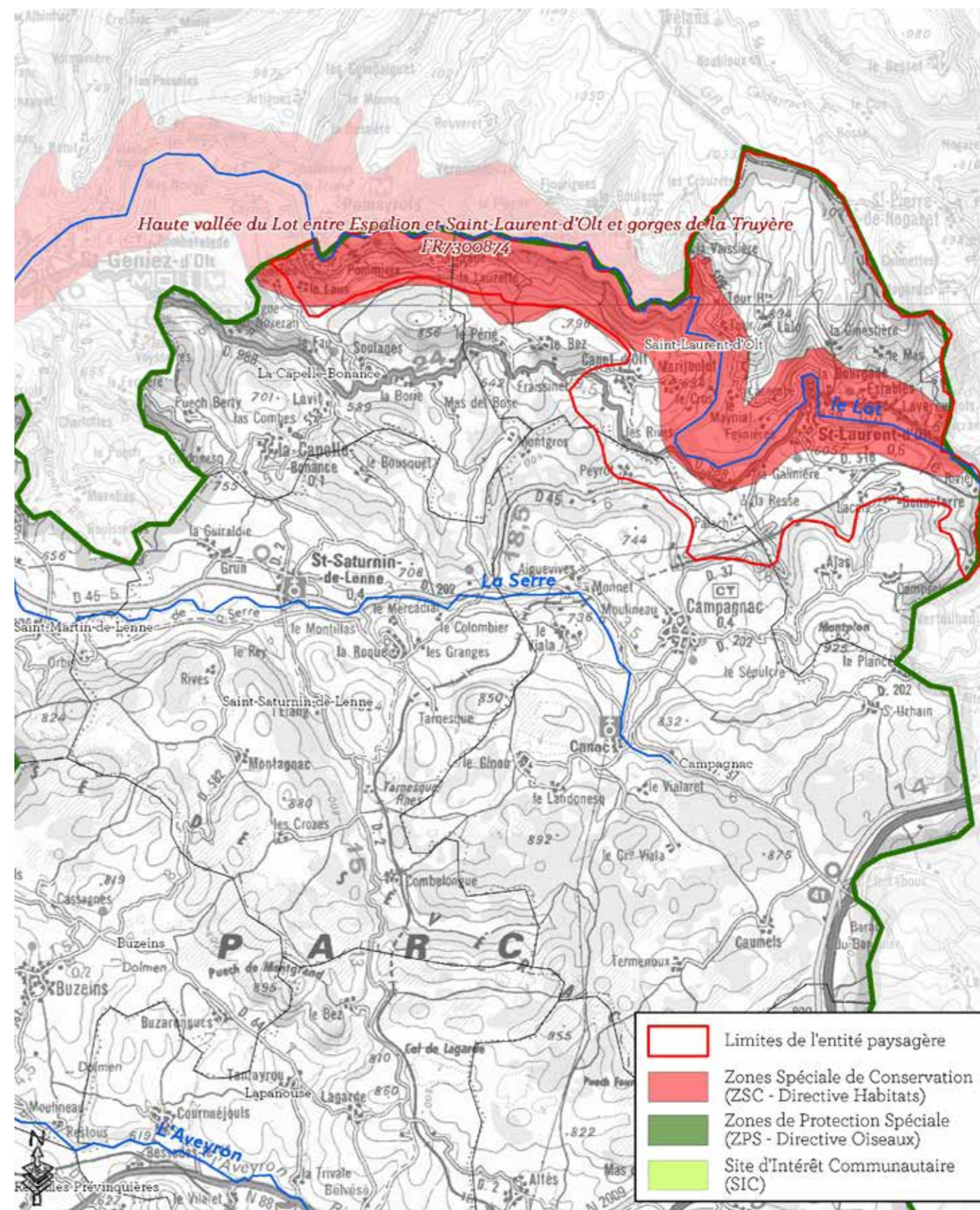
Les monts se décomposent en deux entités : un terroir plus frais et humide sur le Lévézou et les Monts de Lacaune où se concentrent habitats naturels forestiers et zones humides (les tourbières du Lévézou), des secteurs chauds et secs avec des forêts acides à tendance méditerranéenne situées notamment sur les Rases du Tarn.

Ils sont le domaine du hêtre, du châtaignier présent en dessous de 700 mètres dans les vallées et de plusieurs espèces de chênes, dont le chêne pédonculé souvent inséparable du houx qui se retrouve dans les haies conservées en bordure des prairies. Certaines de ces hêtraies et chênaies sont connues pour leurs valeurs patrimoniales et historiques.

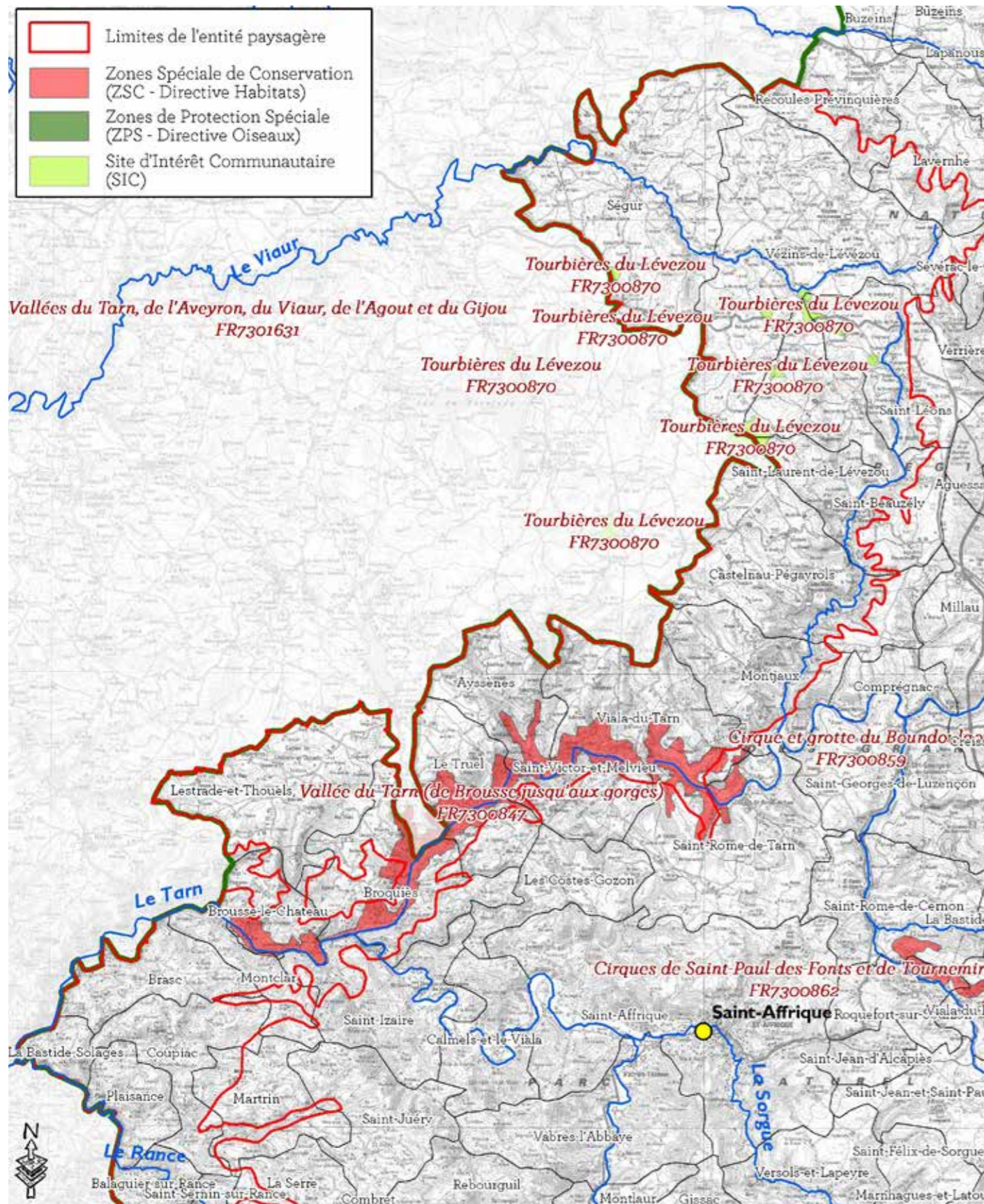
- Enjeux**
- Conserver les zones humides, les forêts remarquables.
 - Prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière et piscicole comme dans les travaux forestiers.

RÉSEAU NATURA 2000

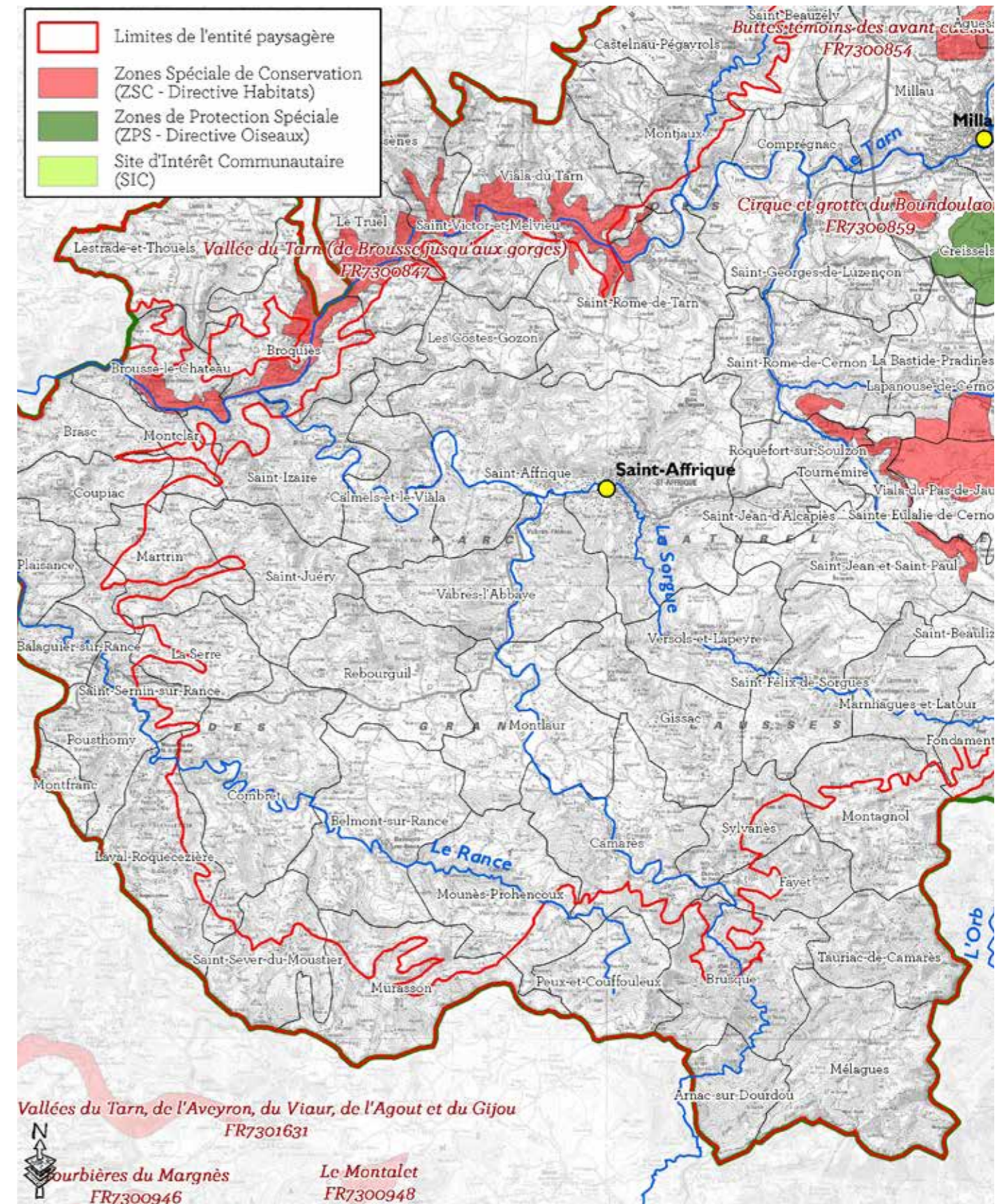
ENTITÉ PAYSAGÈRE MONTS – SECTEUR : AUBRAC

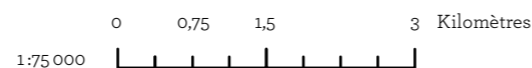
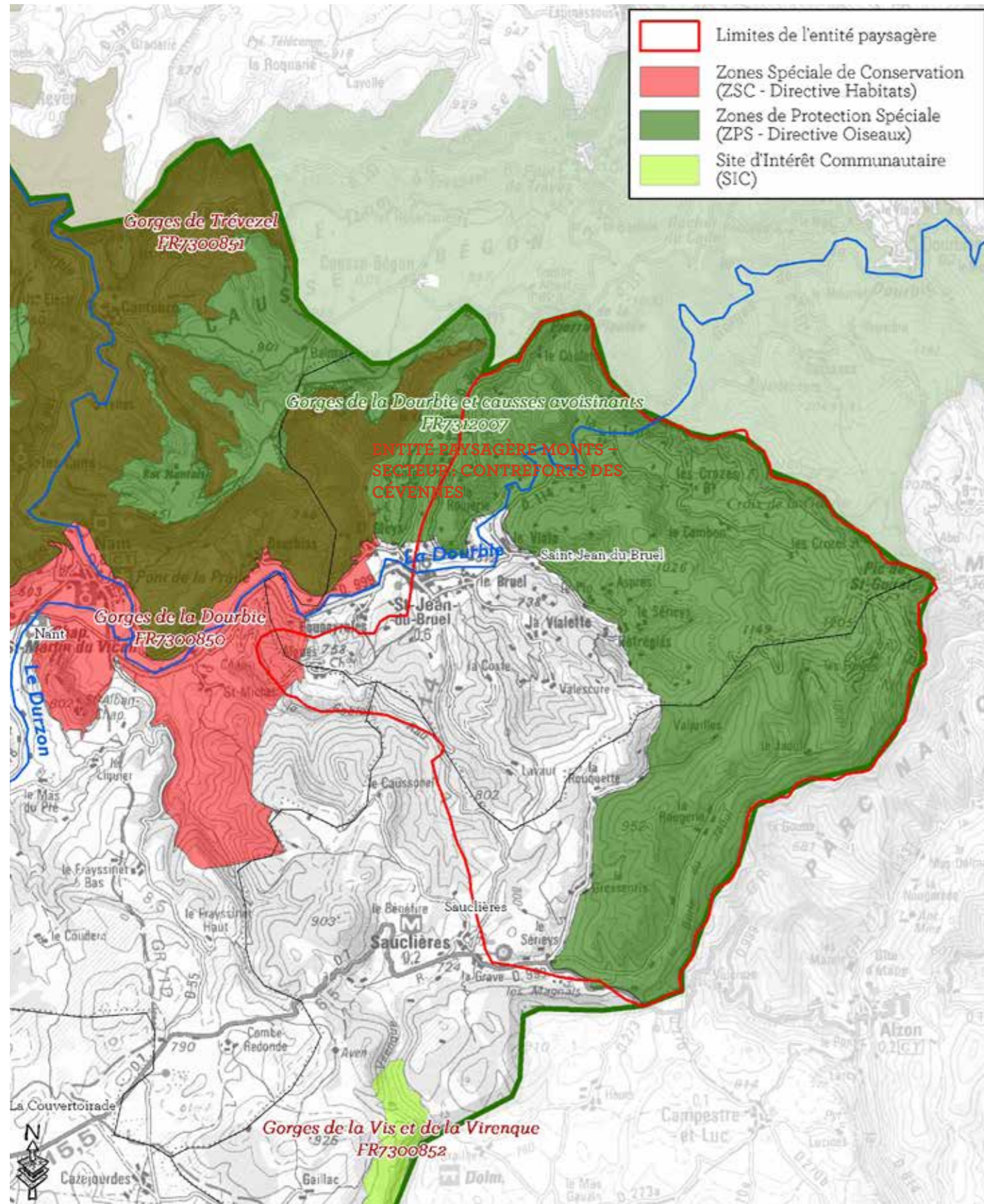


ENTITÉ PAYSAGÈRE MONTS – SECTEUR: LÉVEZOU – RASPES DU TARN – SÉGALA



ENTITÉ PAYSAGÈRE MONTS – SECTEUR: CONTREFORTS DES MONTS DE LACAUNE – MONTS D'ORB





B. Le bâti dans le paysage des monts

OCCUPATION DE L'ESPACE

L'ensemble des versants pentus des monts est couvert par des forêts essentiellement composées de chênes, de hêtres, de plantation de conifères et, en dessous de 700 mètres, de châtaigniers dont la culture a engendré la construction de « sécadous »⁵². Les zones moins pentues sont couvertes de prairies et les terrasses cultivées autrefois sur ses versants sud, ont laissé place à la forêt.

Les parties mécanisables de ces crêtes, qui étaient formées de landes d'estives, ont été labourées pour produire de véritables prairies tandis que ces zones inaccessibles ont tendance aujourd'hui à s'enfricher et à se fermer.

Sur les hautes landes à bruyères aujourd'hui cultivées, cazelles de schistes et quilles de bergers témoignent encore du pastoralisme extensif et de ses estives.

C'est sur le Lévézou et notamment sur les hautes plaines au relief moins tourmenté que l'agriculture s'est développée procurant aujourd'hui un paysage où grandes prairies alternent avec zones cultivées. Un terroir aux sols légers sur lesquels le labour des grandes parcelles accentue leur sensibilité à l'érosion. On remarque que des haies de houx monumentales délimitent encore certains chemins, routes ou parcelles et que le bocage s'est densifié autour des fermes et des villages. Il se raréfie vers les hauteurs. La ripisylve du Viaur est très maigre voire inexistante.



Quilles, Commune du Viala-du-Tarn

Enjeux

- Gérer durablement la ressource forestière.
- Replanter des haies et protéger les haies de houx séculaires.
- Entretien des ripisylves.

URBANISME

C'est d'abord dans les vallées à proximité des ponts et des passages à gué ou en barque que l'urbanisation des monts s'est développée. Des emplacements de choix du fait de la force motrice des cours d'eau qui permit l'aménagement de nombreux moulins fort utiles pour raffiner de nombreuses productions ou transformer des matières. Les réseaux de rigoles alimentées par de petites retenues artificielles où l'on mélangeait l'eau d'une source avec du fumier et du lisier, permettaient d'irriguer les prairies et les zones les plus planes. Les nombreux villages perchés sur des éperons et placés sous la protection d'un château indiquent que l'urbanisation des monts fut fortement marquée par le système féodal.

C'est au XIX^e siècle que les faubourgs se développeront, principalement le long des axes de circulation importants. À cette époque, le chaulage⁵³ déclenche une révolution agricole qui, avec la démographie galopante, poussera au défrichage des hauteurs et à l'émergence économique de ces âpres hautes terres acides. Dans la foulée, les anciens domaines nobiliaires ou monastiques vont se développer, accélérant ainsi la mutation socio-économique des villages. Les bourgs plus commerciaux se développeront au bord des vieilles voies de communication en dorsales et, notamment, aux carrefours avec les transversales reliant les vallées encaissées.

Enjeux

- Préserver les dépressions et les plaines alluviales de l'urbanisation.
- Prendre en compte la stabilité des sols lors des aménagements des pentes.
- Limiter les mouvements de sol.
- Organiser la rétention des eaux de pluie.



Brousse-le-Château

52. Séchoirs à châtaignes
53. Technique de traitement à la chaux



ARCHITECTURE

La ressource en bois d'œuvre de qualité : chênes, châtaigniers, hêtres, produira une architecture plus charpentée. Les schistes dominants constituent la majeure partie des appareillages encadrés ou chaînés très souvent de grès ou de châtaigner. Les maçonneries étaient liées avec un mortier de terre et de sable appelé « grip » sur les ségalas et le Lévézou, avant l'utilisation de la chaux. Plus tard, maladroitement, le ciment fait son apparition. Les schistes libèrent beaucoup de joints qui nécessiteront la pose quasi systématique de crépis protecteurs sur les habitations.

Les lauzes de schiste plus légères et d'un plus petit gabarit, obligent à une augmentation des pentes de couverture et à l'emploi systématique de volige pour l'accrochage. Les charpentes et les couvertures légères développeront des compositions plus diversifiées et complexes des volumes en couverture : chiens assis, noues, croupes. Des bardages en ardoise protègent beaucoup de pignons et de façades exposées aux pluies d'ouest sur les Monts de Lacaune et d'Orb. De très grandes similitudes sont à constater entre les architectures des cévennes rouergates : Sauclières, Saint-Jean-du-Bruel, et celle des Monts de Lacaune et d'Orb. L'usage du bois à l'extérieur est plus important : balcons, séchoirs, bardages, colombage, linteaux, montants mais toujours couvert et protégé par des enduits ou des badigeons de chaux. Les grands domaines sont issus des grandes exploitations aristocratiques et monastiques ; ils balisent les revers sud des monts en déployant, autour d'une cour parfois fermée, de grandes dépendances abritant des cheptels variés. Les « jasses » des sommets abritaient des troupeaux de moutons qui remontaient aux estives des vallées ou des grands domaines pour paître sur les landes à bruyère.

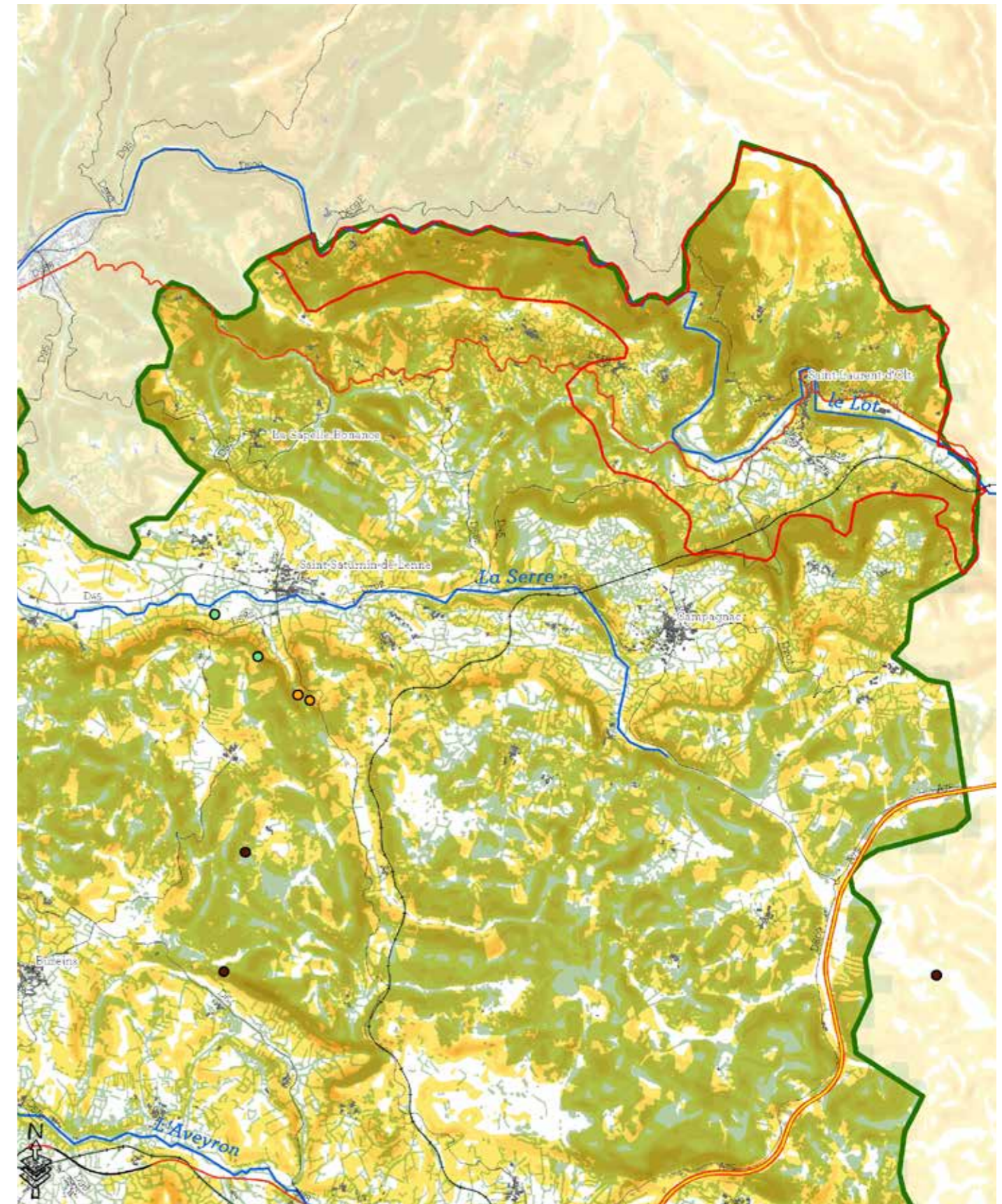
Les granges étables sont des bâtiments emblématiques de la mutation du Lévézou et des ségalas au XIX^e siècle. Elles stigmatisent la dominance de l'élevage bovin. Les séchoirs à châtaignes (les « sécadous ») aident à mesurer l'importance de la culture de ce fruit sur ces terroirs acides. Ils sont implantés dans les grandes châtaigneraies ou dans les exploitations et les villages, en s'éloignant le plus possible des granges et des pailiers pour les protéger du feu.

Enjeux

- *Inciter à la pause d'enduits sur les façades et à la peinture des menuiseries extérieures en rénovation.*
- *Trouver des vocations nouvelles à ces patrimoines ordinaires aux dimensions monumentales ou modestes.*
- *Soigner l'adaptation à la pente des grands volumes des nouveaux bâtiments d'activités.*

BÂTI DU PAYSAGE

ENTITÉ PAYSAGÈRE MONTS – SECTEUR : AUBRAC



Légende

Patrimoine vernaculaire (sélection)

- abreuvoirs
- aqueduc
- architecture caussenarde
- architecture cévenole
- buissière
- canal
- canaux
- caselle
- cave bâtarde
- cave de ferme
- caves de Roquefort
- caves à vin
- chaussée
- citerne
- clapas
- conque
- fabrique
- ferme
- four à chaux
- grange
- grange monastique
- jasse
- jasse cévenole
- lavogne
- moulin
- moulin à vent
- pigeonnier
- pont canal
- quille
- remise
- terrasses
- toit-citerne

Occupation du sol

- Bâti indifférencié : habitat, industrie, gare, aéroport, terrains de sport...
- Espace végétal naturel : bosquets, bois, forêts, landes, vignes, haies, rangées d'arbres

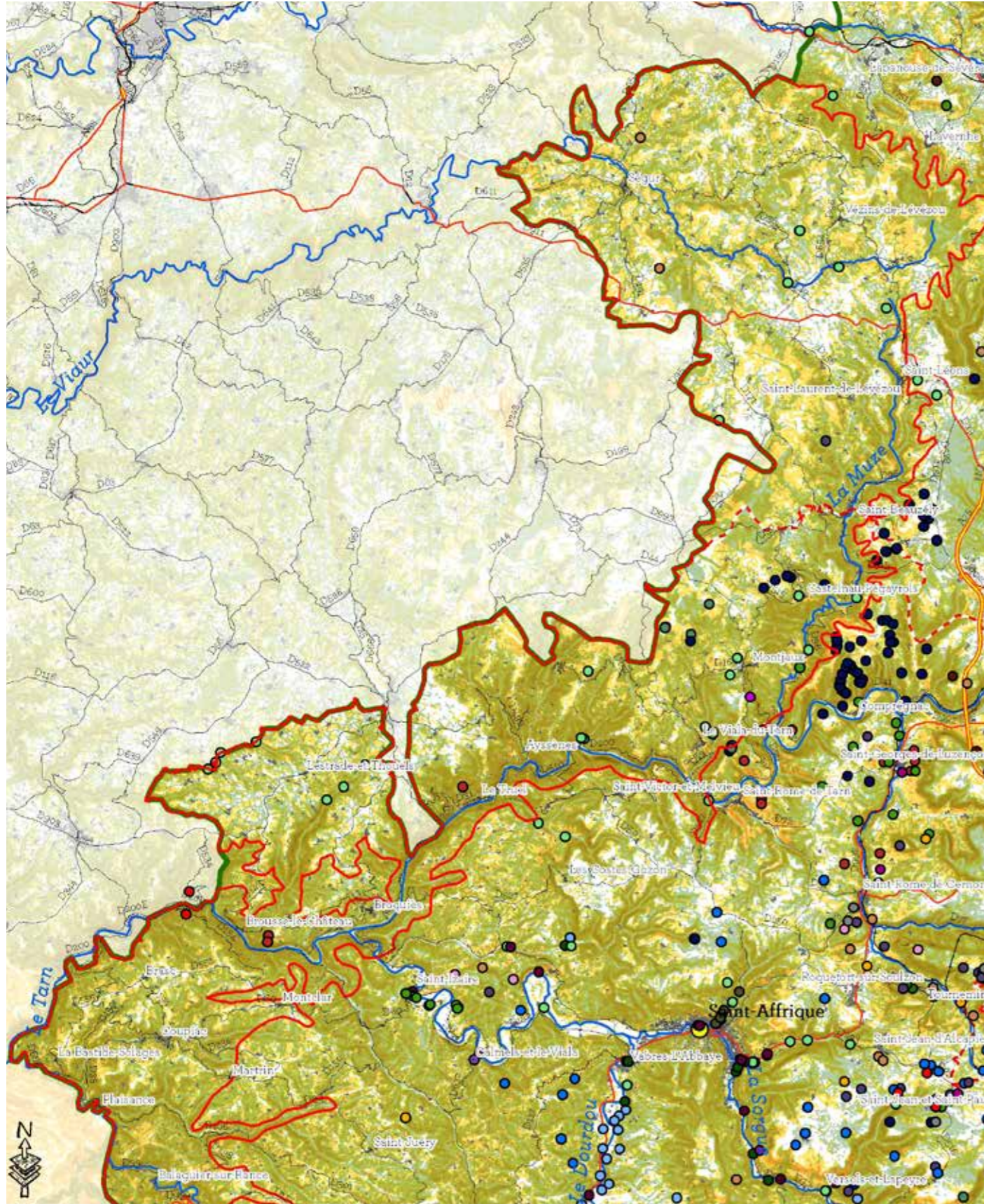
Réseau viaire

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée
- - - Chemin de Grande Randonnée

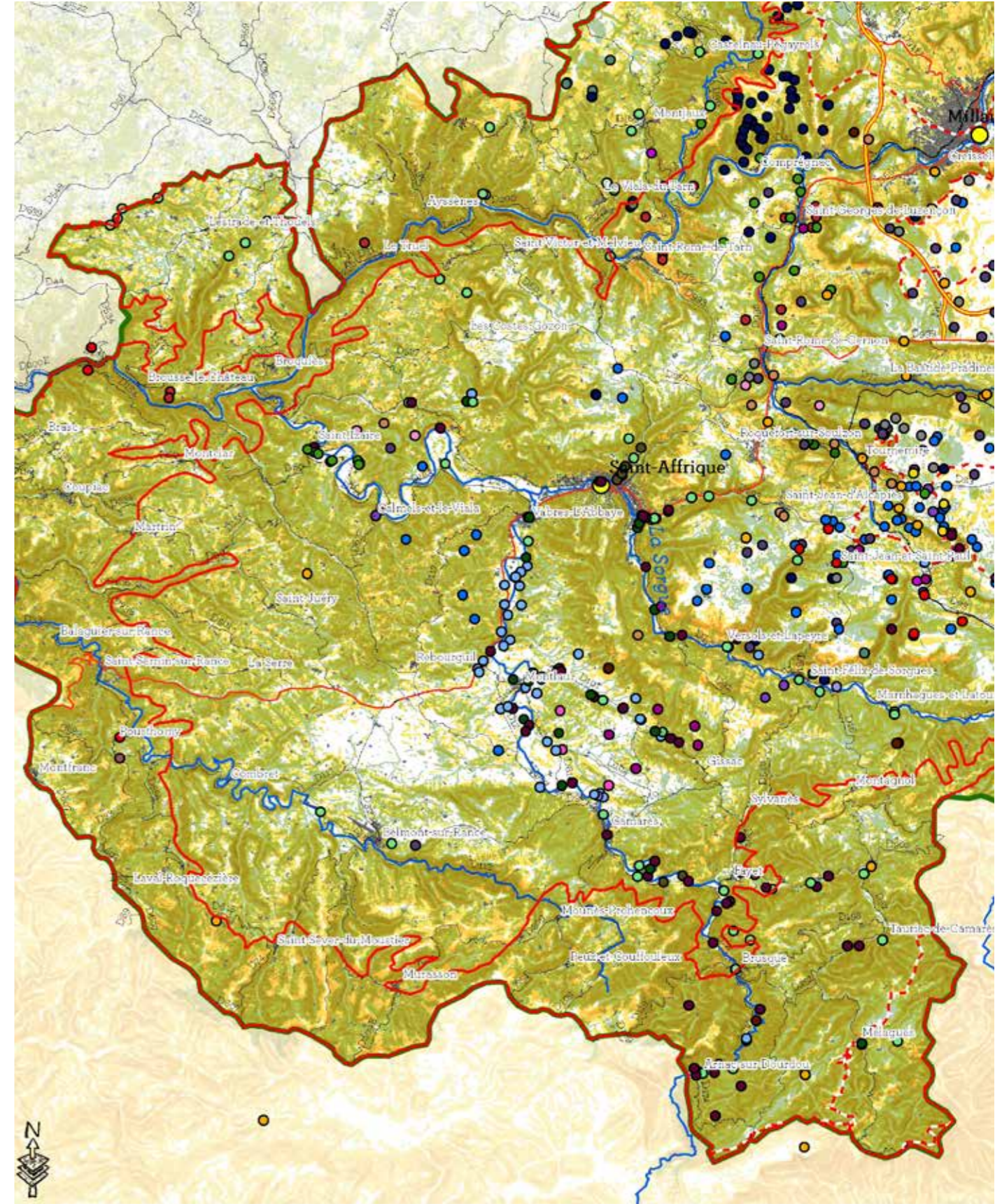
Pentes en degrés

- 0 - 5°
- 5 - 10°
- 10 - 15°
- 15 - 20°
- 20 - 30°
- 30 - 40°
- 40 - 50°
- 50 - 60°
- 60 - 70°
- 70 - 75°

- Limites de l'entité paysagère
- Périmètre du Parc



0 2,3 4,6 Kilomètres
1:230 000



0 2,3 4,6 Kilomètres
1:230 000

